RARE
AY
417
A62

ALMANACH
DES
FAMILLES
DE
J. B. ROLLAND & FILS
POUR L'ANNÉE
1898

(VINGT-ET-UNIÈME ANNÉE)

Enregistré conformément à l'acte du parlement du Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, par J. B. ROLLAND & FILS, au bureau du ministre de l'agriculture à Ottawa.

MONTRÉAL
LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
CADIEUX & DEROME
LIBRAIRES-ÉDITEURS
1603, RUE NOTRE-DAME

Encres Adrien Maurin

MAISON FONDÉE EN 1790.

Gve TOIRAY-MAURIN

Gendre et successeur.

Encres de toutes sortes pour l'écriture.

Premières récompenses aux Expositions Universelles de 1867 à 1889.

L'AZULINE

ENCRE FIXE BLEU-NOIR.—D'une jolie nuance bleue intense en écrivant, tournant de suite au noir parfait sans jamais subir de décoloration.

LA SYRIENNE

ENCRE A COPIER sans rivale, d'une belle nuance violette en écrivant, et devenant ensuite très noire, aussi bien sur l'original que sur les copies. Cette encre peut copier plus de six mois après l'écriture.

LE XIXe SIÈCLE

ENCRE FIXE TRIPLE-NOIR.—Les qualités de cette Encre en imposent l'emploi à toutes les personnes qui s'occupent de comptabilité.—Elle est d'un noir très intense en écrivant et ne jaunit pas avec le temps.

PURPURINE, nouveau Carmin.
SULFOMANGANINE, encre indélébile pour marquer le linge.
ENCRE EN POUDRE, soluble instantanément dans l'eau froide.
ENCRES GRASSES A TAMPON.—ENCRES MÉTALLIQUES.—CIRES A CACHETER.
COLLE LIQUIDE "EUREKA," spéciale pour l'usage des Bureaux.

Demandez-les à votre Libraire.

J. B. ROLLAND & FILS, 6 à 14, rue Saint-Vincent, Montréal.
(Seuls agents pour le Canada.)

ALMANACH
DES
FAMILLES
DE
J. B. ROLLAND & FILS
POUR L'ANNÉE
1898

(VINGT-ET-UNIÈME ANNÉE)

Enregistré conformément à l'acte du parlement du Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, par J. B. ROLLAND & FILS, au bureau du ministre de l'agriculture à Ottawa.

CANADA

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

ET LES PRINCIPAUX MARCHANDS

A NOS LECTEURS.

Rechercher l'utile et l'agréable pour chacune des éditions de notre *Almanach des Familles*, tel a été constamment le but de nos efforts. Néanmoins, cette vingt-et-unième édition l'emportera de beaucoup sur les autres par l'excellence du choix de ses diverses matières, et l'attrait des gravures qui ornent ses principaux récits.

Le lecteur la lira donc avec plus de plaisir et y trouvera d'abord revisés avec soin : le *Calendrier conforme à l'Ordo*, avec une page blanche en regard de chaque mois destinées à recevoir ses notes de chaque jour ; le *tableau des Régistrateurs* et des *Cours de Justice ;* le *tarif des postes* et les *lois de chasse et de pêche.*

Dans la première partie entre autres histoires, etc., la *fameuse aventure de* M. BENJAMIN SULTE ; *quelques notions descriptives sur le Klondike* (*Pays de l'Or*), fournies par M. Mercier, premier explorateur de ces régions ; enfin dans la deuxième partie, des *recettes d'économie domestiques*, du meilleur choix, *etc., etc.*

Pour complément voir l'*Almanach agricole, commercial et historique*, l'*Almanach des Cercles agricoles* et le *Calendrier de la Puissance.* LES ÉDITEURS.

Comput ecclésiastique pour 1898.

Nombre d'or (cycle ou révolution de dix-neuf ans pour accorder l'année lunaire avec l'année solaire)..... **18**

Epacte (nombre de onze jours que le soleil a en plus sur l'année lunaire)..... **VII**

Cycle solaire (il est de 28 ans)..... **III**

Indiction romaine (période de quinze ans, employée dans les bulles du Saint-Siège)..... **11**

Lettre dominicale (indiquant le dimanche durant toute l'année)..... **b**

Lettre du Martyrologe..... **g**

Fêtes mobiles.

Septuagésime.....	6 février	Pentecôte.....	29 mai
LesCendres	23 février	Sainte-Trinité	5 juin
Dim. de la Passion	27 mars	Fête-Dieu	9 juin
" des Rameaux.....	3 avril	1er dim. de l'Avent.....	27 nov.
PAQUES.....	10 avril	Dimanches après la Pentecôte.....	25
Rogations..... 16, 17 et	18 mai		
Ascension	19 mai		

Quatre-Temps

Printemps	les 2, 4 et 5 mars.
Été	les 1, 3 et 4 juin.
Automne.....	les 21, 23 et 24 septembre.
Hiver	les 14, 16 et 17 décembre.

Commencement des quatre Saisons.

Le Printemps, le 20 mars, à 9 h. 12 m. du matin. (*Equinoxe,*) c'est-à-dire que les jours et les nuits sont d'une égale durée.

L'Eté, le 21 juin, à 5 h. 4 m. du matin.

L'Automne, le 22 septembre, à 7 h. 39 m. du soir. (*Equinoxe,*) c'est-à-dire que les jours et les nuits sont d'une égale durée.

L'Hiver, le 21 décembre, à 2 h. 4 m. du soir.

Fêtes religieuses d'obligation.

Tous les dimanches de l'année.
Le 1er janvier, la Circoncision.
Le 6 janvier, l'Epiphanie.
Le 19 mai, l'Ascension.
Le 1er novembre, la Toussaint.
Le 8 déc., l'Immaculée Concept.
Le 25 décembre, Noël. (dim.)

Fêtes légales. (Jours non juridiques).

Tous les dimanches de l'année.
Le 1er janvier, la Circoncision.
Le 6 janvier, l'Epiphanie.
Le 23 février, les Cendres.
Le 8 avril, Vendredi saint.
Le 11 avril, Lundi de Pâques.
Le 19 mai, l'Ascension.
Le 24 mai, Fête de la Reine.
Le 1er novembre, la Toussaint.
Le 8 déc., l'Immaculée Concept.
Le 25 décembre, Noël. (dim.)

Célébration solennelle du Mariage.

Cette année, on pourra célébrer la solennité des *Noces* du 7 janvier au 22 février inclusivement, et du 18 avril au 26 novembre aussi inclusivement.

Ères de l'année 1898.

De la création (4932 suivant les Bénédictins)	6861
De la période Julienne	6611
De la naissance de Jésus-Christ (ère chrétienne), 25 déc.	1898
De la fondation de Rome, selon Varron, 21 avril	2651
" " de Québec, 3 juillet	290
" " de Montréal, 17 mai	256
De la découverte de l'Amérique, par Christophe Colomb, 11 12 octobre	406
De la découverte du Canada, par Jacques Cartier, 16 juillet	364
De la cession du Canada, à l'Angleterre, 9 février	135
De la république des Etats-Unis, 4 juillet	122
De la république française, 4 septembre	28
De la Puissance du Canada, 1er juillet	31
Du règne de S. S. Léon XIII, 20 février	20
" " de la reine Victoria I, 20 juin	61

Observations météorologiques, etc.

En 1896.—Première gelée d'automne, 22 septembre.
" " neige " 14 novembre.
" Commencement de l'hiver, 22 décembre.
En 1897.—Première traverse en voiture sur la glace, de Longueuil à Hochelaga, 14 janvier.
" La glace du St-Laurent part vis-à-vis la ville, le 5 avril.
" Arrivée des premiers vapeurs, *Longueuil* et *Hochelaga*, le 17 avril.
" Arrivée du premier steamer d'outre-mer, le "*Montezuma*", le 30 avril.
" Première gelée d'automne, 3 octobre.
" Première tempête de neige, le .....

Nota.—Pour le détail des années précédentes, voir nos Almanachs des années dernières.

BAROMÈTRE PERPÉTUEL.

Le tableau ci-dessous, préparé pour le climat de la Grande-Bretagne par le célèbre astronome Herschel, a été modifié par des hommes compétents, de manière à convenir au climat du Canada.

Si la nouvelle Lune, la pleine, le 1er quartier, ou le dernier arrivent :	EN ÉTÉ.	EN HIVER.
Entre minuit et 2 h. du matin	Beau	Forte gelée, à moins que le vent ne vienne du sud ou de l'ouest.
" 2 et 4 "	Frais, fréquentes ondées	Neige et tempête.
" 4 et 6 "	Pluie	" "
" 6 et 8 "	Vent et pluie	Tempête.
" 8 et 10 "	Variable	Neige, si le vent est à l'est ou à l'ouest.
" 10 et 12 "	Fréquentes ondées....	Neige, si le vent est à l'ouest.
Entre midi et 2h. p.m..	Très pluvieux.....	Neige ou froid.
" 2 et 4 " ..	Variable	Beau et doux.
" 4 et 6 " ..	Beau	Beau.
" 6 et 8 " ..	Beau, si le vent est N. O..... Pluie, s'il est sud ou S. O	Beau et gelée, si le vent est N. ou N. E. Pluie ou neige, s'il est sud ou sud-ouest.
" 8 et 10 " ..	" " "	" " "
" 10 et minuit	Beau	Beau et froid.

N. B.—Les prédictions de ce tableau seront d'autant plus correctes que les changements de la lune s'effectueront plus près de midi ou de minuit.
Le tableau de l'été est plus exact que celui de l'hiver.

Jeûnes de précepte avec abstinence.

1° Tous les mercredi vendredis et samedis des Quatre-Temps de l'année:

2° Les jours de *Vigile* de la PENTECÔTE, (28 mai) ; de la solennité des Apôtres SS. PIERRE ET PAUL, (2 juillet); de la solennité de l'ASSOMPTION, (20 août) ; de la TOUSSAINT, (31 octobre), et de NOËL, (24 décembre) ;

3° Le mercredi des CENDRES et les trois jours suivants, 24, 25 et 26 février

4° Tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines du carême ;

5° Le dimanche des RAMEAUX et les six autres jours de la SEMAINE SAINTE ;

6° Tous les mercredis et vendredis de l'*Avent.*

N. B. — Tous les jours du carême sont jeûnes de précepte, cependant les lundis, mardis et jeudis des cinq premières semaines du carême, il n'y a point d'abstinence *totale*, mais seulement *partielle* ; c'est-à-dire qu'en ces jours, on peut faire *un seul* repas en gras (le midi), et il n'est pas permis de faire usage de poisson à ce repas. Si l'on use de viande, on ne peut manger de poisson au même repas, mais on peut renoncer à la viande et manger du poisson, etc. Les œufs ne sont défendus ni avec la viande ni avec le poisson.

Eclipses durant l'année 1898.

Il y aura cette année, trois éclipses du soleil et trois éclipses de la lune.

Le 7 janvier, éclipse partielle de la lune, visible en Canada.

Le 21 janvier, éclipse totale du soleil, invisible en Canada.

Le 3 juillet, éclipse partielle du soleil, invisible en Canada.

Le 12 decembre, éclipse partielle du soleil, invisible en Canada.

Le 27 décembre, éclipse totale de la lune, visible en Canada, commençant de 5 h. 57 m. du soir à 7 h 27 m. du soir.

Apparence des Planètes pour 1898.

Vénus sera étoile du matin jusqu'au 15 février, et étoile du soir jusqu'au 1er décembre ; étoile du matin le reste de l'année.

Mars sera étoile du matin durant toute l'année.

Jupiter sera étoile du matin jusqu'au 25 mars, et étoile du soir jusqu'au 13 octobre ; étoile du matin le reste de l'année.

Saturne sera étoile du matin jusqu'au 29 mars, et étoile du soir jusqu'au 6 décembre et étoile du matin le reste de l'année.

Mercure sera étoile du matin vers le 29 janvier, 28 mai et 21 septembre, et étoile du soir vers le 10 avril, 8 août et 3 décembre.

Explication des signes et abréviations.

La colonne CL. désigne la couleur des ornements de l'Eglise pour chaque jour ; le signe † les jours où on peut dire des messes basses avec des ornements noirs ; et le signe * les dimanches où à vêpres on prend la couleur du jour suivant.

N. L., Nouvelle Lune. P. Q , Premier Quartier.
P. L., Pleine Lune. D. Q , Dernier Quartier.
H. M., Heure, Minute. Q. Tps., Quatre-Temps.

JANVIER 31 JOURS

CONSACRÉ À L'ENFANT JÉSUS. SIGNE DU VERSEAU.

Les jours croissent de 1 h. 5 minutes.

P. L. le 7, à 5h. 30m. du mat. | N. L. le 21, à 2h. 30m. du soir.
D. Q. le 14, à 10h. 50m. du soir. | P. Q. le 28, à 9h. 38m. du soir.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev.	SOLEIL. Cou.	LUNE L.	LUNE C.
				H. M	H. M.	H.	M.
Sam.	1	b	CIRCONCISION, doub. 2 cl. (d'oblig.)	7 47	4 21	2	1
DIM.	2	r*	Octave de St Etienne, doub.	7 47	4 22	3	6
Lundi	3	b	Octave de St Jean, doub.	7 47	4 23	4	9
Mardi	4	r	Octave des SS. Innocents, doub.	7 46	4 24	5	8
Merc.	5	b	Vigile de l'Epiphanie, semid.	7 46	4 25	6	4
Jeudi	6	b	ÉPIPHANIE, 1re cl. (d'obligation).	7 46	4 26	6	53
Vend.	7	b	De l'Octave, semid.	7 45	4 28	Lever	
Sam.	8	b	De l'Octave, semid.	7 45	4 29	5	16
DIM.	9	b	Du dim. dans l'Octave, semid.	7 44	4 30	6	22
Lundi	10	b	De l'Octave, semid.	7 44	4 31	7	32
Mardi	11	b	De l'Octave, semid.	7 43	4 32	8	43
Merc.	12	b	De l'Octave, semid.	7 42	4 33	9	51
Jeudi	13	b	Octave de l'Épiphanie, doub.	7 42	4 34	11	2
Vend.	14	b	St Hilaire, Ev. et Doct., doub.	7 42	4 35	matin	
Sam.	15	b	St Paul, Ermite, doub.	7 40	4 37	0	20
DIM.	16	b	2 Ép. S. NOM DE JÉSUS, doub. 2 cl.	7 40	4 38	1	37
Lundi	17	b	St Antoine, abbé, doub.	7 39	4 39	2	55
Mardi	18	b	Chaire de St Pierre à Rome, d. m.	7 39	4 41	4	12
Merc.	19	r†	St Canut, M., semid.	7 38	4 42	5	25
Jeudi	20	r	SS. Fabien et Sébast., MM., doub.	7 37	4 43	6	24
Vend.	21	r	Ste Agnès, V. M., doub.	7 36	4 45	7	12
Sam.	22	r†	SS. Vincent et Anastase, MM. semid.	7 35	4 46	couch	
DIM.	23	b	3 Ép. STE FAMILLE, J M.J., doub. 2e cl.	7 34	4 47	6	52
Lundi	24	r	St Timothée, Ev. et M., doub.	7 33	4 49	8	11
Mardi	25	b	Conversion de St Paul, d. m.	7 32	4 51	9	23
Merc.	26	r	St Polycarpe, E. M., doub.	7 32	4 52	10	35
Jeudi	27	b	St Jean-Chrysostôme, E. D., doub.	7 32	4 53	11	45
Vend.	28	b†	St Raymond de Penn., C., semid.	7 31	4 54	matin	
Sam.	29	b	St François de Sales, E. D., doub.	7 31	4 56	0	52
DIM.	30	vr*	4 Ép. Du Dim., semid.	7 30	4 58	1	58
Lundi	31	b	St Pierre Nolasque, C., double.	7 28	5 0	2	59

Durant ce mois dénué de verdure,
Qu'on ne voit rien que gelée et froidure,
Herbes et fleurs au ventre de la terre
Jusqu'au printemps se contiennent en serre.
Ainsi la mort, ce janvier de nos corps,
Ensevelit les faibles et les forts
Jusques au jour que le Seigneur viendra
Et lors chacun vie et corps reprendra.

JANVIER.

1	
2	
3	
4	Blanc et [illegible] 5 [illegible]
5	
6	
7	
8	
9	
10	2 merge cotton blanc 10 [illegible]
11	[illegible] pour la main [illegible]
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	[illegible]
22	
23	
24	
25	
26	1 [illegible] 15 [illegible] 3 merge de [illegible]
27	
28	[illegible]
29	[illegible]
30	[illegible]
31	[illegible]

1 1/2 cotton blanc 4 [illegible] la [illegible]

FEVRIER 28 JOURS

CONS. AUX D. DE LA S. VIERGE. SIGNE DES POISSONS.

Les jours croissent de 1 heure 33 minutes.

P. L. le 6, à 1h. 29m. du mat. | N. L. le 20, à 2h. 46m. du mat.
D. Q. le 13, à 7h. 40m. du mat. | P. Q. le 27, à 6h. 19m. du soir.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev.		Cou		LUNE L.		C.
				H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Mardi	1	r	St Ignace, E. M. doub.	7	27	5	1	3	56	
Merc.	2	b	PURIFICATION DE LA B. V. M., d. 2 cl	7	26	5	2	4	49	
Jeudi	3	b	Epousailles de la B.V.M., d.m.(du 23 j.)	7	25	5	3	5	33	
Vend.	4	b	St André Corsini, E. et C., doub.	7	23	5	5	6	12	
Sam.	5	r	Ste Agathe, V. M. doub.	7	22	5	6	6	43	
DIM.	6	vl*	SEPTUAGÉSIME, s., 2 cl (sol. de la Pur.)	7	20	5	8	Lever		
Lundi	7	b	St Romuald, abbé, double.	7	19	5	9	6	32	
Mardi	8	r	Prière de Notre-Seigneur, d. m.	7	18	5	11	7	45	
Merc.	9	b	St Cyrille d'Alexandrie, E. et D., doub.	7	17	5	13	8	52	
Jeudi	10	b	Ste Scholastique V., doub.	7	16	5	14	10	9	
Vend.	11	b	SS. Sept Fondateurs des Servites, d.	7	14	5	16	11	26	
Sam.	12	b	N.-D. de Lourdes, d. m.	7	13	5	17	matin		
DIM.	13	vl*	SEXAGÉSIME, semid., 2 cl.	7	11	5	18	0	43	
Lundi	14	b	St Ildefonse, E. C, doub.	7	9	5	19	1	58	
Mardi	15	r	De la Passion de N.-S, d. m.	7	8	5	20	3	11	
Merc.	16	vl†	De la Férie (b† St Joseph).	7	6	5	22	4	12	
Jeudi	17	b†	Du SS. Sacrement, semid.	7	4	5	24	5	3	
Vend.	18	r	St Siméon, E. M. doub.	7	3	5	25	5	44	
Sam.	19	b†	De l'Immaculée Conception, semid.	7	1	5	27	6	14	
DIM.	20	vl	QUINQUAGÉSIME, semid. 2 cl.	7	0	5	28	couch		
Lundi	21	vl†	De la Férie (b† SS. Anges).	6	59	5	30	7	4	
Mardi	22	b	Chaire de St Pierre à Antioche, d. m.	6	57	5	31	8	10	
Merc.	23	vl	LES CENDRES. (1)	6	55	5	33	9	23	
Jeudi	24	r	St Mathias, Ap., doub. 2 cl.	6	53	5	34	10	35	
Vend.	25	r	De la Couronne d'Epines, d. m.	6	51	5	35	11	42	
Sam.	26	b	St Pierre Damien, E. et D, d., (du 23)	6	49	5	37	matin		
DIM.	27	vl	1ER DU CARÊME, semid. 1 cl.	6	47	5	39	0	46	
Lundi	28	vl†	De la Férie (b† SS. Anges.)	6	46	5	39	1	45	

Espoir du bien rend l'homme diligent
A réparer le clos de sa chevance,
Qui chiche n'est de peine ni d'argent
Pour empêcher des bêtes la nuisance.
Mais que n'a-t-il pareille prévoyance
A bien remplir son âme de remparts ?
Vu que Satan et toute sa puissance
Incessamment l'assault de toutes parts.

(1) Jeûne tous les jours du Carême.

FÉVRIER.

1
2
3
4 1 miroir 90 cts.
5
6
7
8
9
10
11
12 1 paire de rideaux 50 cts.
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24 5 verges de chambre bleu à 50 cts. la verge 2 50 cts.
25
26
27
28

RS

SONS.

n. du mat.
n. du soir.

L. ou	LUNE L. C.
. M.	H. M.
1	3 56
2	4 49
3	5 33
5	6 12
6	6 43
8	Lever
9	6 32
11	7 45
13	8 52
14	10 9
16	11 26
17	matin
18	0 43
19	1 58
20	3 11
22	4 12
24	5 3
25	5 44
27	6 14
28	couch
30	7 4
31	8 10
33	9 23
34	10 35
35	11 42
37	matin
39	0 46
39	1 45

MARS — 31 JOURS

CONSACRÉ À SAINT JOSEPH. SIGNE DU BÉLIER.

Les jours croissent de 1 heure 48 minutes.

P. L. le 7, à 4h 34m. du soir. | N. L. le 21, à 3h. 43m. du soir.
D. Q. le 14, à 2h. 53m. du soir. | P. Q. le 29, à 2h. 46m. du soir.

Jours de la semaine		Cl.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev.	SOLEIL. Cou.	LUNE. L. C.
				H. M	H. M	H. M.
Mardi	1	vl†	De la Férie (r† SS. Apôtres).	6 44	5 42	2 40
Merc.	2	vl†	*Q. Tps.* De la Férie (b† St Joseph).	6 42	5 43	3 27
Jeudi	3	vl†	De la Férie (b† T. S. Sacrement).	6 40	5 44	4 7
Vend.	4	r	*Q. Tps.* Ste Lance et SS. Clous, d.m.	6 39	5 45	4 42
Sam.	5	vl†	*Q. Tps.* De la Férie (b† Imm. Concep.)	6 37	5 47	5 11
DIM.	6	vl*	2e Du Carême, semid. 2 cl.	6 36	5 48	5 33
Lundi	7	b	St Thomas d'Aquin, C. D., doub.	6 34	5 49	5 53
Mardi	8	b	St Jean de Dieu, Conf., doub.	6 31	5 51	Lever
Merc.	9	b	Ste Françoise, Ve, doub.	6 29	5 53	7 53
Jeudi	10	r†	SS. 40 Martyrs, semid.	6 27	5 54	9 12
Vend.	11	r	Du St Suaire, d. m.	6 25	5 55	10 32
Sam.	12	b	St Grégoire, P. et D., doub.	6 24	5 56	11 49
DIM.	13	vl	3e Du Carême, s. 2 cl. (Sol. St Jos.).	6 22	5 58	matin
Lundi	14	vl†	De la Férie (b† SS. Anges).	6 20	5 59	1 2
Mardi	15	vl†	De la Férie (r† SS. Apôtres).	6 18	6 1	2 7
Merc.	16	vl†	De la Férie (b† S. Joseph).	6 16	6 2	3 0
Jeudi	17	b	St Patrice, E. et C., doub. maj.	6 14	6 3	3 42
Vend.	18	r	Des Cinq Plaies de N.-S., d. maj.	6 11	6 4	4 14
Sam.	19	b	St JOSEPH, pat. de l'Egl. C., d. 1 cl	6 10	6 6	4 40
DIM.	20	vl*	4e Du Carême, s. 2 cl. (Sol. de l'Ann.).	6 9	6 7	5 1
Lundi	21	b	St Benoît, abbé, doub. maj.	6 7	6 8	5 18
Mardi	22	b	St Gabriel Archange, d. m. (du 20).	6 5	6 9	couch
Merc.	23	b	St Turibe, E. et C., doub.	6 3	6 11	8 16
Jeudi	24	b	St Cyrille de Jérusalem, E.D., (du 18)	6 1	6 12	9 24
Vend.	25	b	Annonciation, 1re cl. (non d'oblig.)	5 59	6 13	10 30
Sam.	26	r	Précieux Sang de N. S., d. m. (hier)	5 57	6 14	11 31
DIM.	27	vl	Passion, 1 cl. semid. (1)	5 55	6 16	matin
Lundi	28	b†	St Jean Capistran, C., semid.	5 53	6 17	0 29
Mardi	29	b	St Jean Damascène, C. D., d. (du 27).	5 52	6 18	1 20
Merc.	30	vl†	De la Férie.	5 50	6 20	2 3
Jeudi	31	vl†	De la Férie.	5 47	6 21	2 40

Le laboureur choisit le meilleur grain
Quand veut jeter en terre la semence ;
D'ordure aussi n'y laisse un tant seul brin,
Sachant de quoi lui sert la diligence.
Aussi faut-il que l'homme ait la prudence
D'aviser bien aux œuvres qu'il fera,
Car quand viendra le jour de récompense
Il cueillera ce que semé aura.

(1) Pas d'offices votifs pendant la quinzaine de la Passion.

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	8 verges d'indienne bleu pâle à 5 cts. la
9	verge. 40 cts.
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	1 paire de rideaux 75 cts. 5 verges de serge
18	à 25 cts. la v. 1 " 25. 8 verges de toile
19	à plumes à 15 cts. 1 " 20. 2½ lbs. de
20	sucre 25 cts. Dictionnaire de
21	mots français 60 cts. 2 Almanachs de la
22	Pharmacie 50 cts.
23	
24	12 petits sacs 24 cts. 1 pain de savon
25	1 douzaine de bananes 65 cts.
26	
27	
28	
29	
30	Pour le 50 cts.
31	la blanchisseuse pour [illegible]

AVRIL — 30 JOURS

CONS. A N. D. AUXILIATRICE.

SIGNE DU TAUREAU.

Les jours croissent de 1 heure 40 minutes.

● P. L. le 6, à 4h. 25m. du mat. | ♋ N.L. le 20, à 5h. 26m. du mat.
☽ D. Q. le 12, à 9h. 34m. du soir. | ☾ P.Q. le 28, à 9h. 10m. du mat.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev.	SOLEIL. Cou.	LUNE L.	LUNE C.
				H. M.	H. M.	H. M.	
Vend.	1	b	Notre-Dame de Pitié, doub. maj.	5 44	6 22	3 9	
Sam.	2	b	St François de Paule, Conf., doub.	5 44	6 23	3 35	
DIM.	3	vl	RAMEAUX, 1 cl. semid.	5 42	6 24	3 55	
Lundi	4	vl	De la Férie.	5 41	6 25	4 12	
Mardi	5	vl	De la Férie.	5 39	6 27	4 37	
Merc.	6	vl	De la Férie.	5 37	6 29	Lever	
Jeudi	7	b	JEUDI SAINT, 1 cl.	5 36	6 30	8 11	
Vend.	8	n	VENDREDI SAINT, 1 cl.	5 33	6 31	9 32	
Sam.	9	b	SAMEDI SAINT, 1 cl.	5 32	6 32	10 49	
DIM.	10	b	PAQUES, doub. 1 cl.	5 30	6 33	11 58	
Lundi	11	b	De l'Octave, } doub. 1 cl.	5 28	6 34	matin	
Mardi	12	b	De l'Octave, } doub. 1 cl.	5 26	6 36	0 55	
Merc.	13	b	De l'Octave, } semid.	5 24	6 37	1 42	
Jeudi	14	b	De l'Octave, } semid.	5 22	6 38	2 17	
Vend.	15	b	De l'Octave, } semid.	5 20	6 40	2 44	
Sam.	16	b	De l'Octave, } semid.	5 18	6 42	3 5	
DIM.	17	b	1 *Pâq.* QUASIMODO, doub.	5 17	6 43	3 23	
Lundi	18	b	St Isidore, E. et D., doub. (du 4).	5 15	6 44	3 47	
Mardi	19	b	St Léon le Grand, P. et D. (du 11).	5 13	6 45	4 4	
Merc.	20	b†	De la Férie (b† St Joseph).	5 11	6 47	4 26	
Jeudi	21	b	St Anselme, E. et D., doub.	5 10	6 48	couch	
Vend.	22	r†	SS. Soter et Caïus, PP. et MM., semid	5 8	6 49	9 19	
Sam.	23	r†	St Georges, M., semid.	5 6	6 50	10 19	
DIM.	24	r	2 *Pâq.* St Fidèle, M., doub.	5 5	6 51	11 12	
Lundi	25	r	ST MARC, Ev., d. 2 cl. (*proc. vl.*)	5 3	6 53	11 58	
Mardi	26	r†	SS. Clet et Marcellin, PP. et MM., s.	5 2	6 54	matin	
Merc.	27	b	N.-D. du Bon Conseil, doub. maj.	5 0	6 56	0 37	
Jeudi	28	b	St Paul de la Croix, Conf. doub.	4 58	6 57	1 9	
Vend.	29	r	St Pierre, M., doub.	4 56	6 58	1 36	
Sam.	30	b	Ste Catherine de Sienne, V., doub.	4 55	6 59	1 57	

Quand les troupeaux en leurs sombres séjours
Ont demeuré tandis que l'hiver dure,
Printemps revient avecque les beaux jours
Qui monts et vaux enrichit de pasture.
Ainsi, après que l'ignorance obscure
A détenu notre âme prisonnière
Christ, vrai soleil, par sa splendeur très pure
Chassant la nuict, nous fait voir la lumière.

AVRIL.

1	1 mesure pour les Dimanches du P. 25 ct.
2	
3	à Em. 12 ct.
4	
5	pour la maison 38.00.
6	
7	
8	
9	
10	
11	peinture chez le carrosse.
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	1 paire de bas de laine noir 50 cts. Un
28	mouchoir de poche 12 cts.
29	
30	

OURS

TAUREAU.

26m. du mat.
10m. du mat.

M.	OLEIL. H. M.	LUNE H. M.
4	6 22	3 9
4	6 23	3 35
2	6 24	3 55
1	6 25	4 12
9	6 27	4 37
7	6 29	Lever
6	6 30	8 11
3	6 31	9 32
2	6 32	10 49
0	6 33	11 58
8	6 34	matin
6	6 36	0 55
4	6 37	1 42
2	6 38	2 17
0	6 40	2 44
8	6 42	3 5
7	6 43	3 23
5	6 44	3 47
3	6 45	4 4
1	6 47	4 26
9	6 48	couch
8	6 49	9 19
6	6 50	10 19
5	6 51	11 13
3	6 53	11 58
2	6 54	matin
0	6 56	0 37
8	6 57	1 9
6	6 58	1 36
5	6 59	1 57

MAI — 31 JOURS

CONSACRÉ À MARIE.

SIGNE DES GÉMEAUX.

Les jours croissent de 1 heure 17 minutes.

P. L. le 5, à 1h. 39m. du mat. | N. L. le 19, à 8h. 4m. du soir.
D. Q. le 12, à 4h. 41m. du mat. | P. Q. le 28, à 0h. 19m. du mat.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL Lev. H. M.	SOLEIL Cou. H. M	LUNE L. H. M.	LUNE C.
DIM.	1	r	3 *Pâq.* SS. PHILIPPE ET JACQUES, ap., 2 cl.	4 54	7 0	2 15	
Lundi	2	b	St Athanase. E. D., doub.	4 53	7 1	2 35	
Mardi	3	r	INV. DE LA STE CROIX, d. 2 cl.	4 51	7 3	2 58	
Merc.	4	b	Ste Monique, Ve, doub.	4 50	7 4	3 18	
Jeudi	5	b	St Pie, V., P. C., doub.	4 49	7 5	3 44	
Vend.	6	r	St Jean dev. la Porte Latine, d. m.	4 47	7 7	Lever	
Sam.	7	r	St Stanislas, E. et M., doub.	4 45	7 8	9 42	
DIM.	8	b	4 *Pâq.* App. de St Michel, arch., d. m.	4 43	7 9	10 46	
Lundi	9	b	St Grégoire de Naz., E. D., d.	4 42	7 10	11 39	
Mardi	10	b	St Antonin, E. C., doub.	4 41	7 11	matin	
Merc.	11	b	St François Hiéronymo, C., doub.	4 40	7 12	0 18	
Jeudi	12	r†	SS. Nérée, etc., MM., semid.	4 39	7 13	0 48	
Vend.	13	b	B. Jean-Bte. de la Salle, Conf., doub.	4 37	7 15	1 11	
Sam.	14	b	Patron. de St Jos., d. 2 cl. (du 3e dim.)	4 36	7 16	1 30	
DIM.	15	b	5 *Pâq.* St Isidore le laboureur, C., d.	4 35	7 17	1 49	
Lundi	16	b†	*Rog.* St Ubalde, E. et C., semid.	4 34	7 18	2 11	
Mardi	17	b	*Rog.* St Paschal, Conf., doub.	4 33	7 19	2 31	
Merc.	18	r	*Rog. Vig.* St Venant, M., doub.	4 32	7 20	2 54	
Jeudi	19	b	ASCENSION, d. 1re. cl. (d'oblig.)	4 31	7 20	3 22	
Vend.	20	b†	St Bernardin, C., semid.	4 30	7 22	couch	
Sam.	21	r	St Jean Nepomucène, M., doub.	4 29	7 23	9 6	
DIM.	22	b	Du Dimanche dans l'Octave, semid.	4 28	7 24	9 54	
Lundi	23	b†	De l'Octave, semid.	4 27	7 25	10 35	
Mardi	24	b	N.-D. de Bonsecours, d. m.	4 27	7 27	11 10	
Merc.	25	b	St Grégoire VII, P. et C., doub.	4 26	7 28	11 38	
Jeudi	26	b	Octave de l'Ascension, doub.	4 25	7 29	matin	
Vend.	27	b†	Ste Marie Mad., de Pazzi, V., semid.	4 24	7 30	0 1	
Sam.	28	r	*Jeûne.* De la Vigile.	4 23	7 31	0 21	
DIM.	29	r	PENTECOTE, doub. 1re. cl.	4 22	7 32	0 38	
Mardi	30	r	De l'Octave } doub. 1re cl.	4 21	7 33	1 0	
Lundi	31	r	De l'Octave } doub. 1re cl.	4 20	7 34	1 19	

De belles fleurs et plaisante verdure
Le Créateur, sur tous mois, m'a paré
Pour délecter l'humaine créature
Afin qu'il soit d'elle mieux honoré ;
O homme ingrat de tels biens décoré !
D'où vient qu'à Dieu n'en fais reconnaissance,
Sans être aussi prompt et demesuré
A t'esgayer en toute intempérance.

MAI.

URS

ÉMEAUX.

4m. du soir.
9m. du mat.

	LEIL		LUNE.	
	. Cou.		L. C.	
	H.	M	H.	M.
4	7	0	2	15
3	7	1	2	35
1	7	3	2	58
0	7	4	3	18
9	7	5	3	44
7	7	7	Lever	
5	7	8	9	42
3	7	9	10	46
2	7	10	11	39
1	7	11	matin	
0	7	12	0	18
9	7	13	0	48
7	7	15	1	11
6	7	16	1	30
5	7	17	1	49
4	7	18	2	11
3	7	19	2	31
2	7	20	2	54
1	7	20	3	22
0	7	22	couch	
9	7	23	9	6
8	7	24	9	54
7	7	25	10	35
7	7	27	11	10
6	7	28	11	38
5	7	29	matin	
4	7	30	0	1
3	7	31	0	21
3	7	32	0	38
	7	33	1	0
	7	34	1	19

1 premier Saint-Jacques.
2
3
4
5
6 12.00 en compte sur la maison
7
8
9
10
11
12
13
14 4 de Lunaison
15 4, 2 en faveur la maison
16
17
18
19
20
21
22
23
24 4½ de cotton blanc 2 cts, la rouge 36 cts.
25
26
27
28
29
30
31

JUIN 30 JOURS

CONS. AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS — SIGNE DE L'ÉCREVISSE.

Les jours croissent de 17 minutes du 1er au 20, et décroissent de 4 minutes du 23 au 30.

P. L. le 3, à 9h. 17m. du soir. | N. L. le 18, à 11h. 25m. du mat.
D. Q. le 10, à 1h. 9m. du soir. | P. Q. le 26, à 12h. 0m. du soir.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.		SOLEIL. Lev.	SOLEIL. Cou.	LUNE L.	LUNE C.
					H. M	H. M.	H.	M.
Merc	1	r	4 *Tps. Jeûne.* De l'Octave.	semid.	4 20	7 34	1	4
Jeudi	2	r	De l'Octave.	semid.	4 20	7 36	2	1
Vend.	3	r	4 *Tps. Jeûne.* De l'Octave.	semid.	4 19	7 37	2	5
Sam.	4	r	4 *Tps. Jeûne.* De l'Octave.	semid.	4 19	7 37	Lever	
DIM.	5	b	1 *Pent.* STE TRINITÉ, d. 2e cl.		4 18	7 38	9	2
Lundi	6	b	St Norbert, E. et C., doub.		4 18	7 38	10	1
Mardi	7	b	N.-D. de Grâce, d. m. (du 1er juin).		4 17	7 39	10	4
Merc.	8	vr†	De la Férie (b† St Joseph).		4 17	7 40	11	1
Jeudi	9	b	FETE-DIEU, 1re cl., (non d'oblig.)		4 17	7 40	11	3
Vend.	10	b	De l'Octave, semid.		4 17	7 41	11	5
Sam.	11	r	St Barnabé, Ap., doub maj. [du S.S.		4 17	7 42	matin	
DIM.	12	b	2 *Pent.* St Jean de S.F.,C.,d.(S.et Pr.		4 16	7 42	0	1
Lundi	13	b	St Antoine de Padoue, C., doub.		4 16	7 43	0	3
Mardi	14	b	St Basile, E. et D., doub.		4 16	7 43	0	5
Merc	15	b	De l'Octave, semid.		4 16	7 44	1	2
Jeudi	16	b	Octave de la Fête-Dieu, doub.		4 16	7 44	1	5
Vend.	17	b	SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, doub. 1re cl.		4 16	7 44	2	3
Sam.	18	b†	De l'Imm Conception, semid. [C.)		4 16	7 45	3	2
DIM.	19	b	3 *Pent.* Ste Julienne de F.,V.,d. (Sol S.		4 16	7 46	couch	
Lundi	20	r†	St Silvère, P.M., s (b† SS. Anges).		4 16	7 46	9	1
Mardi	21	b	St Louis de Gonzague, C., doub.		4 16	7 46	9	4
Merc.	22	b†	St Paulin, E. C., s (b† St Joseph).		4 16	7 47	10	0
Jeudi	23	vl†	*Vig.* de St J.-Baptiste (b† T. S. Sacr.)		4 17	7 47	10	2
Vend.	24	b	ST JEAN-BAPTISTE, d. 1re cl.		4 17	7 47	10	4
Sam	25	b	St Guillaume, abbé, doub.		4 18	7 47	11	
DIM.	26	r	4 *Pent.* SS. Jean et Paul, MM., d. (b. Sol.		4 18	7 47	11	2
Lundi	27	b†	De l'Octave, semid. [St J.-B.)		4 18	7 46	11	4
Mardi	28	b†	*Vig* St Léon, P. et C., semid.		4 19	7 46	matin	
Merc.	29	r	SS. PIERRE ET PAUL, d. 1 cl. (non d'ob.).		4 19	7 46	0	[illegible]
Jeudi	30	r	Commémoration de St Paul, d. m.		4 20	7 46	0	4

Cet animal utile en toute sorte
Qu'on tond ainsi sans qu'il bée ou murmure,
Pour soi sa peau ni sa laine ne porte
Que pour servir aux humains de vêture.
Aussi est-il vrai miroir et figure
De Jésus-Christ, agneau très pur et monde.
Qui n'a pour soi vêtu notre nature
Mais pour porter tous les péchés du monde.

OURS

ÉCREVISSE.

de 4 minutes

25m. du mat

n. 0m. du soir

OLEIL.		LUNE	
v. Cou.		L.	C
M	H. M.	H.	M.
20	7 34	1	4
20	7 36	2	1
19	7 37	2	50
19	7 37	Lever	
18	7 38	9	2
18	7 38	10	1
17	7 39	10	4
17	7 40	11	1
17	7 40	11	3
17	7 41	11	56
17	7 42	matin	
16	7 42	0	1
16	7 43	0	3
16	7 43	0	5
16	7 44	1	2
16	7 44	1	5
16	7 44	2	3
16	7 45	3	2
16	7 46	couch	
16	7 46	9	1
16	7 46	9	4
16	7 47	10	0
17	7 47	10	2
17	7 47	10	4
18	7 47	11	
18	7 47	11	2
18	7 46	11	4
19	7 46	matin	
19	7 46	0	
20	7 46	0	4

1
2
3 Abonnement au Manch. Lorr. 1 an.
4
5
6
7
8
9 Avergne [illegible] 10
10
11
12
13
14
15
16
17 Avergne [illegible] 8 f.
18
19
20
21 Prix de [illegible] 50 f.
22
23
24
25
26
27
28
29
30

JUILLET — 31 JOURS

CONSACRÉ AU PRÉCIEUX SANG SIGNE DU LION.

Les jours décroissent de 58 minutes.

P. L. le 3, à 4h. 17m. du mat. | N. L. le 18, à 2h. 52m. du ma
D. Q. le 9, à 11h. 48m. du soir. | P. Q. le 25, à 8h. 45m. du so

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev.		Cou.		LUN L.	
				H	M	H.	M	H.	
Vend.	1	b	Oct. St Jean-Baptiste. doub.	4	20	7	46	1	
Sam.	2	b	*Jeûne.* VISIT. DE LA B.V. MARIE, d. 2 cl.	4	21	7	46	2	
DIM.	3	r	5 *Pent.* Préc Sang. d. 2 cl. (Sol. SS. Ap.	4	22	7	46	Lev	
Lundi	4	r†	De l'Octave des SS. Apôtres, semid.	4	23	7	45	8	
Mardi	5	b	SS. Cyrille et Méthode, CC. PP. d.	4	23	7	45	9	
Merc.	6	r	Octave des SS. Pierre et Paul, d.	4	24	7	44	9	
Jeudi	7	b	St Michel des Saints, Conf. doub.	4	24	7	44	9	
Vend.	8	b†	Ste Elisabeth de P., reine, semid.	4	25	7	44	10	
Sam.	9	r	SS. Zénon et ses C., MM. doub.	4	26	7	44	10	
DIM.	10	vr	6 *Pent.* Du Dimanche, semid. (1)	4	26	7	42	11	
Lundi	11	r†	St Pie, P. M., s. (b† SS. Anges).	4	27	7	42	11	
Mardi	12	b	St Jean Gualbert, abbé, d.	4	27	7	42	11	
Merc.	13	r†	St Anaclet, P. M., semid.	4	28	7	41	ma	
Jeudi	14	b	St Bonaventure, E. D., d.	4	29	7	41	0	
Vend.	15	b†	St Henri, conf., semid.	4	30	7	41	1	
Sam.	16	b	N. D. du Mont-Carmel, d. m.	4	31	7	40	2	
DIM	17	vr*	7 *Pent.* Du Dimanche, semid.	4	32	7	39	3	
Lundi	18	b	St Camille de Lellis, C., doub.	4	33	7	38	cou	
Mardi	19	b	St Vincent de Paul, C., doub.	4	34	7	37	8	
Merc.	20	b	St Jérôme Émilien, C., doub.	4	35	7	36	8	
Jeudi	21	b†	Du T. S. Sacrement, semid.	4	35	7	35	8	
Vend.	22	b	Ste Marie Madeleine, doub.	4	37	7	34	9	
Sam.	23	r	*Vig.* St Apollinaire, E. M., doub.	4	38	7	33	9	
DIM.	24	vr*	8 *Pent.* Du Dimanche, semid.	4	39	7	32	9	
Lundi	25	r	St Jacques le Maj., Ap., d. 2 cl. (2)	4	40	7	31	10	
Mardi	26	b	STE ANNE, pat. de la P. de Q., d. 1 cl.	4	41	7	30	10	
Merc.	27	b†	De l'Octave de Ste Anne, semid.	4	42	7	30	11	
Jeudi	28	r†	SS. Nazaire, etc., MM., semid.	4	42	7	28	ma	
Vend.	29	b†	Ste Marthe, V., semid.	4	44	7	27	0	
Sam.	30	b†	De l'Octave de Ste Anne, semid.	4	45	7	26	1	
DIM.	31	b	9 *Pent.* St Ignace, C., d. (Sol. S. Anne)	4	46	7	25	2	

Les prés fleuris ont leur temps et saison
Pour faire voir leur beauté toute exquise ;
Mais quand ce vient au temps de fenaison,
Le faucher lors sa faulx tortue aiguise,
Et ne l'a pas plus tôt en travers mise,
Qu'on voit soudain périr cette beauté,
Jeunes et vieux, ce miroir vous avise
De méditer votre fragilité.

(1) Dans les provinces de Québec, Montréal et Ottawa (excepté les dioc de Montréal et de Valleyfield). Déd. des égl. d. 1re classe, avec oct. (orn. bl
A Montréal, St-Jacques, titulaire de la cathédrale, d. 1 cl. avec oct.

OURS

DU LION.

. 52m. du ma
. 45m. du so

SOLEIL. Lev.		Cou.		LUN L.
M	H.	M	H.	
20	7	46	1	
21	7	46	2	
22	7	46	Lev	
23	7	45	8	
23	7	45	9	
24	7	44	9	
24	7	44	9	
25	7	44	10	
26	7	44	10	
26	7	42	11	
27	7	42	11	
27	7	42	11	
28	7	41	ma	
29	7	41	0	
30	7	41	1	
31	7	40	2	
32	7	39	3	
33	7	38	cou	
34	7	37	8	
35	7	36	8	
35	7	35	8	
37	7	34	9	
38	7	33	9	
39	7	32	9	
40	7	31	10	
41	7	30	10	
42	7	30	11	
42	7	28	ma	
44	7	27	0	
45	7	26	1	
46	7	25	2	

;
n,

cepté les dioc
ec oct. (orn. b
l. avec oct.

1 stalot de St Joseph 70 c.

Chaise pliante 1f 50 c.

1 [illegible] d'argent blanc 2f [illegible]

pour terminer 2f 5 c.

6 verges cotton blanc 5 à 30 c. 1f
dentelle 3 à la verge 30 c.

AOUT 31 JOURS

CONS. AU S. CŒUR DE MARIE. SIGNE DE LA VIERGE.

Les jours décroissent de 1 heure 35 minutes.

P. L. le 1, à 11h. 34m. du soir.
D. Q. le 8, à 1h. 18m. du soir.
N. L. le 16, à 5h. 39m. du soir.
P. Q. le 24, à 3h. 37m. du ma
P. L. le 30 à 7h. 56m. du so

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev.		Cou.		LU L.	
				H.	M.	H.	M	H.	
Lundi	1	b	St Pierre-ès-Liens, d. m.	4	48	7	24	Lev	6
Mardi	2	b	Octave de Ste Anne, doub.	4	50	7	22	7	7
Merc.	3	r†	Invention de St Etienne, semid.	4	51	7	21	8	8
Jeudi	4	b	St Dominique, C., doub. maj.	4	53	7	20	8	9
Vend.	5	b	N.-D. des Neiges, d. m.	4	53	7	19	8	10
Sam.	6	b	Transfigur. de N. S., d. m.	4	55	7	17	9	11
DIM.	7	b	10 *Pent.* St Cajetan, conf., doub.	4	56	7	16	9	12
Lundi	8	r†	SS. Cyriaque, etc., MM., semid.	4	57	7	14	10	13
Mardi	9	b	*Vig.* St Alp. M. de Lig., E. D. (du 2).	4	58	7	12	10	13
Merc.	10	r	St Laurent, M , 2 cl.	4	59	7	11	11	14
Jeudi	11	r	Ste Philomène, V. M., doub.	5	1	7	9	ma	14
Vend.	12	b	Ste Claire, V., doub.	5	2	7	8	0	15
Sam.	13	vl†	*Messe de la Vigile* de l'Assomption.	5	3	7	7	0	15
DIM.	14	r*	11 *Pent.* Du Dimanche, semid.	5	4	7	5	1	16
Lundi	15	b	ASSOMPTION, 1 cl.	5	5	7	3	2	17
Mardi	16	b	St Hyacinthe, C., doub.	5	6	7	2	4	17
Merc.	17	r	Octave de St Laurent, d.	5	7	7	1	cou	18
Jeudi	18	b	St Roch, C. doub.	5	8	6	59	7	19
Vend.	19	b†	De l'Octave semid.	5	9	6	57	7	19
Sam.	20	b	*Jeûne.* St Bernard, A. D. doub.	5	11	6	55	7	20
DIM.	21	b	12 *Pent.* St Joachim, (Sol. de l'Assom.)	5	12	6	54	8	21
Lundi	22	b	Octave de l'Assomption, d.	5	13	6	52	8	21
Mardi	23	b	*Vig.* St Philippe Béniti, C., doub.	5	14	6	50	9	22
Merc.	24	r	St Barthélemy, Ap., d. 2 cl.	5	16	6	48	10	23
Jeudi	25	b	St Louis, roi, C., doub.	5	18	6	46	10	23
Vend.	26	r†	St Zéphyrin, P.M., s. (r† Pas. de N.-S.)	5	19	6	45	ma	24
Sam.	27	b	St Joseph de Cal., conf., doub.	5	20	6	43	0	25
DIM.	28	b	13 *Pent.* S. Cœur de Marie, doub. maj.	5	21	6	41	1	25
Lundi	29	r	Décollation de St Jean-B., d. m.	5	22	6	40	2	26
Mardi	30	b	Ste Rose de Lima, V., doub.	5	23	6	38	4	27
Merc.	31	b	St Raymond Nonnat, C., doub.	5	24	6	36	Le	28

Comme en ce mois le laboureur reçoit
De son labeur heureuse récompense,
Et le profit abondant aperçoit
D'avoir remis en Dieu son espérance;
Ainsi faut-il qu'en forte patience
L'homme fidèle attende son loyer,
Loyer non dû, que Dieu, par sa clémence
Lui saura bien en son temps octroyer.

JOURS

E LA VIERGE.

s.

3h. 37m. du ma

7h. 56m. du so

	SOLEIL. Lev.	SOLEIL. Cou.	LU L.
	H. M.	H. M	H.
1	4 48	7 24	Lev
2	4 50	7 22	7
3	4 51	7 21	8
4	4 53	7 20	8
5	4 53	7 19	8
6	4 55	7 17	9
7	4 56	7 16	9
8	4 57	7 14	10
9	4 58	7 12	10
10	4 59	7 11	11
11	5 1	7 9	ma
12	5 2	7 8	0
13	5 3	7 7	0
14	5 4	7 5	1
15	5 5	7 3	2
16	5 6	7 2	4
17	5 7	7 1	cou
18	5 8	6 59	7
19	5 9	6 57	7
20	5 11	6 55	7
21	5 12	6 54	8
22	5 13	6 52	8
23	5 14	6 50	9
24	5 16	6 48	10
25	5 18	6 46	10
26	5 19	6 45	ma
27	5 20	6 43	0
28	5 21	6 41	1
29	5 22	6 40	2
30	5 23	6 38	4
31	5 24	6 36	Le

1
2
3
4
5 Foire [illegible] 50 c. cc.
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15 20 pièces de [illegible] [illegible] à 14 f.
16
17
18 [illegible] de la pièce [illegible]
19 [illegible] à [illegible], 1 pièce ruban [illegible]
20 à 5 f. 4 f. cc.
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31

nce

SEPTEMBRE — 30 JOURS

CONSACRÉ À SAINT MICHEL. — SIGNE DE LA BALANCE.

Les jours décroissent de 1 heure 42 minutes.

D. Q. le 7, à 5h. 56m. du mat. | P. Q. le 22, à 9h. 45m. du ma
N. L. le 15, à 7h. 15m. du mat. | P. L. le 29, à 6h. 16m. du ma

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev.		Cou.		LUN L.
				H.	M.	H.	M	H.
Jeudi	1	b	St Augustin E. D., doub. (du 28 août)	5	26	6	34	6
Vend.	2	b†	St Etienne, roi, C., semid.	5	28	6	32	7
Sam.	3	b†	De l'Imm. Conception, semid.	5	29	6	30	7
DIM	4	vr	14 *Pent.* Du Dimanche, semid. (1)	5	30	6	28	8
Lundi	5	b†	St Laurent Justinien, E. C., semid.	5	31	6	27	8
Mardi	6	vr†	De la Férie (r† SS. Apôtres).	5	32	6	24	9
Merc.	7	vr†	De la Férie (b† St Joseph).	5	33	6	23	9
Jeudi	8	b	NATIVITÉ DE LA B. V. M., 2 cl.	5	35	6	21	10
Vend.	9	b	St Pierre Claver, C., doub.	5	36	6	19	11
Sam.	10	b	St Nicolas Tolentin, C., d.	5	37	6	17	mat
DIM	11	b	15 *P.* St N. de Marie d. m. (S. de la Nat.) (2)	5	39	6	16	0
Lundi	12	b†	De l'Octave, semid.	5	39	6	14	1
Mardi	13	b†	De l'Octave, semid.	5	40	6	12	2
Merc.	14	r	Exaltation de la Ste Croix, d. m.	5	42	6	10	4
Jeudi	15	b	Octave de la Nativité, doub.	5	43	6	7	5
Vend.	16	r†	SS. Corneille et Cyp., MM., semid.	5	44	6	6	cou
Sam.	17	b	Stigm. de St François, doub.	5	45	6	4	6
DIM.	18	b	16 *Pent.* N.-D. des 7 Douleurs, d. m	5	46	6	2	6
Lundi	9	r	SS. Janvier, etc., MM., d.	5	48	6	0	7
Mardi	20	r	*Vig* SS. Eustache, etc., MM., d.	5	49	5	57	8
Merc.	21	r	*Q. Tps. Jeûne.* St Mathieu, Ap., 2 cl.	5	50	5	56	8
Jeudi	22	b	St Thomas de Vil., E. C., d.	5	51	5	54	9
Vend.	23	r†	*Q. Tps. Jeûne.* St Lin, P. M., semid.	5	52	5	52	11
Sam.	24	b	*Q. Tps. Jeûne.* N.-D. de la Merci, d. m.	5	54	5	50	mat
DIM.	25	vr	17 *Pent.* Du Dimanche, semid.	5	56	5	48	0
Lundi	26	r†	SS. Cyp. et Justine, MM., s. (b† SS. A.)	5	56	5	46	1
Mardi	27	r†	SS. Côme et Damien, MM., semid.	5	57	5	45	3
Merc.	28	r†	St Wenceslas M. semid.	5	59	5	43	4
Jeudi	29	b	ST MICHEL, et tous les SS. Ang., 2 cl.	6	0	5	40	5
Vend.	30	b	St Jérôme, C. D., doub.	6	2	5	38	Lev

Le vin, créé pour l'homme rendre fort
Et lui donner au cœur joie et liesse,
Apporte enfin faiblesse et déconfort
Aux gaudisseurs qui d'ivrogner n'ont cesse ;
Car pour loyer, lorsque vient la vieillesse.
Excès les ceint de misère et tourment.
O vous, humains ! apprenez, en jeunesse
D'user des biens du Seigneur saintement.

(1) Dans les diocèses de Montréal et de Valleyfield, solennité anticipée de Nativité de la Sainte Vierge. (2) Dans les diocèses de Montréal et de Valle field, S. N. de Marie, fête patronale, d. 1 cl. avec oct. (*orn. bl.*).

SEPTEMBRE.

JOURS

LA BALANCE.

s.
9h. 45m. du ma
6h. 16m. du ma

SOLEIL. Lev.	SOLEIL. Cou.	LUN L.
H. M.	H. M.	H.
5 26	6 34	6
5 28	6 32	7
5 29	6 30	7
5 30	6 28	8
5 31	6 27	8
5 32	6 24	9
5 33	6 23	9
5 35	6 21	10
5 36	6 19	11
5 37	6 17	mat
5 39	6 16	0
5 39	6 14	1
5 40	6 12	2
5 42	6 10	4
5 43	6 7	5
5 44	6 6	cou
5 45	6 4	6
5 46	6 2	6
5 48	6 0	7
5 49	5 57	8
5 50	5 56	8
5 51	5 54	9
5 52	5 52	11
5 54	5 50	mat
5 56	5 48	0
5 56	5 46	1
5 57	5 45	3
5 59	5 43	4
6 0	5 40	5
6 2	5 38	Lev

sse ;
e.

ité anticipée de
tréal et de Valle
L.).

1 Livre
2 La Tabatière des Pères - Dame du
3 Perrault Balm 1 oc. Mont-Carmel 40 cts
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16 1 Burnon 20 cts. 1 dem. de glace 6 cts.
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30 1 fiole de noir a chaussures 10 cts

OCTOBRE — 31 JOURS

CONS. AUX ANGES GARDIENS. SIGNE DU SCORPION.

Les jours décroissent de 1 heure 44 minutes.

☽ D. Q. le 7, à 1h. 10m. du mat. | ☾ P. Q. le 21 à 4h. 14m. du soir
☻ N. L. le 14, à 7h. 43m. du soir. | ● P. L. le 28, à 7h. 23m. du soir.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev.		Cou		LUNE L.	C
				H.	M	H	M.	H.	M
Sam.	1	b	St Rémi, E. C. doub.	6	3	5	37	5	5
DIM.	2	b	18 *Pent* N.-D. du St Rosaire, d. 2 cl.	6	4	5	35	6	3
Lundi	3	b	SS. Anges Gardiens, doub. maj. (hier)	6	5	5	33	7	[illegible]
Mardi	4	b	St François d'Ass., C., doub. maj.	6	7	5	31	7	5[illegible]
Merc.	5	r†	SS. Placide, etc., MM., s. (r† SS. Apôt.)	6	8	5	30	8	4[illegible]
Jeudi	6	b	St Bruno, C., doub.	6	9	5	27	9	3[illegible]
Vend.	7	b†	St Marc, P. C., simp. (r† Pass. N.-S.)	6	11	5	25	10	3[illegible]
Sam.	8	b	Ste Brigitte, Ve, doub.	6	12	5	24	11	3[illegible]
DIM.	9	b	19 *P.* Mat. de la S. V., d. m. (S. de St Mich.)	6	12	5	21	matin	
Lundi	10	b†	St François de Borgia, C., s.	6	14	5	20	0	4[illegible]
Mardi	11	vr†	De la Férie (r† SS. Apôtres).	6	15	5	19	1	4[illegible]
Merc.	12	vr†	De la Férie (b† St Joseph).	6	17	5	17	2	5[illegible]
Jeudi	13	b†	St Edouard, conf., semid.	6	18	5	14	4	[illegible]
Vend.	14	r	St Calixte, P. M., doub.	6	20	5	12	5	1[illegible]
Sam.	15	b	Ste Thérèse, V., doub.	6	21	5	11	6	3[illegible]
DIM.	16	b	20 *Pent.* Pureté de la Ste Vierge, d.	6	23	5	9	couch	
Lundi	17	b†	Ste Hedwidge, Ve., semid.	6	24	5	7	6	[illegible]
Mardi	18	r	St Luc, Evang., 2 cl.	6	25	5	5	6	49
Merc.	19	b	St Pierre d'Alcantara, C., doub.	6	26	5	4	7	50
Jeudi	20	b	St Jean de Canti, C., doub.	6	28	5	2	8	5[illegible]
Vend.	21	r	SS. Ursule, etc., VV. et MM., doub.	6	29	5	1	10	1[illegible]
Sam.	22	b†	De l'Imm. Conception, semid.	6	31	4	59	11	3[illegible]
DIM.	23	b	21 *Pent.* T. S. Rédempteur, double maj.	6	32	4	57	matin	
Lundi	24	b	St Raphaël, archange, d. m.	6	33	4	55	0	4[illegible]
Mardi	25	r†	SS. Chrys. et Darie, MM., s. (r† SS. Apôt.)	6	35	4	53	2	[illegible]
Merc.	26	r†	St Evariste, P. et M., s. (b† St Jos.)	6	36	4	52	3	1[illegible]
Jeudi	27	vl†	*Vig.* SS. Simon et Jude (b† St Sacr.)	6	38	4	50	4	30
Vend.	28	r	SS. Simon et Jude, Ap., 2 cl.	6	39	4	48	5	4[illegible]
Sam.	29	b†	De l'Imm. Conception, semid.	6	41	4	47	Lever	
DIM.	30	b	22 *P.* Pat. de la Ste V., d. m. (du dim préc.)	6	42	4	46	5	4[illegible]
Lundi	31	vl†	*Jeûne. Vig.* de la Toussaint (b† SS. Ang.)	6	43	4	45	5	47

Le laboureur, après son labourage,
Durant ce mois aux champs travaille, sue,
Et pour l'espoir du fruit de son ouvrage,
Tant nuit que jour est après sa charrue.
Voilà grand cas ! que l'homme ainsi se tue
Pour ce corps vil et prend la peine en gré !
Mais quand pour l'âme il faut qu'il s'évertue,
Il ne voudrait s'avancer d'un degré.

JOURS

U SCORPION.

s.

h. 14m. du soi
h. 23m. du soi

	SOLEIL.		LUNE	
	Lev.	Cou.	L.	C
. M	H	M.	H.	M
3	5	37	5	5
4	5	35	6	3
5	5	33	7	
7	5	31	7	5
8	5	30	8	4
9	5	27	9	37
11	5	25	10	35
12	5	24	11	37
12	5	21	matin	
14	5	20	0	42
15	5	19	1	48
17	5	17	2	58
18	5	14	4	6
20	5	12	5	15
21	5	11	6	32
23	5	9	couch	
24	5	7	6	0
25	5	5	6	49
26	5	4	7	50
28	5	2	8	58
29	5	1	10	13
31	4	59	11	31
32	4	57	matin	
33	4	55	0	48
35	4	53	2	6
36	4	52	3	19
38	4	50	4	30
39	4	48	5	44
41	4	47	Lever	
42	4	46	5	4
43	4	45	5	47

OCTOBRE.

1
2
3
4 1er. acompte pour la maison 1.000
5
6
7 6 3/4 verge de coton jaune 32 cts
8
9
10
11
12
13 Petit frère [illegible] 30 f.
14 Dernier acompte pour la maison
15 payé à Olivier [illegible]
16 Pour intérêt 1 mois 6
17 Après les [illegible] du Cap 2 5 cts.
18
19
20
21 Unions de Paris et Mission de 30 f.
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31 Apetit typ. [illegible] fond Cl. 2.0.

NOVEMBRE 30 JOURS

CONS. AUX AMES DU PURG. — SIGNE DU SAGITTAIRE.

Les jours décroissent de 1 heure 17 minutes.

☽ D. Q. le 5, à 9h. 33m. du soir. | ☾ P. Q. le 20, à 6h. 10m. du mat.
○ N. L. le 13, à 7h. 26 n. du mat. | ● P.L. le 27, à 11h. 45m. du mat.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev.	SOLEIL. Cou.	LUNE. L. C.
				H. M	H. M	H. M.
Mardi	1	b	TOUSSAINT, 1 cl. (d'obligation).	6 44	4 44	6 33
Merc.	2	n	TRÉPASSÉS, doub.	6 46	4 42	7 27
Jeudi	3	b†	De l'Octave, semid.	6 48	4 40	8 23
Vend.	4	b	St Charles Borr., E. C., doub.	6 49	4 39	9 24
Sam.	5	b†	De l'Octave, semid.	6 51	4 37	10 28
DIM.	6	b	23 *Pent.* Du Dimanche, semid.	6 52	4 36	11 33
Lundi	7	b†	De l'Octave, semid.	6 54	4 34	matin
Mardi	8	b	Octave de la Toussaint, doub.	6 55	4 32	0 39
Merc.	9	b	Dédic. de la Basilique de Latran, d. m.	6 56	4 31	1 49
Jeudi	10	b	St André Avellin, C. d.	6 57	4 29	2 53
Vend.	11	b	St Martin, E. et C., doub.	6 58	4 28	4 7
Sam.	12	r†	St Martin, P. M., semid.	7 0	4 27	5 25
DIM.	13	vr*	24 *Pent.* Du Dimanche, semid. (1)	7 1	4 26	6 42
Lundi	14	r	St Josaphat, E. M., doub.	7 3	4 26	couch
Mardi	15	b	Ste Gertrude, V., doub.	7 5	4 25	5 37
Merc.	16	b	St Stanislas de Kostka, C., doub.	7 6	4 24	6 46
Jeudi	17	b†	St Grégoire Thaum., E. C., semid.	7 7	4 23	8 1
Vend.	18	b	Déd. des B. de SS. Pierre et Paul, d. m.	7 8	4 22	9 20
Sam.	19	b	Ste Élisabeth de Hongrie, Ve, doub.	7 11	4 21	10 39
DIM.	20	b	25 *Pent.* St Félix de Valois., C., doub.	7 12	4 20	11 58
Lundi	21	b	Présentation de la B. V. M., d. m.	7 13	4 19	matin
Mardi	22	r	Ste Cécile, V. M., doub.	7 14	4 18	1 9
Merc.	23	r	St Clément, P. M., doub.	7 16	4 18	2 20
Jeudi	24	b	St Jean de la Croix, C., d.	7 17	4 17	3 33
Vend.	25	r	Ste Catherine, V. M., doub.	7 18	4 16	4 44
Sam.	26	b	St Sylvestre abbé, doub.	7 19	4 15	5 51
DIM	27	vl	1ER DIMANCHE DE L'AVENT, semid. 1 cl.	7 21	4 15	6 56
Lundi	28	vl†	De la Férie (b† SS. Anges).	7 22	4 14	Lever
Mardi	29	vl†	Messe de la Vigile (r† SS. Apôtres).	7 23	4 13	5 18
Merc.	30	r	*Jeûne.* ST ANDRÉ, Apôtre, 2 cl.	7 25	4 12	6 15

Comme en ce mois on voit la feuille morte
Et la beauté de l'esté délectable
Prendre le deuil que l'hiver nous apporte,
Semblablement la vigueur tant aimable
Des jeunes gens est caduque et muable.
Apprenez donc par cette vanité
A n'aimer tout ce monde misérable
Cherchant au ciel votre félicité.

(1) Dans les diocèses de Montréal et de Valleyfield, anniversaire de la dédicace de toutes les églises consacrées, d. de 1re cl. avec oct. (*orn. bl.*)

NOVEMBRE.

1
2
3
4
5
6
7
8 1er acompte pour la maison 5
9
10 8 verges de calane à 8 c. 64 c.
11
12
13
14
15
16
17
18 2em acomptes pour la maison 600
19
20
21 dernier
22 Avant le bois la maison 3 50
23 2 verges de toile en caoutchouc à
24 1 f. et 50 c. 1 50
25
26
27 Pieux pour [illegible]
28
29
30

AGITTAIRE.

10m. du mat.
45m. du mat.

LEIL.		LUNE.	
v. Cou.		L. C.	
M	H. M	H.	M.
4	4 44	6	33
6	4 42	7	27
8	4 40	8	23
9	4 39	9	24
1	4 37	10	28
2	4 36	11	33
4	4 34	matin	
5	4 32	0	39
6	4 31	1	49
7	4 29	2	53
8	4 28	4	7
0	4 27	5	25
1	4 26	6	42
3	4 26	couch	
5	4 25	5	37
6	4 24	6	46
7	4 23	8	1
8	4 22	9	20
1	4 21	10	39
2	4 20	11	58
3	4 19	matin	
4	4 18	1	9
6	4 18	2	20
7	4 17	3	33
8	4 16	4	44
9	4 15	5	51
1	4 15	6	56
2	4 14	Lever	
3	4 13	5	18
5	4 12	6	15

dire de la dédi-
bl.)

DECEMBRE 31 JOURS

C. À MARIE CONÇ. SANS PÉCHÉ — SIGNE DU CAPRICORNE.

Les jours décroissent de 20 minutes du 1er au 20, et croissent de 5 minutes du 21 au 31.

☽ D. Q. le 5, à 5h. 11m. du soir. | ☽ P. Q. le 19, à 10h. 27m. du mat.
N. L. le 12, à 6h. 48m du soir. | P. L. le 27, à 6h. 45m. du mat.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev. H. M.	SOLEIL. Cou H. M.	LUNE. L. H. M.	LUNE. C. H. M.
Jeudi	1	vl†	De la Férie (b† T. S. Sacrement).	7 26	4 12	7	14
Vend.	2	r†	*Jeûne.* Ste Bibiane, V. M., semid.	7 28	4 12	8	16
Sam.	3	b	St François-Xavier, C., d. m.	7 28	4 12	9	19
DIM.	4	vl*	2 AVENT. Du Dimanche, semid. 2 cl.	7 29	4 11	10	25
Lundi	5	b	St Pierre Chrys. E. D., doub. (hier)	7 30	4 11	11	31
Mardi	6	b	St Nicolas, E. C., doub.	7 31	4 11	matin	
Merc.	7	b	*Jeûne. Vig.* St Ambroise, E. D., doub.	7 32	4 11	0	35
Jeudi	8	b	L'IMM.-CONCEPT., d. 1re cl. (d'obl.)	7 33	4 11	1	43
Vend.	9	b†	*Jeûne.* De l'Octave, semid.	7 35	4 11	2	57
Sam.	10	b	Transl. de la S. M. de L., d. m.	7 35	4 11	4	14
DIM.	11	vl	3 AVENT. Du Dimanche, semid.	7 36	4 11	5	32
Lundi	12	b†	De l'Octave, semid.	7 37	4 11	6	46
Mardi	13	r	Ste Lucie, V. M., doub.	7 38	4 11	couch	
Merc.	14	vl†	*Q. Tps. Jeûne.* Oct., s. (Messe de la Férie).	7 39	4 11	5	37
Jeudi	15	b	Octave de l'Imm.-Conception, d.	7 39	4 12	6	58
Vend.	16	r†	*Q. Tps. Jeûne.* St Eusèbe, E. M., s.	7 40	4 12	8	20
Sam.	17	vl†	*Q. Tps. Jeûne.* De la Férie.	7 41	4 12	9	42
DIM.	18	vl*	4 AVENT. Du Dimanche, semid.	7 42	4 12	11	1
Lundi	19	b	Expect. de la Ste V., d. m. (hier).	7 42	4 13	matin	
Mardi	20	vl†	*Messe Vig.* de St Thomas.	7 43	4 13	0	11
Merc.	21	r	*Jeûne.* ST THOMAS, Ap., 2 cl.	7 43	4 13	1	24
Jeudi	22	vl†	De la Férie.	7 44	4 14	2	36
Vend.	23	vl†	*Jeûne.* De la Férie.	7 44	4 15	3	48
Sam.	24	vl	*Jeûne. Vigile* de Noël.	7 45	4 15	4	49
DIM.	25	b	NOEL, 1re cl.	7 45	4 16	5	47
Lundi	26	r	ST ÉTIENNE, M., 2 cl.	7 45	4 17	6	43
Mardi	27	b	ST JEAN, Apôtre et Évang., 2 cl.	7 45	4 18	Lever	
Merc.	28	vl	SS. INNOCENTS, MM., 2 cl.	7 46	4 18	5	5
Jeudi	29	r	St Thomas de Cantorbéry, E. M., d.	7 46	4 19	6	7
Vend.	30	b	Du Dim. dans l'Octave, semid.	7 47	4 20	7	09
Sam.	31	b	St Sylvestre, P. C., doub.	7 46	4 20	8	13

Comme l'hiver qui en moi se produit
Fait que le feu à l'homme est délectable
Et que d'esté les ébats plus ne suit,
Cherchant retraite et séjour agréable.
Aussi vieillesse, à l'hiver comparable
Rend l'homme coi, car chagrin le saisit
Et des plaisirs de sa jeunesse aimable
Son souvenir fuyant se dessaisit.

DÉCEMBRE.

1	
2	
3	Exposition de la Nat. de Bn
4	Étoile 1.00
5	Emilie 20 ct. Euphrosine
6	Ft.
7	
8	
9	Ouverture du B.L.S. 1.30
10	pour Capitale et Ct.
11	Le Beau Conférencier
12	
13	
14	
15	
16	Mars le plus de 5 minutes
17	Littérature canadienne 1.00,
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	Almanachs Gets. Grand
25	Almanach Canadien 10 ct
26	Idoux et Bureau 10 c,
27	
28	
29	
30	
31	

OURS

APRICORNE.

t de 5 minutes

.27m. du mat.
45m. du mat.

OLEIL.			LUNE.	
v.	Cou		L.	C.
M.	H.	M.	H.	M.
26	4	12	7	14
28	4	12	8	16
28	4	12	9	19
29	4	11	10	25
30	4	11	11	31
31	4	11	matin	
32	4	11	0	35
33	4	11	1	43
35	4	11	2	57
35	4	11	4	14
36	4	11	5	32
37	4	11	6	46
38	4	11	couch	
39	4	11	5	37
39	4	12	6	58
40	4	12	8	20
41	4	12	9	42
42	4	12	11	1
42	4	13	matin	
43	4	13	0	11
43	4	13	1	24
44	4	14	2	36
44	4	15	3	48
45	4	15	4	49
45	4	16	5	47
45	4	17	6	43
45	4	18	Lever	
46	4	18	5	5
46	4	19	6	7
47	4	20	7	09
46	4	20	8	13

LIBRAIRIE DE J. B. ROLLAND & FILS

NOUVELLE SÉRIE DE

LIVRES DE LECTURE GRADUÉE

EN LANGUE FRANÇAISE

A L'USAGE DES ÉCOLES CATHOLIQUES

Par A. N. MONTPETIT

SEULE SÉRIE APPROUVÉE PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, PAR S.G. L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC ET PAR NN. SS. LES ÉVÊQUES DU CANADA.

Cette série de Livres de Lecture se compose de cinq livres, trois pour les Écoles élémentaires et deux pour les Écoles modèles et les Académies, chaque volume est illustré. Les sujets sont traités d'une manière graduée et comprenant ce qui suit :

Pour les trois premiers livres, des morceaux de littérature en prose et en vers choisis au point de vue moral et religieux ; des lectures courtes et faciles à retenir sur l'histoire et plus particulièrement sur l'Histoire sainte, l'Histoire du Canada et sur l'Agriculture, spécialement appropriées aux besoins du pays ; et pour les deux derniers livres, des morceaux de littérature et de poésie, d'un ordre plus élevé, choisis au même point de vue moral et religieux ; des lectures sur les mêmes sujets, mais plus étendus, et, en sus, des lectures sur les sciences, les arts et industrie.

Tous ces livres sont illustrés de nombreuses vignettes gravées expressément pour ces volumes.

LE PREMIER LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18 de 160 pages, texte encadré, illustré de 32 gravures, cartonnage, couverture imprimée, 12 cts.

LE DEUXIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, de 240 pages, texte encadré, illustré de 40 gravures, cartonnage, couverture imprimée, 18 cts.

LE TROISIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, de 320 pages, illustré de 60 gravures, cartonnage, couverture imprimée, 24 cts.

LE QUATRIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-12, de 286 pages, illustré de 50 gravures, texte encadré, pleine reliure, toile anglaise gaufrée, 50 cts.

LE CINQUIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-12, de 352 pages, illustré de gravures, texte encadré, pleine reliure, toile anglaise gaufrée, 50 cts.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRES ET LÉGENDES.

CHIENS !

On commence une histoire n'importe comment pourvu qu'elle finisse bien.

Benjamin Sulte
1897

TEL que vous me voyez, je remonte à quarante ans dans mon humble existence et je me vois en face d'une vieille demoiselle à l'œil dur, à la parole brève, à l'accent criard et colère, qui d'une main me désigne la porte et de l'autre... me lance un regard formidable, comme s'exprimait un certain orateur.

—Il faut vous dire que, depuis la naissance de plusieurs de mes grands-pères, je suis affligé d'un mal terrible. J'ai en horreur les chiens, petits ou grands. C'est quelque chose d'insurmontable, d'incompréhensible, car, je puis dire avec l'expression populaire,

que je n'ai pas l'habitude d'avoir froid aux yeux. A la vérité, ce n'est pas seulement dans l'œil que je sens des défaillances lorsque je rencontre ces quadrupèdes, c'est dans la nuque, dans l'épine dorsale, dans les bras, dans les jambes, partout enfin, et tandis que mes muscles passent à l'état de laine cardée, mes cheveux font le contraire, ils raidissent—si bien qu'en ce moment on pourrait s'y tromper et les prendre pour faire des bagues de crins.

Comprenez-vous cela ? Avoir peur d'un chien gros comme le poing et qui peut-être ne mordrait pas une mouche. C'est une conduite insensée de la part de mes nerfs et j'en suis encore à me demander pourquoi et comment il se fait que je ne parvienne point à me rapatrier avec "l'ami de l'homme", le chien. Mystère et galette de sarrasin.

L'aventure commença un dimanche, comme je passais devant la demeure de la famille Moss, dans la ville des Deux-Grêves, Bas-Canada.

Je m'en allais sur le trottoir de la rue F., chantonnant selon mon habitude. Tout à coup, il m'arrive sur les pieds un peloton de poil gris, avec accompagnement d'aboiements, de grognements et de trémoussements extraordinaires !

Avant même d'avoir reconnu Turc, le vilain barbet chéri de mademoiselle Moss, les trente-six mille fibres de mon être avaient reçu le choc électrique et je cherchais un endroit du paysage pour m'évanouir.

La petite bête était là, qui se démenait autour de mes jambes et qui jappait à pierre fendre.

Rivé au sol, l'air atterré et le cœur gros comme la cathédrale, je tremblais et suais la peur de tous mes membres.

En ce moment, une demi douzaine de petits coups secs, frappés à la vitre de l'une des fenêtres du salon de la famille Moss, suspendirent brusquement les démonstrations de cet animal de Turc et mon œil reconnaissant put distinguer, à travers la fenêtre, la tête blonde d'une fillette de douze ans qui venait par ce signal de rappeler le chien à son devoir, et de me rendre un peu à moi-même.

Mon bourreau fila vite et prestement, l'oreille basse, la mine honteuse, et opéra sa retraite par la porte ouverte de la cour.

Mais à peine avait-il disparu que, soudain, mes muscles retrouvèrent leurs forces, plus que leurs forces,—et me voilà doué d'un courage de lion ! J'eusse enfoncé un régiment...de chiens.

Sans plus tarder, je me précipite dans la cour, je ramasse une sorte de baguette flexible que le hasard me présente et je tombe comme un foudre de guerre sur Turc, qui se blottit dans la porte de la cuisine. Ce que je lui donnai de coups n'a jamais été compté, mais il est évident que je tapais autant dans la porte que sur le dos du monstre, dont les cris eurent bientôt alarmé le voisinage.

La porte de la cuisine s'ouvrit bientôt au milieu d'un vacarme indescriptible causé par les pleurs et les gémissements de toute la famille, sans compter la musique du chien.

Celui-ci fonça dans la maison et je me trouvai en face des Moss. Il y en avait des petits, et de plus petits encore les uns étaient

des filles, d'autres des garçons. Quelques-uns pleuraient ; celui-ci cherchait un bâton pour m'assommer, le reste m'accablait d'injures. Ils étaient onze, tous en furie. Là-dessus, pas un homme, mais il y avait une femme, et elle en valait plus d'un qui se montre fier de porter le pantalon !

Miséricorde, mes bons amis ! Elle me dardait ses prunelles jusqu'aux os...

Et c'est ce qui vous explique cette phrase de tout-à-l'heure : je me vois en face d'une vieille demoiselle à l'œil dur, à la parole rêve, à l'accent criard et colère, qui d'une main me désigne la orte et de l'autre..." Vous savez.

Battre en retraite me parut fort à propos.

Je rentrai chez moi, et, après avoir raconté ma prouesse, ma ère me dit :

—C'est une bonne affaire tu n'auras plus peur des chiens.

Et dans mon cœur je m'en réjouis.

Huit jours se passèrent au sein d'un bonheur sans mélange.

Ma joie provenait de ce que j'avais enfin surmonté l'intolérab peur que me faisaient éprouver les chiens.

Les chiens! L'un des fléaux que nous subissons avec le plu de naïveté; un mal qu'on pourrait supprimer par un décret trois lignes,—"*tuons les chiens*"—et cependant on n'en fait rie Les chiens! la terreur du passant; la misère du dormeur; l'épou vante des chevaux; l'ennemi de la tranquillité publique, pour tou dire. Les chiens! bêtes féroces que vous entretenez dans v maisons, qui mordent vos amis, qui vous mettent en gribouil avec la moitié de vos concitoyens, et finissent, bien souvent, p mourir enragés, après avoir mené sous vos auspices une vie corsaire, une existence de bandit dont vous êtes responsables toute conscience.

Abordons le sujet avec franchise. Est-il un homme qui avou au premier mot, la peur que les chiens lui font éprouver? No Mais si vous poussez vos questions un tant soit peu, trouver vous quelqu'un qui consente à reconnaître que ces animaux con tituent une nuisance publique? Oui. Tout le monde vous dira, car tout le monde en subit les inconvénients--mais il est mode d'aimer les chiens, et, à cause de cela, on se laissera mang tout vivant plutôt que de paraître avoir souleur. Voilà un orgue bien placé, et qui nous honore!

Tournez-vous un coin de rue, en même temps qu'un dogue q arrive en sens inverse—l'animal vous montre les dents po attester qu'il est mécontent de la surprise que vous lui faite Jetez-vous de côté, livrez passage, autrement, je ne donnerais un liard de vos mollets.

Vous parcourez le trottoir dans un endroit bordé de boue; travers de votre route il y a un chien qui se chauffe au soleil. bien! vous descendez dans la boue, tout simplement, parce q vous aimez les chiens. Si votre meilleur ami vous jouait un t pareil, quel ressentiment vous en éprouveriez! Oh! les chi ont bien du bonheur!

Avez-vous vu, cent fois sinon plus, à la porte d'une maison pauvre commissionnaire arrêté tout tremblant, incapable d'ent pour livrer son message, n'osant retourner sur ses pas, parce q aurait à revenir? Il y a un chien sur le seuil, un gentil anim la gueule ouverte, grondant du fond de sa gorge, un "gard fidèle" du logis, une brute qui gêne, mais qui n'en est pas moi traitée avec amour par ses maîtres.

Vous est-il arrivé de laisser tomber votre gant ou votre cann Dites-moi, si vous avez pu les ramasser, dans le cas où il y av un chien à cent pieds à la ronde? Cela ressemble trop à u manifestation d'hostilité! L'animal saute sur vous, parce q vous croit prêt à lui lancer une pierre. Comme c'est agréab Fort heureusement on pardonne, attendu qu'on aime tant chiens! et ils sont si intelligents!

Et le soir! Si vous mettez le pied sur la patte ou la queue d' mâtin étendu dans le chemin, vous en serez quitte pour calcu dans vos chairs la longueur des dents de l'animal.

Si vous poussez la complaisance jusqu'à faire un détour p

éviter les attaques de cette autre bête qui patrouille dans la rue où vous passez, bien souvent il vous suivra, et vous finirez par chercher refuge dans quelque maison du voisinage dont les gens "connaissent" votre poursuivant. On aime tant les chiens que ces ennuis, répétés quotidiennement, semblent choses naturelles et qu'on les endure avec une certaine grâce. La sottise humaine est grande!

Et la nuit! Les chiens qui jappent, qui se battent, qui hurlent, qui tiennent le quartier en éveil! Tout le monde en souffre; personne ne réagit contre cet abus. On aime les chiens.

Je voudrais bien savoir quel est l'individu assez puissant pour se mettre au-dessus de la loi qui protège les personnes. Un propriétaire de chien peut s'arroger cette scandaleuse liberté. Tout lui est permis. Son animal vous forcera à patauger dans la boue, parfois à vous refugier dans les portes cochères; ou encore il déchirera vos habits, fort bien, il en a le droit. Si vous vous plaignez, vous êtes un capricieux, vous n'aimez pas les chiens,—tout est dit. Vous continuerez à être traqué, harcelé, qu'importe! Vous n'aimez pas les chiens, et les chiens vous le rendent! C'est cela même,—seulement, si on voulait être francs, on déclarerait que personne n'aime les chiens et que les chiens sont regardés avec raison, par tout le monde, comme un fléau public. J'en conclus que, si un chien qui vous attaque était tué sur le coup, ce serait une belle occasion offerte à son propriétaire pour aller en cour de justice faire constater le droit qu'il croit avoir de molester les passants. Si ce propriétaire trouve un juge qui lui donne le dessus,—j'espère qu'un jour de gala, ce même juge verra venir à lui l'animal reconnaissant, lequel posera sur les basques de son habit deux pattes vaseuses et lui lèchera la figure en signe de fraternité.

Tuons les chiens de plus en plus, et reprenons le fil de nos aventures.

Notre ville était petite, mais elle possédait un journal, *Le Nouvelliste*, qui mentionna l'inconvénient de garder des chiens *turcs*. Ce jeu de mots, cette pierre lancée dans son jardin, eut pour résultat de piquer au vif la tribu des Moss. Pas timides du tout ces gens là! Mon ami, le rédacteur du journal, et moi, nous ne laissâmes pas d'en être un peu ébranlés. Nous avions compté sur l'effet applatissant de l'article, et des avis nous parvenaient de toutes parts que le chien allait devenir plus libre et plus menaçant que jamais.—N'importe! me disais-je en mon particulier, je n'en ai pas peur, et s'il se trouve derechef sur mon passage, je "l'organiserai" de la belle façon, comme dit...

J'en étais là de mes résolutions, cheminant à petits pas sur la rue des F., lorsque, sans avoir entendu le moindre bruit, je me sentis pincé un peu au-dessus du talon. Je me tourne. Horreur! c'est Turc qui a saisi ma botte de ses dents aigues et qui l'a transpercée—fort heureusement sans toucher mon cuir à moi. La vilaine bête s'enfuyait déjà à travers la rue, ce qui était une précaution inutile, car les saccades de mes nerfs recommençaient et

je n'aurais pas même été capable de l'empêcher de ponctionn mon autre botte.

Je n'étais donc pas invulnérable, ni au cœur ni au talon !

Je réfléchis vingt minutes, une dmi-heure, une heure, et je m décidai à aller frapper à la porte des Moss, à tout risque— compagnie d'un camarade qui ne craignait ni chien, ni Moss, diable.

Il faut voir la réception que nous fit l'aîné des trois frères Mo

avec sa robe de chambre sale, ses lunettes sur le front et sa ba bleue à moitié rasée !

—Ah ! vous venez m'avertir de surveiller mon chien ! Oui Eh bien fichez-moi la paix, et lorsque vous aurez été mordu, à vous plaindre à qui vous voudrez !...

Et v'lan ! la porte nous retomba sur le nez !

J'étais furieux. Il y avait de quoi. L'entrefilet du *Nouvel* dansait devant mes yeux en caractères gros comme le bras.

—Tuons les chiens, m'écriai-je.

—Que vas-tu faire ? hasarda mon ami.

—Je m'insurge, je me révolte, je cours à la cour demander justice à la justice—je veux plaider !

—Plaidons, plaidons, appuya mon ami, riant de mes phrases échevelées et de mon air ahuri.

—Plaidons !

Nous disions cela à peu près comme on déclame au théâtre

" S'il faut mourir, mourons en braves ! "

Nous allâmes consulter l'avocat Pambrin, un madré qui, d'abord, s'amusa beaucoup de notre projet, et finit par dire :

—Allez voir le greffier de la Paix, contez-lui votre affaire, puis venez me faire savoir ce qu'il aura décidé.

Le greffier nous traita avec une cordialité que je pris pour de l'intérêt. Je ne voyais pas pourquoi l'univers entier ne ferait pas cause commune avec moi.

—J'arrangerai cela, me dit-il amicalement, la figure ornée de son plus gracieux sourire. M. Moss, aîné, recevra cet après-midi un petit billet,

Ces deux derniers mots furent soulignés par un salut qui termina l'audience.

—Vous y êtes ! exclama Pambrin, après avoir écouté mon rapport. Vous vouliez plaider, eh bien, vous y êtes !

—Pardon, lui dis-je, il me semble qu'au contraire M. le greffier s'arrange pour faire marcher cela à la douce. Il compte bien pacifier les Moss.

—Les pacifier !... et avec une " notification " encore. Ah ! vous ne les connaissez pas ; le greffier ne les connaît pas non plus. Vous vouliez plaider, eh bien, vous plaiderez—nous allons rire !

—Qu'ai-je à faire maintenant ?

—Restez tranquille jusqu'à ce que l'on vous dérange. M. le greffier ne vous a-t-il pas dit que cela ne serait rien !

Et il riait plus fort.

L'avocat avait raison, il n'y eut plus rien... durant onze jours, mais au bout de onze jours, il y eut quelque chose qui remit le feu aux poudres.

C'était en hiver, au mois de février. Un voile blanc couvrait la terre, comme disent les poëtes. Je cheminais tranquillement le long du jardin de mes persécuteurs lorsque je reçus une raffale de pelletées de neige en pleine figure. Les cinq ou six enfants Moss, garçons et filles, m'avaient tendu cette embuscade, et pour couronner ma défaite ils me lâchèrent sur les talons le hideux Turc, mon cauchemar, ma bête noire. Je faillis étouffer de colère, de neige et d'épouvante.

Une demie heure après, j'étais chez le greffier.

—Vous les avez joliment pacifiés ! Me voilà accablé par toute la famille. C'est une vendetta. Je vous avais pourtant dit que je voulais plaider.....

—Je vois qu'il faudra recourir à ce moyen, en effet, mais vous

vous apercevrez par la suite que je ne vous ai pas nui en écrivant à ces gens-là. Au contraire ! Maintenant, je vais recevoir votre déposition en justice, parlez.

—Tuons les chiens !

—Fort bien, mais procédons avec régularité.

La déposition formulée, signée et paraphée, je me rendis chez mon avocat. Celui-ci ne riait plus ; il m'écouta, me fit des

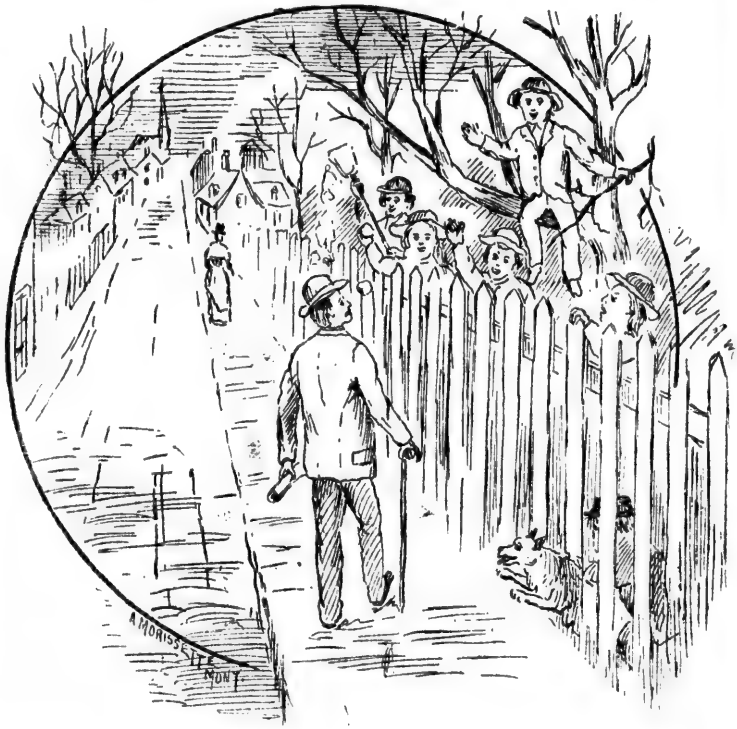

questions, puis hochant la tête d'un air capable il conclut en disant :

—N'ayez pas peur, ça va marcher !

Vous devinez que je le revis souventes fois dans les trente-six jours qui s'écoulèrent jusqu'au procès et que nous nous préparâmes à livrer un combat héroïque devant le banc des magistrats.

Ce qui contribuait beaucoup à soutenir mon courage, c'était le nombre étonnant de personnes qui avaient été mordues, ou qui avaient failli l'être par ce terrible Turc. Tout ce monde voulait être appelé à servir de témoins à charge. Je fis lancer quarante-quatre subpœna.

Enfin, l'aurore du grand jour parut à l'horizon. Je me rendis au palais l'un des premiers. Notre affaire était connue ; tous les flâneurs s'y étaient donné rendez-vous.

Les deux aînés des Moss y étaient déjà et avaient l'air affairé à

possible. Ils tenaient chacun une liasse de papiers à la main, la consultaient avec ardeur, me regardaient avec des yeux farouches, et allaient de tous côtés dans les bureaux du greffe de la Paix, parlant aux employés, comme des généraux qui se préparent à livrer une grande bataille. J'en étais tant soit peu énervé.

Mon avocat, toujours moqueur et sûr de lui-même, se tordait la moustache et répétait en levant tantôt une épaule, tantôt l'autre : "les blagueurs ! espèce de timbrés ! à quoi cela peut-il leur servir ? etc."

Ces commentaires charitables de mon défenseur attitré ne laissaient pas que de m'inspirer une certaine quiétude.

Le greffier donna lecture de ma déposition. Il y eut d'autres formalités, dont le souvenir ne me revient pas en ce moment, puis les défendeurs furent appelés à s'expliquer.

Le premier qui se leva fut Nicolas Moss.

Mon avocat le fit asseoir aussitôt, sous prétexte que la personne nommée dans le corps de l'accusation était l'aîné des deux Moss présents, désigné sous le petit nom de Patrick.

J'ai oublié de dire que mes adversaires sont d'origine irlandaise. Ils parlent notre langue d'une manière parfois assez amusante, ce qui ne contribua pas peu à égayer le procès.

Patrick s'approcha du livre sacré, que lui remit le greffier et obtint la permission de ne s'expliquer que sous serment, ce qu'il eut pu éviter, m'a-t-on dit, en sa qualité de personne incriminée. Mais il voulait nous jeter de la poudre aux yeux.

Ce qu'il raconta au tribunal fut la révélation détaillée et embellie de toutes les escapades que j'avais commises dès ma tendre enfance.

J'avais, disait-il, semé la terreur dans mon quartier, dès l'âge de six mois, avant de porter ma première culotte. Le nombre de petits Moss à qui j'avais poché les yeux était incalculable. De plus, mes courses dans le verger de cette intéressante famille dénotaient une pente alarmante au brigandage. J'étais, en un mot, le pire sujet du canton.

—Mais le chien ! interrompit mon avocat, le chien a-t-il donc hérité des griefs de votre race, que vous nous racontiez ces misères à propos de Turc que je vois là devant vos pieds ?

Nic. eut en ce moment une inspiration redoutable pour ma cause. Il se pencha, empoigna Turc par le chignon du cou et le présenta à l'audience au bout du bras.

J'avais lu *les Plaideurs*, de Racine, et la scène des petits chiens était encore toute fraîche à ma mémoire. Je vis bien aussi que nombre de gens se la rappelaient, car l'hilarité se répandit incontinent parmi les spectateurs.

—Calmez-vous, Monsieur, dit l'un des magistrats, la cour vous donnera le temps de vous expliquer.

—Je veux beaucoup, riposta Nic, très-agité, prouver à vous que le chien n'est pas malicieux...

—Tout à l'heure, Monsieur. Faisons d'abord comparaître les témoins.

Nicodème Tatouche, interpellé par le greffier, se présenta. Il

jura des deux mains que Turc était un monstre qui répandait la désolation dans la ville, et que la paix publique exigeait des mesures de rigueur.

Là-dessus, Nic. empoigna de nouveau les poils de Turc, mais son frère Pat. s'interposa et demanda la parole. Le tribunal le pria de patienter.

Joseph Malou déposa solennellement que, sous ses yeux, Turc,

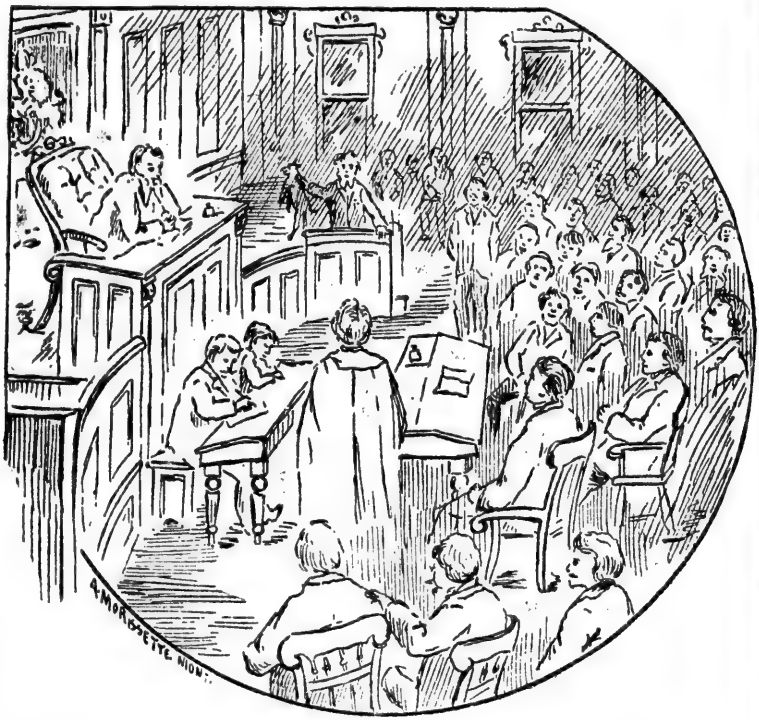

le même chien qui était là, avait arraché deux cerceaux de la crinoline d'une ménagère qui se rendait au marché...

Nic. lança un oh ! ! qui fit bondir les juges sur leurs tabourets, puis il réempoigna le collier de Turc... mais sur un geste impérieux du greffier et au cri de *Silence !* de l'huissier de la cour, il lâcha tout et retomba sur son siège.

Barnabé Baribeau vint ensuite déclarer que la partie la plus nécessaire de son pantalon était restée un jour, en plein midi, entre les dents de cet animal enragé.

—Pas vrai ! exclama Pat.

—Vous mentir ! hurla Nic.

—Silence, Messieurs ! entonna le crieur.

—Ah ça, dit mon avocat en goguenardant, lequel des trois est le plus enragé ?

—Silence, Messieurs !...

Un autre témoin est interrogé. C'est Baptiste Caya, qui n'y va pas par quatre chemins et qui raconte qu'à sa connaissance plus de dix personnes ont été mordues par le chien des Moss.

—Je pense, observe tout haut mon avocat, qu'en voilà assez, et que la cour n'a pas le dessein de pousser la preuve jusqu'à la comédie, car je vois à son allure que M. Pat. est sur le point de s'emporter encore une fois...

—Le chien, il être bon garçon ! rugit Nic., il a mordu pas du monde, mais des vaches et des chevals et des filles..

La colère du cher homme et son langage étaient d'un bouffon achevé, aussi tout le monde éclata-t-il de rire, y compris les magistrats.

Au bout de quelques minutes de délibération, la parole fut accordée à Nic. qui décidément se constituait l'avocat de la défense.

—Votre Honneur, dit-il avec véhémence... venez ici, Turc.. vos Honneurs sont appelés pour juger un chien de bonne volonté... Turc, venez ici, monsieur... et vous ferez justice à mon famille qui a du chagrin beaucoup du scandale... venez plus proche, ma pauvre chien... et encore pour oune garçon qui a volé mes cerises et graffigné mon porte de la cuisine avec une gaule de merisier, et mon femme et mes filles qui ont des peurs sans compensation pour le trouble et les jappements du chien quand il passe dans la rue le jeune homme ou bien des vaches...

Ici, Pambrin éclata de rire, donnant le branle à un concert de cris et d'exclamations joyeuses auquel l'auditoire entier prit part à cœur joie. Nic. et Pat. étaient furieux ; ils gesticulaient, parlaient à tue-tête, me menaçaient du poing, tandis que Turc aboyait de toutes ses forces. Naturellement, l'huissier lançait des *Silences !* à briser les vitres.

—Si la cour le permet, demanda humblement Pambrin, M, Moss reprendra son plaidoyer, nous avons assez ri pour le moment.

—Allons, Messieurs, intima le plus âgé des deux juges, procédons, la cour n'a pas de temps à perdre.

Nic. avait continué de s'agiter démesurément, il était violet de dépit et sa voix tremblait de la plus drôle de façon. Néanmoins, comme il avait réservé ses grands effets oratoires pour la fin, il reprit.

—La justice de ma chien est considérable et pas drôle beaucoup..... venez ici, Turc, que les Messieurs considèrent par vous-même le mérite des accusations.

Alors, à notre profond ébahissement, nous le vîmes saisir Turc par les deux oreilles et le secouer au bout de ses bras tendus...

—Silence ! silence ! ! se hâta de crier l'huissier, croyant bien que les rires allaient recommencer.

—Si ma chien était maligne, je propose à Vos Honneurs qu'il voudrait bien me mordre pour le traitement que je lui gratifie.

—Monsieur, dit sévèrement l'un des magistrats, cessez vos démonstrations ; si vous n'avez rien de plus à prouver, la Cour va se retirer pour prendre une décision.

Un moment de calme absolu succéda à ces paroles. Nic. repos sur le plancher, lentement et comme à regret, sa bête qui sembla très mal à l'aise et surtout rageuse en diable.

En ce moment, le greffier se leva pour prendre une plume s un pupitre voisin. Turc fit un bond en avant, et aussitôt greffier en fit un autre en arrière—il était mordu au mollet, mor à pleines dents !...

Ce qui se passa sur ce coup est facile à comprendr L'auditoire battait des mains au milieu des éclats de rire. Av peine et misère, on parvint à rétablir l'ordre, mais ce fut pour e tendre la cour prononcer la sentence suivante :

" La cause est entendue. Le propriétaire de Turc, le chien i présent, est tenu de tuer cet animal dans un délai de vingt-quat heures et de payer les frais encourus dans cette cause."

Victorieux ! j'étais victorieux !

Vous croyez peut-être que mon histoire se termine ici Pas d tout !

Les frères Moss possédaient une grande fortune, et avec ce ils jouissaient d'un caractère qui les poussait sans cesse vers chicane et les démêlés judiciaires.

Tracassiers et toujours à l'affût des cancans, ils passaient po très dangereux dans notre paisible ville, et la lutte entrepri contre eux me faisait regarder comme un téméraire à qui les Mo feraient payer cher son audace. Il en était résulté que je devena presqu'un personnage. Quand on sut que j'avais gagné m procès, je me trouvai "l'homme du jour," dans cette ville q était pour moi tout l'univers.

Au bout de six mois, tombait la fête de la Saint-Jean-Baptist La feuille d'érable à la boutonnière, je me rendais sur la pla publique pour écouter les discours. Tout à coup, que vois-je Turc ! Turc en chair, en os et en poils, avec ses dents blanch qui se dressent de mon côté. Il me reconnaît, le traître ! n'était donc pas mort ! Pas mort—et le jugement du tribunal J'en perdis aussitôt le sentiment du patriotisme avec le reste, et me laissai entraîner aux excès que cette surprise ravivait en mo

Turc suivait un jeune homme, fils de Patrick Moss, lequ jeune homme s'appelait alors La Bayonnette, à cause de ses goû pour la milice et n'est pas la crème des camarades ; sur ce dermi point, il me déplaisait depuis des mois et des jours.

A la vue de Turc, mon sang ne fit qu'un tour, je levai la can que je tenais à la main, mais La Bayonnette leva la main et m défia de toucher à son chien.

Je ne dirai pas tout ce qui suivit, mais je vous assure que je n fis aucun usage de ma canne. Seulement la volée qui menaça Turc, tomba au compte de son maître. Ce n'est pas tout. Comm après la défaite de celui-ci, le chien filait, la queue serrée, vers demeure de la famille, je le suivis et le rejoignis... dans la salle manger. Oui, dans la salle à manger, sans compter que la tab venait d'y être dressée pour le dîner et que la maison n'était p vide de ses occupants habituels. Turc criait comme un misérab qu'on égorge, mais je ne cessais de frapper. Se fourrait-il sous

meuble, je renversais le dit meuble, et tape ! De cette manière je culbutai la table avec tout ce qu'elle portait, les chaises et un petit buffet. Vous dire les péripéties de cette course et de cette bataille est impossible. Je dis " bataille, " parce que les Moss étaient accourus au bruit et cherchaient à s'emparer de moi—ce qui n'était pas chose facile, je vous prie de le croire. Cependant, au passage, Nic. me planta son poing sur la mâchoire ;—en

revanche je le renversai sur une pile d'assiettes qui s'en trouvèrent fort mal accommodées. Bref, cette situation insensée devenait trop critique—je montai quatre à quatre l'escalier, et, avisant une fenêtre, sautai de là dans la rue, au nez des Moss abasourdis. On a longtemps parlé de ce saut.

Dix minutes plus tard, j'étais au palais de justice,—la feuille d'érable en loques, mais le cœur armé d'une éloquence foudroyante.

Vous devinez si je signalai au greffier le mépris de justice dont mes ennemis s'étaient rendus coupables en conservant la vie à un chien condamné à mort ! *Tuons les chiens !*

Nouvel appel en cour. Cette fois, le tribunal me fit intervenir comme témoin. J'avais vu Turc vivant. On le mena devant les magistrats, qui le firent tuer séance tenante par un constable ; les Moss payèrent une amende de cinq louis.

Je triomphais encore une fois. Hélas ! je ne songeais point au revers de la médaille !

Le surlendemain, je reçus un papier qui me causa un étonnement incommensurable.

J'étais tenu de me présenter en Cour, le 15 du mois suivant, pour répondre de ma conduite dans l'affaire du bris de meubles, etc., et me voir condamner à payer deux cents louis pour ce fait d'armes. Le papier disait cela.

Décidément, mes affaires se gâtaient. Les Moss n'étaient pas contents de la cour des magistrats, ils me forçaient à affronter la " grand' Cour," comme on dit.

Dans ce désarroi, j'eus recours à Pambrin.

—Bah ! dit-il, soyez tranquille, ça va marcher.

Comme il m'avait déjà dit cela, lors de mon premier procès, je repris vigueur et je pus jouir de la notoriété que cette nouvelle phase de mon aventure de chien me valait dans le public. Le *Nouvelliste* publia sur ce sujet des articles à haute pression... qui sortaient de ma plume.

Nous nous donnâmes une peine infinie pour braver la tempête en bonne condition. Cette fois, le danger était de mon côté, car j'avais commis ce que l'on appelle une effraction, ou quelque chose approchant. J'avais effrayé et fait pâmer une quantité de personnes, brisé des choses qui se payent cher au magasin, et poché les yeux de La Bayonnette d'une manière pitoyable.

Pambrin plaida admirablement. Les Moss se donnèrent un mal énorme... pour gâter leur cause. Les juges décidèrent que, sans le premier procès, tout cela n'aurait pas eu lieu, et par conséquent qu'ils renvoyaient la plainte avec frais et dépens.

—Vous verrez, me disait mon avocat, sortant de l'audience, que ces têtes chaudes n'en resteront pas là. L'affaire leur coûte cent louis, ils vont la porter en Cour d'Appel et perdre encore quelques centaines de louis.

—Vous m'épouvantez, lui dis-je.

—Bah ! laissez donc, nous allons rire—et du reste, ne voyez-vous pas quel intérêt toute la ville prend à ce débat ! Que diantre ! on vous la fait belle !

En effet, nous allâmes à Québec en cour d'appel — mais le drapeau resta dans mes mains.

Les Moss avaient déjà perdu beaucoup d'argent par cette lutte, ils mirent une somme encore plus forte au jeu et la perdirent également.

—Comment cela ? direz-vous.

—En appelant de la décision de la cour de Québec, devant le Conseil Privé de Sa Majesté, à Londres !

Et voilà ce qui m'a valu l'honneur d'être conduit au pied du trône — à la remorque des Moss.

Savez-vous ce qui se passa au Conseil Privé en cette occurrence ?

Non ? Eh bien, je vais vous le dire : Le Conseil Privé refusa net de s'occuper de l'affaire !

Les plus mordus dans ce long combat ne furent point les victimes de Turc, mais bien ses maîtres. *Tuons les chiens !*

BENJAMIN SULTE.

CURIOSITÉS DU CALENDRIER

Au moment où l'on s'occupe de la distribution des calendriers, signalons quelques curiosités de nature à intéresser nos lecteurs.

L'année ordinaire de 365 jours est plus courte que l'année solaire (ne pas lire scolaire), d'environ 6 heures, où, pour parler exactement, de 20,937 secondes. Cette lacune, au bout d'un siècle, ferait une différence de 24 jours, 5 heures, 35 minutes.

Jules César a fait introduire les années bissextiles dans le calendrier, afin de prévenir cette différence. Cependant, si l'on ajoute 25 jours à 100 ans, il y a 18 heures 25 minutes de trop.

Le résultat produit par le calendrier Julien était que le calendrier devançait le soleil, de sorte qu'en 1582, ce dernier se trouvait 11 jours en arrière.

Il était bien évident que l'on ne pouvait faire la correction du côté du soleil. Alors, le Pape Grégoire XIII a fait réformer le calendrier en établissant que, lorsque le nombre du siècle n'est pas un multiple de 4, le siècle ne devait pas être bissextile. Depuis 1582, l'erreur du calendrier grégorien n'occupe pas la dixième partie d'une journée. Il y aura un jour de lacune, entre le soleil et le calendrier, en l'an de grâce 5580! (Nous verrons bien).

Le XIXe siècle a commencé le matin du mardi, le 1er janvier 1801 ; il se terminera à minuit, le lundi, 31 décembre 1900, ayant contenu 36,524 jours.

Dimanche, lundi, jeudi, vendredi et samedi sont comptés 5,218 fois pendant le siècle ; mardi et mercredi 5,217 fois.

Le jour de Noël est tombé 15 fois le dimanche et le vendredi, ainsi que le jour de l'an ; puis 14 fois sur chacun des autres jours.

L'année bissextile se répète tous les 28 ans, de manière que celles de 1804, de 1832, de 1860 et de 1888 ont commencé par un dimanche, le calendrier étant le même pour chacun.

Les années ordinaires se répètent à des époques de 11, 11 et 6, (soit 28) ; ainsi 1863, 1874, 1885 et 1891 ont toutes commencé par un jeudi.

L'année ordinaire finit le même jour de la semaine où elle a commencé. Le mois d'octobre commence toujours le même jour que celui de janvier. Février, mars et novembre commencent de même. Avril suit juillet, septembre suit décembre, tandis que mai, juin et août commencent chacun par un jour qui varie non-seulement entre eux, mais entre tous les autres mois. Cette variation ne s'applique pas aux années bissextiles.

Le dimanche est arrivé 3 fois le 29 février pendant le siècle : en 1824, en 1852 et en 1880.

Le 1er jour d'un siècle ne peut tomber le mercredi, le vendredi ou le dimanche.

Pourquoi ? on l'ignore.

En sacrifiant tou son devoir, on est sûr d'arriver au bonheur.

HISTOIRE DE DEUX DIAMANTS

Les deux fameux diamants, l'*Orlof* et le *Shah*, qui ont figuré au couronnement du tsar Nicolas II, ont eu une histoire mouvementée.

Le premier qui orne le sceptre des tsars depuis le 5 avril 1797, époque du couronnement de Paul Ier, et qui pèse 193 carats, formait jadis, avec un autre diamant à peu près semblable, les deux prunelles d'un dieu indou. Il fut soustrait par un soldat français qui le vendit 26,000 francs à un capitaine anglais. Celui-ci à son tour le céda à un négociant pour 100,000 francs.

Finalement un Arménien s'en rendit acquéreur et le vendit au prince Grégoire Orloff, qui en fit présent à l'impératrice Catherine. Il fut payé 2,250,000 francs, plus une rente annuelle de 100,000 francs. Des titres de noblesse furent même octroyés à l'Arménien.

Le *Shah* a un passé autrement tragique.

Ce diamant, qui ne pèse que 93 carats, ornait le trône de Nadir Shah, qui mourut assassiné. Il fut volé par un soldat afghan lequel tomba sous les coups de trois frères arméniens au moment où il venait de le vendre à un joaillier.

Ce dernier subit le sort de l'Afghan. Le drame ici se complique. L'aîné des trois frères arméniens, voulant garder seul le fameux diamant, se débarrassa de ses deux frères en les empoisonnant, et vint en Europe pour se défaire de son trésor.

Finalement Shajas—c'était le nom de l'Arménien—le vendit à Catherine II de Russie pour 2,500,000 francs.

Mais quelques années après, Shajas mourait à son tour, empoisonné par un de ses gendres.

Triste retour des choses d'ici-bas !

ENIGME N° 8

Quand la voix meurt, on me voit naître,
L'on me fait mourir d'un seul mot,
Je suis moins que rien, ou plutôt
J'empêche quelque chose d'être.

Le chartreux me prend pour son lot,
Aux yeux je ne saurais paraître ;
Par moi l'on ne peut reconnaître
L'habile homme d'avec le sot.

Ca n'est pas moi qui persuade,
Je suis propre pour un malade
Et mon règne est durant les nuits.

Qui suis-je, Œdipe que j'admire ?
Je ne suis pas ce que je suis,
Si j'ai pouvoir de vous le dire.

Pour réponse à l'énigme No 8, voir l'*Almanach agricole*.

TRAIT DE FINESSE

L'Académie française tenait un jour une séance pour la révision de la sixième édition de son dictionnaire. On en était à la lettre T, et le secrétaire de la commission de rédaction fit l'aveu que l'on n'avait pu suffisamment s'entendre sur les règles à poser pour la prononciation de cette lettre lorsqu'elle se rencontre au milieu des mots. Un honorable membre, dont la compétence n'était pas généralement reconnue sur de telles matières, se leva alors, et pour trancher la difficulté, il proposa de décider, en vertu de l'analogie, que, de même que entre deux voyelles *S* a le son *Z*, ainsi le *T* entre deux voyelles doit se prononcer comme le *C*. Il cita à l'appui de son opinion les mots patience, ambition, péripétie, éducation et une foule d'autres encore. Après qu'il se fut escrimé à soutenir cette étrange loi grammaticale, un académicien, qui s'était tenu silencieux dans son fauteuil, et qui avait écouté avec un fin sourire, se leva enfin : c'était Charles Nodier, le savant et spirituel philologue :

" Mon cher collègue, dit-il de sa voix la plus hypocritement bénévole, prenez *picié* de mon ignorance et faites-moi *l'amicié* de me répéter la *moicié* des belles choses que vous venez de dire."

Ces paroles prononcées avec la bonhomie qui caractérisait l'honorable membre, excitèrent une hilarité que celui-là seul à qui elles étaient adressées n'eut pas le bon esprit de partager. On comprend toutefois que l'incident devait mettre fin à la discussion ; la séance fut levée.

LES SOIXANTE PIANOS DE LA REINE VICIORIA

Il est peut-être intéressant de savoir que la reine d'Angleterre ne possède pas moins de soixante pianos dans ses trois palais de Buckingham, Windsor et Osborne.

La reine Victoria aime beaucoup la musique, et dix livres sterlings sont les honoraires de tout artiste admis à jouer devant la reine.

Cette même somme fut offerte au célèbre pianiste Rubinstein, quand il fut invité, en 1877, à jouer au château de Windsor.

Rubinstein refusa la rétribution, se trouvant payé par l'honneur que la reine lui fit en l'écoutant.

LOGOGRIPHE N° 1

Mon sort, hélas ! est d'être exposé à la flamme ;
Mon nom sert quelquefois à nommer une femme ;
Mon pays d'origine est par delà les mers ;
Sous son beau ciel on voit les rameaux toujours verts ;
Si tu m'ôtes un pied, ô lecteur, tu me changes
En ce pays lui-même où tu serais aux anges.

Pour réponse au logogriphe No 1, voir l'*Almanach des Cercles agricoles*.

MANIES D'ARTISTES

Tout le monde sait que les écrivains et les artistes sont généralement très originaux. Il faut attribuer ces actes singuliers d'apparence aux différents travaux auxquels ils se livrent et qui finissent par avoir une influence physiologique sur leurs caractères et même leurs tempéraments. Ainsi, pour pouvoir méditer à l'aise, ils réclament la solitude. On trouve, du reste, d'illustres exemples dans les annales du passé : Montaigne, quand arrivait l'inspiration, quittait sa demeure en courant et allait s'enfermer dans une vieille tour.—Jean Jacques Rousseau méditait dans les champs, en plein soleil, et pour rompre avec les bruits du dehors il s'enfonçait la tête dans une botte de foin. A côté de ceux qui réclament le silence, d'autres réclament le bruit. L'ancien compositeur Cimarosa ne trouvait les beaux motifs de ses opéras qu'au milieu des joies et du bruit de la foule ; ceci rappelle le cas d'un professeur qui ne pouvait faire sa leçon qu'au milieu du vacarme le plus infernal. Quand ses élèves voulaient le punir, ils gardaient le plus grand silence. Le mouvement modéré activant la circulation, un grand nombre d'auteurs ne peuvent composer qu'en marchant. Ampère travaillait bien, lorsque le mouvement du corps lui venait en aide. " Etre assis, écrit-il, devant une table, une plume à la main, " c'est le plus pénible des métiers". Victor Hugo, dans la fièvre de la composition, marchait en ronchonnant, écrivait debout et jetait par terre les feuillets.—Hara[illegible]rt, avant de prendre la plume, se livre au pugilat et soulève [illegible] haltères. Descartes restait couché, immobile, et Cujas ne travaillait avec fruit qu'étendu à plat ventre. Pour faire affluer le sang au cerveau, Schiller recourait à un stratagème plus original ; il ne pouvait composer s'il n'avait les pieds dans la glace. Comme vraie manie on cite celle de ne pouvoir travailler qu'avec des animaux comme Théophile Gauthier.

Le rôle des excitants intellectuels est plus aisé à comprendre. Un des plus estimés est le café. Lorbzing en buvait des soupières. Balzac était caféinisé. Schubert ne composait ses belles sonates qu'en avalant coup sur coup de grands verres de vin du Rhin, Byron avait une manie plus coûteuse, il lui fallait pour écrire sentir l'odeur des truffes dont il emplissait ses poches. D'autres enfin excitent leur génie au son de la musique. Deux peintres connus : Carolus Duran et Aimé Morot jouent, l'un du piano, l'autre de l'orgue, avant de prendre le pinceau.—Darwin raclait du violon. Les heures de travail les plus fréquemment choisies sont le matin, pour les écrivains à œuvre large comme Victor Hugo. Thiers. Mais nombre d'écrivains tiennent à écrire le soir après 9 heures. Littré passait sa journée dehors et commençait son travail après diner jusqu'à 4 ou 5 heures du matin. Balzac travaillait la nuit à la lueur de 2 bougies.

Enfin, comme conclusion, on peut dire que nombre de manies d'écrivains sont tout au moins explicables et que c'est bien a tort que l'on les a regardées comme des signes de folie, lorsqu'elles n'étaient que la manifestation du génie chez des hommes de talent.

LE POLICIER

Un maire voulait donner la chasse à des vagabonds.—Faites une battue, dit-il au garde-champêtre, et demandez les papiers à tous ceux que vous rencontrerez ; s'ils s'en trouvent qui vous paraissent équivoques, arrêtez-les et amenez-les. Au détour du bois, notre garde-champêtre accoste un inconnu dont la chaussure feuilletée et le feutre échancré n'accusent pas un millionnaire.

—Vos papiers ? dit-il.—Des papiers ?... Je n'en ai pas.

—C'est fièrement heureux pour vous, car si vous en aviez eus et qu'ils n'eussent point été en règle, j'aurais été forcé de vous arrêter.

SCÈNE DE MÉNAGE

Le mari.—Tu es toujours à te lamenter et à te plaindre du mariage, comme si c'était une chose insupportable. La dame garde le silence.

Le mari.—Je parie que si je venais à mourir, tu serais remariée un an après.

La dame.—Essaye !...

L'ACCOMPAGNATEUR

Un musicien ambulant joue de l'accordéon sur la voie publique. Un agent de police l'interrompt :

—Avez-vous la permission ?—Non.—Alors, accompagnez-moi.

—Très volontiers. Que voulez-vous chanter ?

C'EST MON PLAISIR

Deux gendarmes en tournée aperçurent, dans un bois, un homme qui semblait se soustraire à leurs regards. Après l'avoir cerné pendant une demi-heure, ils allaient l'atteindre, lorsque le chasseur, épuisé de fatigue, grimpa avec l'agilité d'un singe en haut d'un arbre.—Descendez-donc, Monsieur, s'écrie l'un des gendarmes.—Pas de réponse, et le chasseur, sans s'émouvoir, tire de sa carnassière un morceau de pain et commence son déjeûner. Enfin, un des gendarmes se décide à grimper et arrive près de l'homme :—Au nom de la loi, votre port-d'armes ! et il le saisit au collet. Ce dernier tire son port-d'armes et le présente.—Mais... il est en règle ! s'écrie le gendarme.—Je le sais bien, dit l'autre.—Alors pourquoi vous sauviez-vous ?—Est-ce que je vous ai dit de me suivre ?

—Pourquoi grimpiez-vous sur cet arbre ?—Est-ce que je vous ai dit d'y monter ? Moi, je viens déjeuner ici tous les matins, *c'est mon plaisir.*—Mais il fallait le dire.—Vous ne me l'avez pas demandé.

Pour faire un martyr, le feu n'est pas nécessaire, la patience suffit.

ST-GRÉGOIRE.

M. NOPITSCH (Bavière)

MANUFACTURIER DE

CRAYONS DE MINE

MARQUE DE FABRIQUE

Médaille avec Diplôme à l'Exposition Universelle de Chicago. en 1893.

Crayons ordinaires, — Crayons mi-fins, bois verni, — Crayons Charpentier, — Crayons mine de couleurs, — Crayons superfins No. 202, gradués pour le Dessin, l'Architecture, les Ingénieurs, etc. — Crayons extra-fins " *Graphite de Sibérie de la Mine Impériale*, indispensables aux *Sténographes* pour la reproduction rapide et facile des signes de ce système.

La perfection du fini, l'excellence de la qualité du bois et de la mine de tous ces crayons, jointes à la modicité des prix, permettent de défier toute concurrence.

Demandez-les à votre Libraire.

J. B. ROLLAND & FILS, Montréal,
(*Seuls agents pour le Canada.*)

MÉTHODE DE CALLIGRAPHIE

PAYSON, DUNTON & SCRIBNER

COURS PRIMAIRE.

Nouvelle édition, avec notes explicatives et avis traduits en français.

Cette méthode comprend 7 cahiers :

Nos 1 et 2, Cahiers tracés.—On enseigne à l'élève dans ces cahiers, à former les lettres ; il est formé à tous les mouvements requis pour cela en suivant des modèles corrects. Ce sont des exercices propres à délier les muscles ; ils apprennent aussi à l'élève à concentrer ses premiers efforts sur les points élémentaires.

Nos 1½ et 2½ n'ont point été tracés afin de donner à l'élève l'occasion de pratiquer les exercices précédents et de le laisser peu à peu à ses propres ressources.

Nos 3, 4 et 5.—Ces cahiers renferment les combinaisons les plus difficiles des lettres dans les mots et des mots dans les phrases et conduisent l'élève à l'acquisition d'une écriture régulière et élégante.

Ces cahiers se vendent au prix réduit de 45 centins la douzaine, chez tous les libraires et les principaux marchands.

NOTES SUR LE CANADA.

La région minière du Klondyke.

M. François Mercier

La rivière Klondyke, qui roule dans ses flots l'or qui a rendu si célèbre la région de ce nom, vient se jeter dans le grand fleuve Youkon, à environ douze milles plus haut que l'endroit où il est traversé par la ligne qui sépare l'Alaska du Canada. Klondyke, nom indien, signifie rivière aux Saumons. Elle est aussi connue sous le nom de rivière aux Chevreuils ; c'était plutôt ainsi que l'appelaient autrefois les traiteurs.

Cette région du Klondyke est exploitée depuis déjà nombre d'années, et longtemps même avant l'arrivée du premier mineur, M. François Mercier y avait établi le fort Reliance, situé exactement à six milles plus bas que l'embouchure de la Klondyke, sur la rive droite du Youkon.

Ce fut là la première construction établie dans cette région par un blanc, et il n'est pas hors de propos de constater que ce fut par un Canadien-fraçais.

Avant 1874, les Indiens du haut du Youkon avaient, pour pouvoir échanger leurs fourrures, à descendre ce fleuve jusqu'au poste Tanana, à six cents milles plus bas. C'était pour leur abréger ce trajet que M. Mercier partit de St-Michel, le 3 juillet 1874 à bord du petit vapeur le Youkon, traînant à sa remorque trois bateaux chargés de marchandises et de provisions pour faire la traite des fourrures pour le compte de la " Alaska Commercial Co." M. J. McQuestien l'attendait au fort Youkon, avec une certaine quantité de marchandises, qu'il avait achetées des Anglais de la Cie de la Baie d'Hudson qui occupaient antérieurement ce poste.

Arrivé à ce fort, le 25 juillet, il repartit immédiatement avec M. J. McQuestien et ses marchandises, remontant le fleuve à environ 250 milles plus haut pour y établir le poste projeté, le fort Reliance.

M. Mercier croyait être sur le territoire américain, dans l'Alaska, la ligne n'était pas encore alors définitivement fixée, mais il fut établi plus tard que ce poste était situé à quelques milles en dedans des lignes, sur le territoire du Nord-Ouest canadien.

Il ne séjourna là qu'environ deux semaines, juste le temps de mettre en marche la construction du fort, où il laissa M. McQuestien pour en prendre charge.

Il ne faudrait pas croire que ces constructions étaient énormes,

et construites de manière à faire face à toute éventualité, flanquées de bastions massifs et ceintes d'un mur inébranlable. C'étaient tout simplement d'humbles maisonnettes, bien chaudes, mais ne pouvant résister en aucune façon à une attaque de la part des sauvages.

Ce fort Reliance fut abandonné en 1886. McQuestien, Harper et Mayo, qui en avaient eu charge pendant les douze années de son existence, y faisant la traite des fourrures pour la " Alaska Commercial Co," allèrent établir deux nouveaux postes, dont l'un au " Fourty Miles Creek," rive gauche du Youkon, à 40 milles

FORT RELIANCE

plus bas que le fort Reliance, et l'autre à une soixantaine de milles plus haut, près de l'embouchure de la rivière Stewart, rive droite du grand fleuve. Ce fut la découverte des mines qui nécessita ce changement, la traite des fourrures étant devenue dans cet endroit secondaire à la question minière, la compagnie, pour faciliter l'approvisionnement des mineurs, établit ces postes aux endroits les plus riches en gisements aurifères.

Le fort Reliance n'est pas la seule station de traite établie dans cette région par M. Mercier. En 1880, il fonda, cette fois, pour la " Western fur and trading Co," à quatre-vingts milles plus bas, sur la rive gauche du Youkon, un autre poste, auquel il donna le nom de Station Belle-Isle, en souvenir d'un de ses amis de San Francisco. Il partit de St-Michel dans ce but, à bord du petit bateau à vapeur de cette compagnie, le St-Michel, ayant pour capitaine M. Anderson. Ce fut à ce M. Anderson que M. Mercier

laissa la charge de ce poste, qui fut d'ailleurs abandonné l'année suivante.

Deux ans plus tard, en 1882, M. Mercier, traitant alors en commission pour la " Alaska Commercial Co," retourna établir de nouveau ce même fort, mais cette fois à son propre compte, et y passa l'hiver de 1882-83, jusqu'au milieu de juin, à y faire la traite avec les sauvages de l'endroit, surnommés " Gens des Fous ". Ce poste, comme je l'ai dit plus haut, fut abandonné quelques années plus tard à cause des mines de l'endroit.

C'est au cours de cet hiver que les premiers mineurs, au nombre d'une douzaine, parmi lesquels étaient M. J. Ladue, M. St-Louis et M. Bertrand, firent leur première apparition dans cette région. Ils étaient passés par les montagnes, à travers la passe du Chilkout; avant eux, il n'y avait eu qu'un seul blanc qui eût osé pénétrer dans cette région par ce chemin.

CHARLEY

Quelques-uns d'entre eux s'arrêtèrent quelque temps à la station Belle-Isle, mais tous se dispersèrent bientôt, à l'exception de M. Jos. Ladue qui demeura avec M. Mercier jusqu'au mois de juin.

C'est dans cette même année 1883 que M. Bertrand frappa le premier la première *mine* d'or de cette région sur la rivière Stewart.

Les Indiens de la région minière s'appellent Houn-Koutchin; les traiteurs du fort Youkon et du fort Silkert les avaient surnommés " Gens des Fous " à cause de la folie de leurs danses. Au nombre d'environ quatre cents, partagés entre quatre villages situés sur les bords du Youkon, ils vivaient dans les environs de la rivière Klondyke. Ce sont, d'après M. Mercier, des êtres paresseux, orgueilleux, prétentieux, ingrats, et de plus, d'effrontés quémandeurs. Ils sont excessivement cruels pour leurs femmes qu'ils font souvent mourir, à force de les maltraiter et de les faire travailler; ils sont aussi très cruels pour leurs chiens qu'ils surmènent sans les nourrir suffisamment et qu'ils maltraitent de toute sorte de manière.

Néanmoins, ils sont habiles chasseurs et un grand nombre d'entre eux sont de beaux types sauvages. Presque tous convertis au Protestantisme, mais insuffisamment instruits dans cette religion, ils n'ont fait qu'accroître leurs superstitions, mêlant dans leurs exercices religieux, les chants et les simagrées de leurs jon-

gleries sauvages, aux quelques mots de prière et de cantiques que ces missionnaires leur ont appris à la hâte. Ce sont de vrais hypocrites qui n'oseraient pas tirer un coup de fusil le dimanche, mais qui ne se gêneraient aucunement de voler leur prochain aussi bien ce jour là qu'en tout autre jour de la semaine.

De tous les Indiens de l'Alaska, ils sont certes ceux dont M. Mercier a gardé le plus mauvais souvenir.

Les Houn-Koutchins existent encore dans ces régions minières, et même leur chef, " Charley ", dont nous reproduisons la photographie, vit encore et est très connu des mineurs actuels.

CALENDRIER ÉTYMOLOGIQUE

Aide-toi, le Ciel t'aidera.—Ce mot n'est pas dans la Bible, et c'est par erreur qu'il est attribué à Salomon. Le ciel pris pour Dieu lui-même, pour la volonté divine, n'est pas un mot de l'Ecriture; c'est une métaphore moderne qui appartient à la littérature profane, au moins autant qu'aux livres religieux. *Aide-toi, le Ciel t'aidera,* cette bonne et encourageante parole est de La Fontaine, dans le " Charretier embourbé."

On la retrouve sous diverses formes, chez tous les peuples. Les Lacédémoniens recommandaient d'implorer l'assistance des dieux avec les bras étendus et non pas avec les bras croisés. Les Athéniens disaient : " les dieux aiment à seconder celui qui travaille;" Les Basques rendent la même pensée en ces termes : " Dieu veut qu'on y mette du sien. " Les Espagnols se servent de cette phrase figurée : " Pour l'eau du Ciel n'abandonne pas l'arrosoir." Les Anglais : " Dieu est bon ouvrier, mais il ne construit pas les ponts. " Les Ecossais s'expriment ainsi : Fais ce qui convient et Dieu fera le reste; " ou bien : " Fais ce qui convient, Dieu fera pour le mieux. "

KIKAFÉÇA ?

ENIGME N° 7

Lecteur, je m'annonce avec bruit
Et sans jamais causer d'alarmes ;
Pourtant, l'effet qui me produit
Fait bien souvent verser des larmes ;
Je me répète quelquefois,
Mais toujours dépourvu de grâces ;
Et le plus séduisant minois
Fait par moi d'horribles grimaces ;
Je fais goûter quelque plaisir ;
Un rien comme lui me fait naître,
Et l'instant qui me donne l'être
Tout aussitôt me voit mourir ;
Mais il est temps que je finisse,
Mon récit t'a rendu rêveur ;
Courage, allons, mon cher lecteur !
Bon, t'y voilà ! Dieu te bénisse !

Pour réponse à l'énigme No 7, voir l'*Almanach agricole.*

PARLEMENT DE LA PUISSANCE DEPUIS 1867.

No. d'ordre des Parlements.	Sessions.	DATE DE L'ouverture	DATE DE La prorogation	DATE DE La dissolution
1er Parlement	1e	6 Nov. 1867	22 Mai 1868	8 Juill. 1872
	2e	15 Avril 1869	22 Juin 1869	
	3e	15 Fév. 1870	12 Mai 1870	
	4e	15 Fév. 1871	14 Avril 1871	
	5e	11 Avril 1872	14 Juin 1872	
2e Parlement.	1e	5 Mars 1873	13 Août 1873	2 Jan. 1874
	2e	23 Oct. 1873	7 Nov. 1873	
3e Parlement.	1e	26 Mars 1874	26 Mai 1874	17 Août 1878
	2e	4 Fév. 1875	8 Avril 1875	
	3e	10 Fév. 1876	12 Avril 1876	
	4e	8 Fév. 1877	28 Avril 1877	
	5e	7 Fév. 1878	16 Mai 1878	
4e Parlement.	1e	13 Fév. 1879	15 Mai 1879	18 Mai 1882
	2e	12 Fév. 1880	7 Mai 1880	
	3e	9 Déc. 1880	21 Mars 1881	
	4e	9 Fév. 1882	17 Mai 1882	
5e Parlement.	1e	8 Fév. 1883	25 Mai 1883	15 Jan 1887
	2e	17 Jan. 1884	19 Avril 1884	
	3e	29 Jan. 1885	20 Juillet 1885	
	4e	25 Fév. 1886	2 Juin 1886	
6e Parlement.	1e	13 Avril 1887	23 Juin 1887	3 Fév. 1891
	2e	23 Fév. 1888	22 Mai 1888	
	3e	31 Jan. 1889	2 Mai 1889	
	4e	16 Jan. 1890	16 Mai 1890	
7e Parlement.	1e	29 Avril 1891	30 Sept. 1891	24 Avril 1896
	2e	25 Fév. 1892	9 Juillet 1892	
	3e	26 Jan. 1893	1 Avril 1893	
	4e	15 Mars 1894	23 Juillet 1894	
	5e	18 Avril 1895	22 Juillet 1895	
	6e	2 Jan. 1896	23 Avril 1896	
8e Parlement.	1e	19 Août 1896	5 Oct. 1896	
	2e	25 Mars 1897	29 Juin 1897	

Législature de la Province de Québec depuis 1867.

No. des Législatures	Sessions	DATE DE L'ouverture	DATE DE La prorogation	DATE DE La dissolution
1e Législature	1e	27 Déc. 1867	24 Fév. 1868	27 Mai 1871
	2e	30 Jan. 1869	5 Avril 1869	
	3e	23 Nov. 1869	1er Fév. 1870	
	4e	3 Nov. 1870	24 Déc. 1870	
2e Législature	1e	7 Nov. 1871	23 Déc. 1871	7 Juin 1875
	2e	7 Nov. 1872	24 Déc. 1872	
	3e	4 Déc. 1873	28 Jan. 1874	
	4e	3 Déc. 1874	23 Fév. 1875	
3e Législature	1e	5 Nov. 1875	24 Déc. 1875	22 Mars 1878
	2e	11 Nov. 1876	28 Déc. 1876	
	3e	19 Déc. 1877	9 Mars 1878	
4e Législature	1e	5 Juin 1878	20 Juillet 1878	7 Nov. 1881
	2e	19 Juin 1879	31 Oct. 1879	
	3e	28 Mai 1880	24 Juillet 1880	
	4e	28 Avril 1881	30 Juin 1881	
5e Législature	1e	9 Mars 1882	27 Mai 1882	9 Sept. 1886
	2e	18 Jan. 1883	30 Mars 1883	
	3e	28 Mars 1884	10 Juin 1884	
	4e	5 Mars 1885	9 Mai 1885	
	5e	8 avril 1886	21 Juin 1886	
6e Législature	1e	27 Jan. 1887	18 Mai 1887	10 Mai 1890
	2e	15 Mai 1888	12 Juillet 1888	
	3e	9 Jan. 1889	21 Mars 1889	
	4e	7 Jan. 1890	2 Avril 1890	
7e Législature	1e	4 Nov. 1890	30 Déc. 1890	22 Déc. 1891
8e Législature	1e	26 Avril 1892	24 Juin 1892	27 Fév. 1897
	2e	12 Jan. 1893	27 Fév. 1893	
	3e	9 Nov. 1893	9 Jan. 1894	
	4e	20 Nov. 1894	12 Jan. 1895	
	5e	30 Oct. 1895	21 Déc. 1895	
	6e	17 Nov. 1896	9 Jan. 1897	
9e Législature	1e	23 Nov. 1897		

LES CHEFS D'ÉTATS ASSASSINÉS

Longue est la liste des chefs d'Etats, empereurs, rois, princes régnants ou présidents de républiques, assassinés dans le cours du XIXe siècle ; encore n'osons-nous affirmer que nous la donnons complète :

En 1801, le tsar Paul.

En 1808, le sultan Sélini.

En 1831, le président Cape d'Istria, chef du gouvernement provisoire de Grèce.

En 1856, le duc Charles de Parme.

En 1859, le président Salnave d'Haïti.

En 1865, Lincoln, président des Etats-Unis.

En 1868, le prince Michel de Serbie.

En 1872, Garcia Moreno, président de la République de l'Equateur.

En 1876, le sultan Abd-al-ziz.

En 1881, Garfield, président des États-Unis.

En 1881, le tsar Alexandre II.

En 1894, le président Carnot.

En 1895, la reine de Corée.

En 1896, le shah de Perse, Nasser-ed-din.

Parmi les présidents de République du sud, il faut citer en 1830, le président Sucre, de la Bolivie, successeur de Bolivar ; en 1862, le colonel Bala, assassiné par les partisans de Gultiérez ; en 1863, celui-ci assassiné à son tour.

Parmi les deys d'Alger, citons : Mustapha, en 1807 ; Ahmed-Kadja, en 1808 ; Adj-Ali, en 1815 ; Omer-Aga, en 1817.

Enfin, mentionnons ceux qui furent passés par les armes : Marat, en 1815 ; Sturbide, au Mexique, en 1825 ; et l'infortuné Maximilien, en 1867.

LA BICYCLETTE CHEZ LES SOUVERAINS

La bicyclette, cette reine du jour, est, paraît-il, plus que jamais en honneur auprès des maisons royales d'Europe.

Parmi les personnages qui passent pour de fervents adeptes, citons :

Le czar Nicolas II, l'empereur Guillaume, le prince Henri de Prusse, le prince Waldemar de Danemark, le grand-duc Michel Michaïlovitch, le prince Alphonse de Bavière :

Côté des dames :

La reine d'Italie, la princesse Maud de Galles, les princesses d'Angleterre, la duchesse douairière d'Aoste, etc.

Le roi Alphonse de Portugal prétendait que, pour vivre en paix dans le mariage, il faut que l'homme soit sourd et la femme aveugle.

Pour le tableau des Banques en Canada, voir l'Almanach agricole, commercial et historique.

LE NOMBRE TREIZE

Il s'est formé, à Bordeaux, une *Société des Treize* qui se propose d'extirper par l'exemple les préjugés absurdes qui se transmettent de génération en génération, au sujet de ce nombre. Les séances de la société sont des banquets, où 13 personnes viennent s'asseoir le vendredi de chaque semaine. Les membres prennent l'engagement solonnel de commencer toutes leurs entreprises un vendredi. La fête de la société se célèbre le 13e vendredi de chaque année, et, problème incompréhensible pour les superstitieux, chaque membre se porte très bien et rien de fâcheux ne leur arrive. Ils imitent, dans leur manière de voir, Louis XIII qui était le 13e roi de France, de ce nom, il s'appelait Luys de Bourbon, sa femme Anne d'Autriche, chacun de ces noms ont 13 lettres. Lorsqu'ils se marièrent, ils avaient chacun 13 ans, et choisissaient volontiers les vendredis et les 13 pour entreprendre quelque chose. Le dernier souci de ce roi à son lit de mort, fut, un jeudi, de prier son médecin de le prolonger jusqu'au lendemain vendredi. Il est curieux d'observer à travers l'histoire que la superstition attachée au nombre treize est parvenue des Romains jusqu'à nous, souvent par l'intermédiaire des savants ayant plus ou moins droit à ce titre, et qui annonçaient la fin du monde ou l'arrivée de quelque cataclysme pour un 13 et souvent aussi un vendredi.

Un gueux des environs de....., demandait noblement l'aumône. Un passant lui dit :

—N'êtes-vous pas honteux de faire ce métier infâme quand vous pourriez travailler.

—Monsieur, répondit le mendiant, je vous demande de l'argent et non pas des conseils.

ENIGME N° 9

Sombre, brillante, affreuse ou belle,
Avant le monde je naquis,
Et dois régner sur ses débris.
Le moindre éclat m'efface et je suis immortelle,
Le soleil n'a jamais éclairé de ses feux
Mon front lugubre et solitaire,
Et j'habite pourtant les airs, l'onde et la terre,
Inconstants et réglés, mes pas silencieux,
Même en fuyant le jour, poursuivent sa lumière.
Mais que me sert tout ce mystère ?
La Clarté ne peut me trahir ;
C'est dans l'obscurité qu'on peut me découvrir.

Pour réponse à l'énigme No 9, voir l'*Almanach des Cereles agricoles.*

Réponse au logogriphe No 2 de l'*Almanach agricole* :
Ane, An, Ange.

DEUXIÈME PARTIE

ECONOMIE DOMESTIQUE.

L'ART DE FAIRE FORTUNE

EN CINQ LEÇONS.

Avant de prétendre à l'efficacité des conseils sur l'art de faire fortune, il faut bien se convaincre que " l'argent est de nature à se multiplier sans cesse." Franklin, ce profond philosophe, ce parfait modèle d'économie, ce véritable ami de l'humanité, nous dit : " L'argent produit de l'argent, celui qu'il produit en donne d'autre," et ainsi de suite. Or, ce principe posé, nous allons écouter le sage Franklin lui-même, qui nous apprendra, en cinq leçons, la manière de trouver beaucoup d'argent où nous en soupçonnons le moins.

PREMIÈRE LEÇON

Souvenez-vous que le *temps est de l'argent ;* celui qui, par son travail, peut gagner un dollar par jour, et qui reste oisif ou se promène une moitié de la journée, doit compter qu'il a déboursé réellement cinquante centins outre la dépense qu'il aura pu faire.

DEUXIÈME LEÇON.

N'oubliez pas que *l'économie est de l'argent,* et qu'une somme de vingt-cinq dollars par an peut s'amasser en n'épargnant guère plus de sept centins par jour. Moyennant cette faible somme que l'on prodigue journellement sur son temps ou sur sa dépense, sans s'en apercevoir, un homme, avec du crédit, obtient pour un an, sur sa seule garantie, la possession constante et la jouissance de cinq cents dollars. Ce capital, bien employé par un homme actif, produit un grand avantage.

TROISIÈME LEÇON.

Ne perdez pas de vue que *l'ordre dans la dépense est de l'argent.* Prenez garde de tomber dans l'erreur de plusieurs de ceux qui ont du crédit, c'est-à-dire de regarder comme à vous tout ce que vous possédez, et de vivre en conséquence. Pour prévenir ce faux calcul, tenez à mesure un compte exact tant de votre dépense que de votre recette. Si vous prenez d'abord la peine de mentionner jusqu'aux plus petits détails, vous en éprouverez de bons effets ; vous découvrirez avec quelle étonnante rapidité une addition de menues dépenses s'élève à une somme considérable, et vous reconnaîtrez combien vous auriez pu économiser par le passé,

combien vous pouvez économiser à l'avenir, sans vous occasionner une grande gêne.

QUATRIÈME LEÇON.

Souvenez-vous que *l'assiduité au travail est de l'argent*, et que cela seul peut engager le créancier à rester six mois de plus sans vous rien demander, mais s'il voit que vous êtes irrégulier dans votre travail, ou s'il entend votre voix dans un café, tandis que vous devriez être à l'ouvrage, il envoie chercher son argent le lendemain, et le demande précisément lorsque vous n'êtes pas en mesure de le rendre.

CINQUIÈME LEÇON.

Sachez encore que *l'exactitude est de l'argent ;* le proverbe dit : *Le bon payeur est le maître de la bourse des autres.* Celui qui est connu pour payer avec ponctualité et exactitude à l'échéance promise, peut, en tout temps, en toute occasion, jouir de tout l'argent dont ses amis peuvent disposer ; ressource parfois très utile. Après le travail et l'économie, rien ne contribue plus au succès d'un jeune homme dans le monde que l'exactitude et la loyauté dans toute affaire ; ne gardez jamais l'argent une heure au delà du moment où vous avez promis de le rendre, de peur qu'une inexactitude ne vous ferme, pour toujours, la bourse de votre ami.

B. FRANKLIN.

DU SEL ET DE SES USAGES.

Le sel n'est pas seulement un condiment nécessaire à la digestion, il est aussi, et fréquemment, un véritable remède et un réactif puissant dont le concours se montre précieux en une foule de circonstances.

L'eau salée suffit parfois à ranimer une personne évanouie à la suite d'un choc.

Dans de l'eau tiède le sel constitue un bon vomitif.

Une simple cuillerée à café dans un verre d'eau a une heureuse influence sur bien des troubles digestifs, soulage des coliques, facilite la digestion, etc.

Un sac de sel chauffé soulage dans les cas de névralgie.

Contre la fatigue des yeux, s'il n'y a pas maladie organique, rien de meilleur qu'un bain chaud d'eau salée.

On évitera ou l'on combattra la chute des cheveux en se lavant, de temps à autre, la tête avec de l'eau salée.

Du sel ajouté à un bain le rend presque aussi fortifiant qu'un bain de mer.

Si l'on saupoudre de sel les tapis avant de les balayer, on constatera que la poussière ne s'élève pas et que les tapis gagnent en brillant et en couleurs.

Jeté sur la suie enflammée, le sel éteint les flammes.

Que l'on en saupoudre légèrement un poêle où cuit un mets quelconque, on fait disparaître toute odeur désagréable.

HYGIÈNE.

L'hygiène a pour but non seulement de conserver la santé et de l'améliorer en la fortifiant, mais encore de combattre le germe des maladies héréditaires. Le premier des biens, personne ne le conteste, c'est la santé ; et cependant que de gens semblent ne s'appliquer journellement qu'à le perdre ! Aussi ne saurait-on trop répandre les notions de l'hygiène indiquant les règles à suivre en se conformant aux exigences de chaque position sociale. Les personnes robustes, aussi bien que les valétudinaires ne doivent pas dédaigner de se soumettre aux préceptes d'hygiène, car rien n'est plus contraire au sens commun que le raisonnement des imprudents qui, se fiant à la vigueur de leur tempérament, prétendent pouvoir abuser de tout. Les abus se payent tôt ou tard, on le sait bien.

La moyenne de la durée de la vie humaine est de trente-cinq à quarante ans. Pendant cette période, l'homme conserve, dans toute leur intégrité, l'activité de ces divers appareils organiques formés pendant l'enfance et développés plus tard. On sait toutefois qu'il y a des vieillards de vingt-cinq ans et des hommes encore jeunes à plus de cinquante ans : ce sont des exceptions. Pour la grande majorité, la diminution des forces commence peu après quarante ans et sa période de décadence, insensible d'abord, se manifeste progressivement jusqu'à l'âge de soixante ans, auquel commence la vieillesse. On rencontre de loin en loin des personnes privilégiées, en quelque sorte, surtout chez les habitants des campagnes, qui possèdent, jusque vers quatre-vingts ans, l'activité physique et morale et la faculté du travail. En théorie, l'organisme humain bien constitué, abstraction faite des passions, est fait pour vivre cent ans ; mais il y a les abus et les excès ! les uns travaillent trop, d'autres pas assez ; il y a ceux qui mangent trop et ceux dont l'existence n'est qu'une série de privations ; enfin, il y a, et par-dessus tout, les passions qui usent avant le temps la machine humaine ; aussi les centenaires sont-ils rares.

Un homme, dont le but unique aurait été de prolonger la durée de son existence, pourrait être considéré comme n'ayant pas vécu, lors même qu'il aurait atteint le siècle. Vivre, c'est en effet tenir une place parmi ses semblables, sans s'abandonner à la crainte puérile d'abréger la durée de la vie pour en accomplir les devoirs. —L'hygiène a moins pour but de reculer les limites normales de l'existence que de faire vivre l'homme avec la plénitude de ses facultés, actif jusqu'à la vieillesse et exempt, pendant les derniers temps de son existence, de ces infirmités qui le rendent à charge à lui-même et à son entourage.

On devrait, dans la pratique de la vie, ne pas oublier que toutes les fonctions physiques, comme la respiration, circulation digestive etc., se font par l'action du système nerveux ; or, le système nerveux part du cerveau, siège et point de départ de la volonté. Voici un vieillard opulent qui s'abandonne à l'inaction physique et morale, se livre sans contrainte aux plaisirs de la

table et tombe absolument dans l'apathie ; l'obésité le gagne, l'apoplexie et la paralysie sont à sa porte.— D'autre part, voici un vieux cultivateur, plein d'énergie malgré ses soixante-quinze ans, jaloux de payer jusqu'à la fin sa nourriture par son travail ; il va tous les jours aux travaux de sa ferme, et quand il lui devient impossible de continuer à travailler, il se rend encore utile en donnant aux jeunes gens de bons conseils : c'est parmi les hommes de cette trempe qu'on trouve des centenaires. L'influence de la volonté sur la santé existe au même degré à toutes les époques de la vie. C'est pour cela que l'adulte doit s'étudier et se connaître au physique autant qu'au moral ; il doit se rendre compte de ses forces et n'en pas dépasser les limites : de même pour ses besoins. A tout âge et en tout temps, le froid et l'humidité doivent être regardés comme des ennemis contre lesquels il faut constamment se mettre en garde. Ne jamais manger jusqu'à l'indigestion, ne pas boire jusqu'à l'ivresse ; ne pas refuser au corps la quantité de sommeil dont il a besoin ; éviter par-dessus tout d'habiter un logement insalubre, sombre et peu aéré : enfin s'efforcer de conserver sur soi-même assez d'empire pour ne jamais se laisser abattre ni par la maladie ni par l'adversité, et pour résister sagement aux tentations qui peuvent s'offrir dans des jours de prospérité : tels sont, en résumé, les lois fondamentales ou préceptes généraux d'hygiène dont on ne s'écarte pas impunément.

CRÈME BRULÉE

Délayez, dans une casserole quatre ou cinq, jaunes d'œufs avec une bonne pincée de farine ; peu à peu versez-y du lait, environ une chopine ; ajoutez de la cannelle en bâtons et de l'écorce de citron confit ; la placer sur le feu et la remuer toujours, prenant garde que la crême ne s'y attache. Quand elle sera bien cuite, mettez une casserole sur un fourneau, avec du sucre en poudre et un peu d'eau pour le faire fondre ; quand le sucre aura pris couleur, versez la crême dedans, et servez sur-le-champ.

SOUPE AUX ŒUFS FILÉS.

Préparez une pâte claire avec un ou trois œufs, trois cuillerées de farine et un demi-quarteron de beurre. Faites bouillir un pot de lait, ajoutez sucre et cannelle. Versez ensuite votre pâte dans une passoire au-dessus du lait bouillant, de sorte qu'en tombant la pâte forme des vermicelles. Laissez un instant sur le feu sans bouillir. Servez.

L'essentiel de l'éducation est la piété, qu'il faut inspirer sérieusement ; mais la piété selon les devoirs d'état et non dans la multitude des prières ; la piété gaie par le repos d'une bonne conscience.

MME DE MAINTENON.

Réponse au logogriphe No 3 de l'*Almanach des Cercles agricoles : Potage, Age, Otage.*

CUISSES DE GRENOUILLES A LA POULETTE.

Prenez plusieurs brochettes de cuisses de grenouilles, faites-les dégorger dans l'eau froide pendant deux heures. Egouttez et mettez dans une casserole avec du bon beurre. Faites sauter ; saupoudrez de farine ; mouillez moitié eau, moitié vin blanc, sel, poivre, échalotes hachées. Liez avec deux jaunes d'œufs et un peu de beurre. Dressez, saupoudrez de persil haché ; masquez avec la sauce et servez.

HUITRES FRITES.

Prenez de grosses huîtres que vous ouvrez et détachez soigneusement de leur coquille. Faites-les ensuite blanchir dans du vin blanc, égouttez-les, plongez-les dans des œufs battus et passez-les dans de la mie de pain, puis dans la pâte à frire et faites frire comme des beignets. Egouttez-les, dressez-les sur un plat et servez.

POUDING AU CHOCOLAT.

Faites bouillir un peu de lait, ajoutez-y environ 6 onces de chocolat fondu et quelques morceaux de sucre. Battez ensemble huit jaunes d'œufs et trois œufs entiers et versez dessus votre chocolat bouillant, puis tamisez.

Garnissez un moule avec des biscuits à la cuiller et des raisins de Malaga par couches superposées. Versez sur le tout votre appareil, cuisez au bain-marie, et servez avec une sauce à part.

BONNE CHOSE A CONNAITRE.

Voici un procédé fort simple pour reposer la vue et la tête, fatiguées par un travail assidu. Tous ceux qui se livrent à des occupations intellectuelles éprouvent, au bout d'un temps plus ou moins long, une sorte de lassitude physique, qui trouble momentanément la pensée et la vue.

Pour prévenir ce malaise, on recommande d'interrompre le travail d'heure en heure au moins ; puis, on place la main sur la ligne des sourcils, en appuyant le pouce et les doigts étendus sur les tempes que l'on serre légèrement. On aura soin de tenir les yeux ouverts. Au bout de quelques minutes la vue est reposée, l'esprit a retrouvé toute sa lucidité.

POUR GARDER LE BEURRE LONGTEMPS FRAIS.

Voici un nouveau procédé dont on nous dit beaucoup de bien. Enveloppez le beurre dans un linge bien propre, imbibez de bon vinaigre et aspergez tous les huit jours avec ce même vinaigre. Placez-le dans une cave aérée, sèche et fraîche, et vous conserverez ainsi du beurre frais et d'un goût excellent pendant plusieurs mois.

MANIÈRE DE PRENDRE LES MÉDICAMENTS D'UNE SAVEUR DÉSAGRÉABLE.

Prendre un bâton de jus de réglisse et le sucer jusqu'à ce que votre bouche en soit complètement imprégnée, on peut ensuite avaler les médicaments les plus répugnants ainsi que l'huile de ricin et l'huile de foie de morue, sans être incommodé.

POUR VÉRIFIER LE CAFÉ EN POUDRE.

Le café en poudre que vend l'épicier est peut-être mélangé de chicorée. Pour vous en assurer, vous prenez un verre d'eau, et vous répandez à sa surface le café à vérifier. S'il est pur, il surnage. S'il est mêlé de chicorée, celle-ci, plus spongieuse, absorbe l'eau, et, devenue plus pesante, tombe au fond du verre.

CONTRE LA GERMINATION DES POMMES DE TERRE.

Après avoir mis les pommes de terre que l'on veut conserver, dans un tonneau, on y fait brûler une mèche soufrée ; et ce moyen d'une simplicité primitive suffit, paraît-il, à les préserver de toute trace de germination.

POUR RECOLLER LA FAÏENCE.

On fait calciner des écailles d'huîtres, on les réduit en poudre impalpable ; on fait une colle de cette poudre en la mêlant avec du blanc d'œuf, et on frotte les pièces brisées avant de les réunir. Ce mastic résiste à l'eau et au feu.

RACCOMMODAGE DU VERRE ET DU CRISTAL.

Prendre de la gomme arabique en poudre, la faire dissoudre dans de l'alcool ou de l'esprit de vin. Faites chauffer les pièces de verre ou de cristal au-dessus d'un brasier un peu ardent ; après avoir enduit les verres cassés de ce mastic, rapprochez-les fortement et exactement et laissez sécher.

MOYEN DE RECOLLER L'AMBRE.

Pour les fumeurs.—C'est pour un fumeur une vive contrariété que de casser un beau bout d'ambre. Pour souder ensemble les deux morceaux, il suffit d'humecter avec une solution de potasse caustique les surfaces que l'on veut unir et ensuite de les presser à chaud l'une contre l'autre.

Ne discutez jamais ; vous ne convaincrez personne. Les opinions sont comme les clous : plus on tape dessus, plus on les enfonce.

Réponse à la charade No 4 de l'*Almanach agricole : Etable.*

POUR NETTOYER LES STATUES DE PLATRE.

Ces statues ont le malheur de recueillir toutes les impuretés, de conserver toutes les marques que laissent les doigts parfois douteux de ceux qui les touchent. On fait une bouillie épaisse d'amidon, on en étend une forte couche sur l'objet à nettoyer et on laisse sécher longuement. Cette pâte, en tombant par écailles, entraînera toutes les souillures.

CONTRE LES PANARIS.

Enfoncer le doigt dans un gros citron ouvert d'un côté et le conserver ainsi *une* ou *plusieurs nuits*, depuis l'origine jusqu'à cessation de toute douleur.

AUTRE RECETTE CONTRE LES PANARIS.

Battez un jaune d'œuf avec une cuillerée d'huile d'olive et une cuillerée de vin rouge. Il est très important que l'huile soit bien d'olive et le vin non falsifié. Enduire le doigt malade de cette pommade souveraine.

PÊCHE A LA LIGNE.

Les pêcheurs hollandais, très experts en fait de pêche à la ligne, emploient un appât fort simple. Ils remplissent une bouteille en verre clair avec un peu d'eau et y mettent des vers et des insectes, puis la ferment de façon qu'ils ne puissent s'échapper. La bouteille, attachée à une corde, est jetée dans l'eau; quand elle repose sur le fond, elle est ballottée par le courant, et son scintillement attire une foule de poissons, qui circulent avidement autour; les animalcules frétillants, enfermés dans la bouteille, excitent à tel point leur convoitise, qu'ils mordent à l'envi à l'hameçon qu'on leur tend.

BOUTURES.

Avez-vous une bouture de fleurs à piquer et désirez-vous qu'elle prenne vite racine?

Faites une entaille à l'extrémité qui doit être mise en terre et insérez-y un grain d'avoine. Ce dernier germera sans tarder et la plante prendra racine en très peu de temps.

Une femme disait à son mari, qui etait trop attaché à la lecture

—Je voudrais être livre, afin d'être plus souvent avec vous.

—Je veux bien, répondit-il, pourvu que vous soyez un almanach, afin que je puisse en changer tous les ans.

" Les personnes qui auraient en leur possession les années 1868 et 1872 de l'Almanach agricole, sont priées d'en informer les éditeurs."

PLANTES D'APPARTEMENT

Il est souvent bien difficile de conserver les plantes d'appartement; elles s'étiolent, jaunissent, surtout l'hiver, et ne tardent pas à périr. Un bon moyen consiste à les arroser, de temps à autre, avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre du sulfate de fer, ou couperose verte, dans la proportion de 10 grammes par pinte d'eau.

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU.

Voici un remède contre le rhume de cerveau, aussi facile qu'infaillible, à la condition qu'on le pratique dès le premier éternuement, ou plutôt dès qu'on éprouve ce petit titillement pituitaire qui fait dire : " Tiens, je viens de m'enrhumer ! "

Il suffit de priser un peu de sel blanc fin, du sel de table. Au bout d'une minute, pas davantage, plus d'éternuement, guérison complète.

POUR EMPÊCHER LES SOURIS DE DÉVORER LES GRAINES.

On place au sommet et au fond de chaque sac de graines une poignée de tiges et de feuilles de menthe sauvage, l'odeur éloigne les souris.

Le même moyen a été efficacement employé pour protéger le fromage et d'autres aliments pour lesquels la souris a un goût particulier.

A défaut de tiges ou de feuilles de menthe sauvage, on peut employer de l'extrait ou de l'huile de menthe poivrée, que l'on déposera dans les armoires à provisions.

CONTRE LES MALADIES DES POULES.

Il s'agit tout simplement de mettre dans un demi minot de grains, qui servent à leur nourriture, une poignée ou deux de chaux éteinte (chaux en poudre), et de bien mêler, de manière que la poudre de chaux adhère à toutes les graines, et de donner celles-ci aux volailles. On doit suivre ce traitement pendant une semaine. Dès le premier jour, la maladie—quelle qu'elle soit—s'arrête et disparaît complètement en quelques jours. " Ce traitement, loin d'être nuisible, rend les volailles alertes, la crête des poules devient rouge, et elles pondent abondamment."

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX.

Prenez des graines de persil que vous mettez en poudre impalpable. Saupoudrez-vous-en la tête, trois soirs seulement, et il ne vous tombera aucun cheveu.

Réponse à la charade No 5 de l'*Almanach des Cercles agricoles* : *Char-Don, Chardon.*

PROCÉDÉ POUR DÉSINFECTER LES CAGES D'OISEAUX.

Les cages d'oiseaux finissent par contracter une mauvaise odeur qui est désagréable dans les appartements. On peut l'éviter en badigeonnant de temps en temps la cage et les perchoirs avec du lait de chaux. La chaux jouit de la propriété d'absorber l'odeur des déjections des oiseaux. Un moyen plus sûr consiste à ne pas avoir d'oiseaux dans les cages et à laisser la liberté à ces pauvres esclaves.

RECETTE POUR CIRER LES PLANCHERS.

Vous prenez une poignée de cendres de bois, que vous mettez dans un nouet de linge, et vous faites bouillir dans un vase avec de l'eau. Vous décantez et remettez à bouillir cette eau lessivée, avec différents petits morceaux de cire. Vous laissez cette eau se refroidir et vous l'étendez sur le plancher; vous frottez ensuite avec une brosse. Dans un instant, le plancher qui doit avoir été d'abord décrassé, et être bien sec, est ciré sans fatigue.

LONGÉVITÉ DES ANIMAUX.

Voici les âges extrêmes que peuvent atteindre les animaux : le cheval 35 ans ; le bœuf 25 ; l'âne 35 ; le porc 18 ; la chèvre ou brebis 15 ; le chien 22 ; le chat 16 ; l'oie 20 ; le lapin 9 ; le lièvre 8 ; les pintades ou poules d'Inde 12 ; le loup 20 ; le renard 12 à 14 ; l'ours 21 ; l'ecureuil 8 ; la baleine 1,000.

PROPRIÉTÉ DE L'ORTIE.

Les racines d'ortie, confites au sucre, comme la rhubarbe, ont une action spécifique énergique contre l'asthme et la pleurésie.

Les feuilles, prises en infusion comme le thé, ont d'efficaces propriétés contre la goutte et les rhumatismes. Cette infusion calme les douleurs en purifiant le sang et en prévient le retour.

LE BON PAPIER DOIT ÊTRE EMPLOYÉ.

On ne peut jamais apporter trop de soins dans le choix du papier sur lequel des documents importants doivent être transcrits. — Un papier commun n'a aucune durée, il se détériore et tombe en pièces en bien peu de temps.

La pulpe de bois est grandement employée de nos jours dans la composition du papier et elle est particulièrement susceptible aux conditions atmosphériques.

Les archives et les documents de loi, devant être conservés pour les générations futures, devraient être écrits sur un papier toile ou chiffons de coton, pouvant résister à l'épreuve du temps, comme ceux fabriqués par la Cie de Papier Rolland, soit le *Superfine Linen Record*, l'*Earnscliffe*, le *Standard* ou l'*Empire*.

TARIF DES MANDATS SUR LA POSTE.

MANDATS ÉMIS ET PAYABLES EN CANADA.

Pour un montant n'excédant pas $2.50, 3 centins

De plus	de	$	2.50	et moins	de	$ 5.00,	4	centins
"	"	"	5.00	"	"	10.00,	6	"
"	"	"	10.00	"	"	20.00,	10	"
"	"	"	20.00	"	"	30.00,	12	"
"	"	"	30.00	"	"	40.00,	15	"
"	"	"	40.00	"	"	50.00,	20	"
"	"	"	50.00	"	"	60.00,	24	"
"	"	"	60.00	"	"	70.00,	28	"
"	"	"	70.00	"	"	80.00,	32	"
"	"	"	80.00	"	"	90.00,	36	"
"	"	"	90.00	"	"	100.00,	40	"

Nul mandat payable en Canada ne peut être émis pour plus de $100, mais on peut obtenir plusieurs mandats de $100, chacun.

Mandats payables dans le Royaume-Uni, la France, l'Empire d'Allemagne, la Suède, la Norwège, le Danemark, la Hollande, les Bermudes, la Nouvelle-Zélande, l'Italie, la Suisse, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Belgique, les États-Unis, la Jamaïque, Terre-Neuve, les Indes anglaises, Victoria (Australie), Nouvelle-Galles du Sud et Tasmanie.

Pour un montant n'excédant pas $10.00, 10 centins.

De plus de	$10.00	et moins de	20.00,	20	centins.
"	20.00	"	30.00,	30	"
"	30.00	"	40.00,	40	"
"	40.00	"	50.00,	50	"

Montant limité pour chaque mandat à $50, mais on peut en obtenir plusieurs de $50 chacun.

CACHET-CRAMPON

DERNIÈRE NOUVEAUTE

RENDANT LES ENVELOPPES ABSOLUMENT INVIOLABLES.
INDISPENSABLES A TOUS.

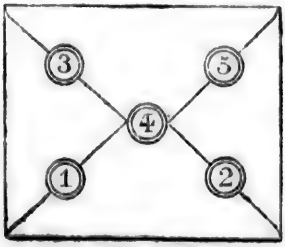

fig. 4

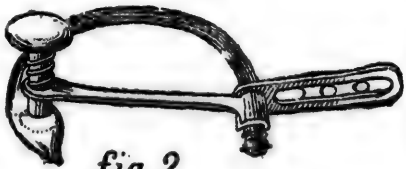
fig. 2.

fig. 1

Ce nouveau système de fermeture de lettres-postales en assure l'inviolabilité, c'est le seul moyen connu véritablement efficace ; sans lui toute enveloppe de lettre peut être facilement décachetée et recachetée sans laisser de traces apparentes.

Il s'obtient au moyen d'un cachet-crampon et d'un appareil servant à fixer le cachet-crampon.

En vente chez tous les libraires et les principaux marchands.

J. B. ROLLAND & FILS, Montréal,

Seuls agents pour le Canada

TARIF DES POSTES.

Carte postale pour le Canada et les Etats-Unis, 1 centin.
Carte postale double, dont une pour la réponse, 2 centins.
Carte postale pour les pays de l'Union postale, 2 centins.

Cartes-lettres de 1, 2 et 3 centins ; ces cartes-lettres diffèrent des autres cartes postales, en ce qu'elles peuvent être cachetées, et servir pratiquement ainsi de lettres scellées. Les cartes-lettres de 1 c. ne peuvent servir que dans les villes où le port des lettres locales est de 1 centin ; celles de 2 centins, dans tout endroit où le port est de 2 cts Cependant on pourra se servir de ces cartes-lettres pour toute destination où le port est de 3 cts, ou plus, en y apposant les timbres-poste nécessaires pour en compléter le port.

Lettres pour le Canada, Terre-Neuve et les Etats-Unis, 3 centins par once. Lettres pour l'Angleterre, l'Allemagne, la France, l'Irlande, la Belgique, la Suisse, etc., 5 centins par demi-once.

Les communications produites par la clavigraphie (type-writer), sont passibles de port de lettre.

Enregistrement des lettres pour le Canada, Terre-Neuve et les Etats-Unis, 5 centins ; paquets-poste et échantillons, 5 centins. On peut se servir de timbres ordinaires, à défaut de timbres d'enregistrement.

Les journaux et publications périodiques, envoyés séparément en Canada, Terre-Neuve ou aux Etats-Unis, et pesant moins d'une once, ½ centin chacun. Pour le Royaume-Uni, 1 centin par 2 onces. Publiés en Canada et paraissant au moins une fois par mois ; portant en tête de leur première page, le numéro, le lieu et la date de la publication, lorsqu'ils sont déposés au bureau de poste de la localité où ils sont imprimés, par le bureau de publication, pour des abonnés réguliers résidant en tout autre endroit en Canada, Terre-Neuve, ou aux Etats-Unis, sont transmis *franc de port.* Ceux paraissant moins d'une fois par mois et adressés aux abonnés ou agents réguliers, et les numéros spécimens, 1 centin par livre ou fraction d'une livre.

Les paquets de *livres, pamphlets et circulaires imprimés, graines, boutures, etc.,* devront être affranchis au taux de 1 centin par quatre onces, pour le Canada, (*enveloppés de manière à être facilement examinés*) ; la limite de poids est de 5 lbs., excepté pour un livre seul, pour lequel la limite est de 7 lbs. ; 2 pieds de longueur et 1 pied de largeur ou hauteur. Pour les Etats-Unis, 1 centin par 2 onces.

Les paquets fermés n'excédant pas 5 livres, ni 2 pieds de longueur et 1 pied de largeur et hauteur, marqués : *paquets-poste,* peuvent être expédiés à tout endroit en Canada, affranchis au taux de 6 centins par 4 onces ou fraction de 4 onces. Pour le Royaume-Uni, 16 centins pour la première livre et 12 centins pour chaque livre additionnelle ou fraction de livre. Pour la Nouvelle-Galles du Sud, 24 centins par livre ou fraction d'une livre. Pour Terre-Neuve, 15 centins par livre ou fraction d'une livre.

Echantillons.—Les échantillons envoyés en Canada, limités au poids de 24 onces, sont admis au taux de 1 centin par 4 onces ; pour les Etats-Unis et les pays de l'Union Postale, limités à 8 onces, 1 centin par once payable d'avance.

Régistrateurs pour la province de Québec.

COMTÉS.	RÉGISTRATEURS.	BUREAUX.
Argenteuil	George F. Calder .....*	Lachute.
Arthabaska	M. J. A. Poisson....*	Arthabaskaville
Bagot	John Morelle	St-Liboire.
Beauce	F.E.A Tasch. Fortier *	St-François.
Beauharnois	Joseph Mayers.....*	Beauharnois.
Bellechasse	L. Solime Forgues....	St-Michel.
Berthier	J. A. Laferrière.....*	Berthier.
Bonaventure, 1e div...	J. G. LeBel.....	New-Carlisle.
Bonaventure, 2e div..	J. A. Verge	Carleton.
Brome.....	H. S. Foster.....*	Knowlton.
Chambly.....	J.T A.Robert / P. B. Lamare conj	Longueuil.
Champlain	Dr Trudel	Ste-Geneviève de Bat.
Charlevoix et Sag.1div.	J. A. Martin .....*	St-Etienne de la Malb.
" 2e div.	Télesphore Fortin.....*	Baie St-Paul.
Châteauguay	A. H. A. Gagnier.....*	Ste-Martine.
Chicoutimi, 1e div....	Ovide Bossé.....*	Chicoutimi.
Chicoutimi, 2e div...	Napoléon Hudon.....*	Hébertville.
Coaticook.....	Ostis Shurtleff.....	Coaticook.
Compton.....	Elias Samuel Orr....*	Cookshire.
Deux-Montagnes	Dosithée Duprat ..* / Elzéar Carmel....*	Ste-Scholastique.
Dorchester	François Fortier ....*	Ste-Hénédine.
Drummond.....	Ls Adolphe Bernard. / Chs Howard Miller.	Drummondville.
Gaspé	Joseph X. Lavoie .....*	Percé.
Hochelaga et J.-Car ..	Flav. Filiatrault / Godfroi Boileau * CONJ.	Montréal.
Huntingdon	John C. Bruce.....*	Huntingdon.
Iberville	Michel A. Bessette.....*	Iberville.
Iles de la Madeleine...	Edouard Alfr. Brasset.	Amherst.
Ile d'Orléans	F. X. Lachance.....	St-Laurent.
Joliette.....	M. Lavoie / O. Guilbault conj.	Joliette.
Kamouraska	Paul Dessaint .....*	Kamouraska.
Labelle	Louis de Gonz. Raby.	Buckingham
Lac Saint-Jean.....	Charles Lindsay. ....*	Roberval.
Laprairie	Julien Brosseau.....*	Laprairie.
L'Assomption	Barthélemy Rocher...	L'Assomption.
Laval	Dr I. A. E. Ouimet..*	Ste-Rose.
Lévis.....	L. N. Carrier.....*	Lévis.
L'Islet.....	A. Gustave Verrault.	St-Jean-Port-Joli.
Lotbinière	L. O. Couture .....*	Ste-Croix.
Maskinongé	Clovis Caron.....*	Louiseville.
Mégantic	William H. Lambly ..*	Inverness.
Missisquoi.....	Harvey Beatty.....*	Bedford.
Montcalm	A. E. Thibodeau.....*	Ste-Julienne.

Régistrateurs pour la province de Québec—*Suite,*

COMTÉS.	RÉGISTRATEURS.	BUREAUX.
Montmagny	Henri H. Robertson...*	Montmagny.
Montmorency 1e div..	Gabriel Dick.....*	Château-Richer.
Montmorency 2e div...	(Voir Ile d'Orléans)....	
Montréal-Est	J. C. Auger..... .....*	Montréal.
Montréal-Ouest	Geo. Warwick Ryland.	Montréal.
Napierville.....	Alex. Richardson .....*	Napierville.
Nicolet	Joseph A. Blondin....	Bécancour.
Pontiac.....	Walter Rymer.....	Havelock.
Portneuf.....	H.Q.de Saint-Georges*	Cap Santé.
Québec	L'hon. E. Rémillard...	Québec.
Richelieu	Jules Chevalier.....	Sorel.
Richmond	John Ewing ..... *	Richmond.
Rimouski, No. 1.....	J. B. Saucier.....*	St-Jérôme, Matane.
Rimouski, No. 2.....	Edouard Letendre...*	Rimouski.
Rouville	H. E. Poulin .....*	Marieville.
Saguenay....	E. Omer Bouliane.....	Tadoussac.
Shefford	J. H. Lefebvre .....*	Waterloo.
Sherbrooke.....	William Henry Lovell*	Sherbrooke.
Soulanges	J. Stevens .....*	Coteau-Landing.
Stanstead.....	Alf. Nevill Thompson*	Stanstead Plain.
Sainte-Anne des Monts	Joseph Thibault.....	Ste-Anne des Monts.
Saint-Hyacinthe	Joseph Nault.... .....*	St-Hyacinthe.
Saint-Jean	Jos. P. Carreau.....*	Saint-Jean
Saint-Maurice	R. Kiernan.....	Trois-Rivières.
Témiscouata	L. V. Dumais .....*	Fraserville.
Terrebonne.....	Louis de G. Lachaîne.	St-Jérôme.
Vaudreuil.....	Frs de Sales Bastien.*	Vaudreuil.
Verchères.....	Jos. Geoffrion	Verchères.
Wolfe	Oscar Lamoureux...*	Ham Sud.
Wright	Dr Ls Duhamel.....*	Hull.
Yamaska	Ls M. Blondin* / Jules Allard..* } Conj.	St-François du Lac.

Inspecteur : Aimé Geoffrion, Ver hères.

Par proclamations du Lieut.-Gouverneur et publiées dans la "Gazette Officielle" de Québec, les bureaux d'enregistrements qui suivent sont maintenant régis d'après les dispositions de l'Acte de Québec, 57 Victoria, chapitre 41, savoir :—Montréal-Est, Montréal-Ouest, Hochelaga et Jacques-Cartier, Québec, Saguenay, Ile d'Orléans et Lévis.

"L'ASSOCIATION DES RÉGISTRATEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC", fondée en 1884, se compose de 48 Régistrateurs désignés par un astérisque (*) au Tableau ci-dessus. Ses officiers pour l'année courante sont : L. N. Carrier président ; W. H. Lovell, vice-président ; J.C. Auger, secrétaire ; Joseph Nault trésorier ; L. V. Dumais, régisseur.

Le but principal de cette association est l'étude des lois sur l'enregistrement, l'esprit de corps et d'uniformité dans la pratique, et par ce moyen, une diminution de 50 o/o dans le coût des primes d'assurance de garantie, pour chaque membre de cette association.

COUR SUPÉRIEURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

DISTRICTS.	COMTÉS, ETC., Compris dans le district.	CHEFS-LIEUX.	TERMES.	PROTONOTAIRES.	SHÉRIFS.
Arthabaska..	Arthabaska, Drummond et Mégantic.....	Arthabaskaville.....	18-21 de chaque mois, sauf juillet et août, 16-19 décembre	Bernier & Laurier..	HEMMING, TOUSSIGNANT.
Beauce.....	Beauce et Dorchester.....	Saint-Joseph	13-19 mars, juin et nov.	Vézina & Chassé. ..	Joseph Poirier.
Beauharnois..	Beauharnois, Huntingdon et Chateauguay.....	Beauharnois.....	23-28 fév., mai, sept. et décembre	M. Branchaud.....	Philémon Labergo
Bedford.....	Shefford, Missisquoi et Brome.....	Sweetsburg	le 2e lundi, les 4 jours jurid. suiv. chaq. m. sauf juillet et août..	Léonard & Noyes...	Chs. S. Cotton.
Chicoutimi...	Chicoutimi	Chicoutimi.....	17 au 21 janvier, 3-7 juin et 13-19 octobre	F.-X. Gosselin	Ovide Bossé.
Gaspé.....	Gaspé et Bonaventure....	Percé	28 janv. au 3 fév., 1-7 juin et 21-26 oct.....	Joseph X. Lavoie...	James T. Tuzo.
		New-Carlisle.....	15-20 janv. et juin, 3-8 oct.....	G. F. Maguire.....	W. M. Sheppard.
Iberville	Saint-Jean, Napierville et Iberville	Saint-Jean	9-13 de chaque mois, sauf juillet et août...	Doré et Marchand..	Charles Arpin.
Joliette.....	Joliette, l'Assomption, Montcalm et Berthier ..	Joliette.....	les premiers lundis et les quatre jours suivants de chaque mois sauf juillet et août..	McCONVILLE & DUCHARME..	A. M. Rivard.
Kamouraska .	Kamouraska et Témiscouata.....	Fraserville.....	19-22 mars, mai, sept, et 14-17 déc.....	J. G. Pelletier.....	F. A. Sirois.
Montmagny..	Montmagny, l'Islet et Bellechasse.	Montmagny.....	13-19 février, 6-12 mai, 13-19 octobre.....	Bender & Beaubien.	J. B. A. Lépine.
Montréal.....	Hochelaga, Jacques-Cartier, Laval, Vaudreuil, Soulanges, Laprairie. Chambly et la cité de				

L'excès en tout est un défaut ; mais l'excès en politesse, tel ridicule qu'il puisse être, ne vous fera jamais que des amis.

L'hor présent

	Bellechasse.	Montmagny	13-19 février, 6-12 mai, 13-19 octobre	Bender & Beaubien.	J. B. A. Lépine.
Montréal	Hochelaga, Jacques-Cartier, Laval, Vaudreuil, Soulanges, Laprairie. Chambly et la cité de Montréal	Montréal	16 janv. au 20 avril, 1 mai au 30 juin, 9 sept. au 20 déc.	Hon. Art. Turcotte.	Hon. R. Thibeaudeau.
Ottawa	Ottawa	Hull	25-31 janv., 25 avril au 1er mai, 25 sept. au 1er oct., 25 nov. au 1er déc.	Fleming & Leduc	C. M. Wright.
Québec	Lévis, Lotbinière, Montmorency, Portneuf, Québec et la paroisse de Beaumont	Québec	5 premiers j. jurid. de cha. mois, sauf janv. juil. et août, et les 5 j. jur. qui suiv. le 15 (sauf juill. et août).	Fiset, Burroughs et Campbell	C. A. E. Gagnon.
Richelieu	Richelieu, Yamaska et Verchères	Sorel	1-11 fév., mars, avril, mai, juin, oct. nov. déc. et 11-16 sept.	Ant. N. Gouin	P. Guévremont.
Rimouski	Rimouski	Rimouski	10 au 16 mars et oct., 10-13 juin et décembre.	Letendre et Chamberland	L. N. Asselin.
Saguenay	Charlevoix et Saguenay	Murray-Bay	17-21 février, 26-30 juin, 4-7 septembre, 23-28 octobre	J. A. Martin	P. H. Cimon.
St-François	Richmond, Wolfe, Compton, Stanstead, les cantons d'Ascot et d'Orford et la cité de Sherbrooke.	Sherbrooke	Tous les jours juridiques de chaq. mois.	Cabana et Bowen	John McIntosh
St-Hyacinthe	St-Hyacinthe, Bagot et Rouville	St-Hyacinthe	1-6 de chaq. mois sauf janv., juillet, août et sept.	Roy et Beauregard.	V. B. Sicotte.
Terrebonne	Terrebonne, Argenteuil et Deux-Montagnes	Ste-Scholastique	20-26 janvier, mars, juin et octobre	Chs de Montigny J. J. Grignon	J. W. Lapointe & F. X. Prévost.
Trs-Rivières	Maskinongé, St-Maurice, Champlain, Nicolet et la cité des Trs-Rivières.	Trois-Rivières	16-24 de ch. mois, sauf juill. et août, 16-20 déc.	Dumont et de Lottinville	Ch. Dumoulin.

L'homme passe sa vie à raisonner sur le passé, à se plaindre du présent, à trembler pour l'avenir.

Cour Criminelle.

DISTRICTS.	CHEFS-LIEUX.	TERMES.	Greffiers de la C.
Arthabaska .	Arthabaskaville	Mars 22 et oct. 22.	Bernier & Laurier.
Beauce	St-Joseph.....	Mars 20 et sept. 20.	Vézina & Chassé.
Beauharnois.	Beauharnois ...	Mars 1er et oct. 1er	M. Branchaud.
Bedford.....	Sweetsburg ...	Mars 1er et sept. 1er.	Léonard & Noyes.
Chicoutimi ..	Chicoutimi	Janv. 16 et juin 2...	F. X. Gosselin.
Gaspé.	Percé	Janv. 28 et oct 21...	Joseph X. Lavoie.
	New-Carlisle ..	Janv. 20 et juin. 20.	G. F. Maguire.
Iberville	St-Jean.....	Mars 25 et oct. 25 ..	Doré et Marchand.
Joliette	Joliette	Juin 15 et déc. 15...	McConville et Ducharme.
Kamouraska.	Fraserville	Mai 6 et novemb. 10	J. G Pelletier.
Montmagny .	Montmagny ...	Avril 5 et oct. 25 ..	Bender et Beaubien.
Montréal....	Montréal	1 mr., juin, sep., 2 no	L. W. Sicotte.
Ottawa	Hull.....	Juin 10 et déc. 10 ..	Fleming et Leduc.
Québec	Québec	Avril 10 et oct. 10.	Angers & Duggan.
Richelieu ...	Sorel.....	Janv. 14 et juill. 2	Antoine N. Gouin.
Rimouski ...	Rimouski	Mars 22 et oct. 22..	Letendre & Chamberland.
Saguenay...	Murray-Bay....	Juin 25 et fév. 16...	J. A. Martin.
St-François .	Sherbrooke....	Mars 1er. et oct. 1er	J. S. de Lottinville.
St-Hyacinthe	St-Hyacinthe ..	Juin 19 et déc. 19...	Roy et Beauregard.
Terrebonne..	Ste-Scolastique.	Janv. 7 et juil. 2...	De Montigny et Grignon.
T.-Rivières..	Trois-Rivières	Juin 4 et déc. 4.....	S. L. de Lottinville.

Cour Supérieure.

(Juridiction pour sommes au-dessus de $200.)
Hon. sir Ls. E. N. Casault, Juge en chef ($6,000).

JUGES.	RÉSIDENCE.	DISTRICT.	
Hon sir Ls E. N. Casault.	Québec.	Québec et une partie d'Arthabaska.	$5,000 chacun.
" A. B. Routhier.			
" L. B. Caron			
" F. W. Andrews.....			
"	Montréal.	Montréal et une partie de Terrebonne.	
" M. M Tait.....			
" L. A. Jetté			
" L. O. Loranger.....			
" M. Mathieu.....			
" Charles Gill.			
" C. P. Davidson.....			
" J. S. Archibald.....			
" S. Pagnuelo.....			
" Charles I. Doherty..			
" J. J. Curran.....			
" H. T. Taschereau..	Montréal.....	Terrebonne.	$4,000 chacun.
" J. B. Bourgeois.....	Trois-Rivières.	Trois-Rivières.	
" Wm. White.....	Sherbrooke....	St-François.	
" H. C. Pelletier.....	Québec.....	Beauce et Montmagny.	
" J. Lavergne	Ottawa	Ottawa.	
" L. Tellier	St-Hyacinthe ..	St-Hyacinthe.	
" W. W. Lynch.....	Knowlton.....	Bedford.	
" J. A. Ouimet	Montréal.....	Richelieu.	
" J. A. Gagné.....	Chicoutimi.....	Saguenay et Chicoutimi.	
" L. A. de Billy.....	New-Carlisle...	Gaspé.	$3,500
" Chs de Lorimier.....	Joliette	Joliette.	
" L. Bélanger.....	Beauharnois.	Beauharnois et Terrebonne.	
" A. N. Charland.....	Saint-Jean.....	Iberville.	
" F. X. Lemieux	Arthabaskaville	Arthabaska.	
" Ernest Cimon.....	Fraserville....	Kamouraska.	
" J. E. Larue.....	Rimouski	Rimouski.	

COUR SUPRÊME DU CANADA. (SIÈGE A OTTAWA.)

Hon. sir Henry Strong,.....juge en chef, ($8,000.)

" Henri Elzéar Taschereau,
" John Wellington Gwynne.
" Robert Sedgewick.
" George Edwin King.
" Désiré Girouard.

} Juges puisnés, ($7,000 chacun.)
Registraire,—R. Cassels, C. R.
Secrétaire,—George Duval, C. R.

JUDICATURE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

COUR DU BANC DE LA REINE.

Hon. A. Lacoste, juge en chef, ($6,000.)

Hon. J. S. C. Wurtele,
" L. F. G. Baby,
" Jean Blanchet,

} Juges puisnés, ($5,000.)

Hon. J. G. Bossé,
" R. N. Hall.
" J. Ald. Ouimet.

COUR DE CIRCUIT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

District d'Arthabaska.—Siège à Arthabaskaville, les 16 et 17 de chaque mois, sauf juillet et août, 14 et 15 décembre.

District de Beauce.—Siège à Saint-Joseph de la Beauce, du 7 au 12 de mars, juin et novembre. *A Sainte-Hénédine*, du 2 au 5 de mars, juin et novembre. *A Lambton*, les 7, 8 et 9 janvier, les 21, 22 et 23 juin.

District de Beauharnois.—Siège à Beauharnois, du 17 au 22 de février, mai, septembre et décembre. *A Ste-Martine*, pour le comté de Châteauguay, du 1er au 4 février, mai et septembre. *A Huntingdon*, pour le comté de Huntingdon, du 8 au 11 février, mai et septembre.

District de Bedford.—Siège à Sweetsburg, le deuxième lundi et les quatre jours juridiques suivants de chaque mois, sauf juillet et août. *A Waterloo*, pour le comté de Shefford, les 26, 27 et 28 janvier, avril, juin et octobre. *A Knowlton*, pour le comté de Brome, les 28 et 29 mars, mai, septembre et décembre. *A Bedford*, pour le comté de Missisquoi, les 26 et 27 février, mai, septembre et novembre. *A Farnham*, les 29 et 30 janvier, avril, juin et octobre.

District de Chicoutimi.—Siège à Chicoutimi, du 14 au 15 janvier, du 28 mai au 1er juin et du 7 au 12 octobre.

District de Gaspé.—Siège à Percé, pour le comté de Gaspé, du 25 au 28 janvier, du 26 au 31 mai, et du 15 au 20 oct. *A New-Carlisle*, pour le comté de Bonaventure, du 11 au 14 janvier, du 10 au 14 juin et du 29 septembre au 2 octobre.

District d'Iberville.—Siège à Saint-Jean, du 14 au 18 exclusivement de chaque mois, sauf janvier, juillet et août. *A Napierville*, le 21 de février, juin et octobre. *A Iberville*, le 18 de février, juin et octobre.

District de Joliette.—Siège à Joliette, les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine suivant le terme de la Cour Supérieure.—*A l'Assomption*, les deux premiers jours de mars, juin, septembre, novembre et les 27 et 28 décembre.—*A Sainte-Julienne*, pour le comté de Montcalm, les 3 et 4 mars, juin, septembre et décembre. *A Berthier*, pour le comté de Berthier, du 11 au 13 janvier, du 17 au 19 février, mars, mai, juin, octobre et novembre, les 20 et 21 septembre.

District de Kamouraska.—Siège à Fraserville, du 15 au 18 des mois de mars, mai, sept. et du 10 au 14 déc. *A Saint-Jean-Baptiste* (Ile-Verte), du 11 au 13 fév., juin et oct. *A Kamouraska* (village), du 15 au 17 fév., juin et oct.

District de Montmagny.—Siège à Montmagny, du 7 au 12 février, octobre, et du 1er au 5 mai. *A Saint-Michel*, pour le comté de Bellechasse, du 1er au 3 avril, octobre, et du 2 au 4 juillet. *A Saint-Jean Port-Joli*, pour le comté de l'Islet, du 20 au 22 février, octobre, et du 13 au 15 mai.

District de Montréal.—Siège à Montréal, du 15 au 20 janvier, et du 1er au 20 de chaque mois, sauf juillet et août.

District d'Ottawa.—Siège à Hull, du 9 au 13 janvier et septembre, du 15 au 19 avril et novembre. A *Papineauville*, du 5 au 9 février, du 11 au 15 mai et du 6 au 10 octobre.

District de Québec.—Siège à Québec, les premiers cinq jours juridiques de chaque mois, sauf janvier, juillet et août, et les cinq jours juridiques qui suivent le 15, sauf juillet et août.

District de Richelieu.—Siège à Sorel, du 13 au 15 de fév., mars, avril, mai, juin, oct., nov. et déc., et du 17 au 19 sept. *A Verchères*, pour le comté de Verchères, du 11 au 13 janv., du 17 au 19 fév., mars, mai, juin, oct. et nov., les 20 et 21 sept. *A Saint-François du Lac*, pour le comté d'Yamaska, les 26 et 27 des mois de fév., mars, mai, juin, sept. et oct., du 17 au 19 sept.

District de Rimouski.—Siège à Rimouski, du 17 au 21 mars et oct., du 14 au 17 juin et décembre. *A Saint-Jérôme* (de Matane), du 19 au 21 juin et du 7 au 9 octobre.

District de Saguenay.—Siège à Saint-Etienne de la Malbaie, du 14 au 16 février, du 22 au 24 juin, du 1er au 3 septembre, du 20 au 22 octobre. *A Baie St-Paul*, pour le comté de Charlevoix, du 11 au 13 février, du 20 au 22 mai et du 1er au 3 octobre.

District de Saint-François.—Siège à Sherbrooke, du 5 au 7 de chaque mois de l'année, sauf juillet et août. *A Stanstead*, du 18 au 20 février, juin et novembre. *A Coaticook*, du 22 au 24 février, juin et novembre. *A Dunville*, du 22 au 24 janvier, mai et septembre. *A Cookshire*, pour le comté de Compton, le 25 janvier, mai et septembre. *A Richmond*, du 19 au 21 janvier, mai et septembre. *A Ham Sud*, pour le comté de Wolfe, du 4 au 6 février, juin et novembre.

District de Saint-Hyacinthe.—Siège à Saint-Hyacinthe, du 14 au 18 des mois de février, avril, juin, octobre et décembre. *A Marieville*, pour le comté de Rouville, du 10 au 12 de février, avril, juin, octobre et décembre.

District de Terrebonne.—Siège à Sainte-Scholastique, du 14 au 19 des mois de janv., mars, juin et oct. *A Saint-Jérôme*, pour le comté de Terrebonne, du 10 au 14 des mois de mars, juin et oct. *A Lachute*, pour le comté d'Argenteuil, du 8 au 12 fév., mai, et du 11 au 14 octobre.

District des Trois-Rivières.—Siège aux Trois-Rivières, du 13 au 15 de chaque mois, sauf janvier, juillet et août. *A Louiseville*, pour le comté de Maskinongé, les 4 et 5 février, juin et octobre. *A Nicolet*, pour le comté de Nicolet, les 11 et 12 février, mai et octobre.

La Loi de Chasse et de Pêche pour la Province de Québec.

(*Extrait.*)

LA LOI DE CHASSE.

1. Il est défendu par la loi, en cette province, de chasser, tuer ou prendre : le *chevreuil* et l'*orignal*, du 1er janvier au 1er octobre de chaque année ; le *caribou*, du 1er février au 1er septembre.

2. Il est défendu de se servir de chiens, collets, trappes, etc., pour faire la chasse de l'*orignal*, du *caribou* ou du *chevreuil*. Mais il est permis de chasser, tuer ou prendre ainsi le *chevreuil* (*red deer*), dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac, depuis le 20 octobre jusqu'au 1er novembre de chaque année.

3. Il est défendu de chasser, tuer ou prendre l'*orignal* et le *chevreuil* dans les ravages (*yarding*) de ces animaux, ou en profitant de la croûte de la neige (*crusting*) ; ou de chasser, tuer ou prendre, en quelque temps que ce soit, des *faons* ou *broquarts*, c'est-à-dire les petits jusqu'à l'âge d'un an, de l'*orignal*, du *chevreuil* ou du *caribou*.

4. Il est défendu après les dix premiers jours de prohibition, aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (*à l'exception de la peau*) de l'*orignal*, du *caribou* ou du *chevreuil*, sans autorisation du commissaire des terres de la couronne, et toute compagnie de chemins de fer, de bateaux à vapeur ou autre, ou toute personne favorisant, de quelque manière que ce soit, la contravention à cette section, sera passible d'une amende.

5. Aucune personne (blanche ou cuivrée) n'a le droit, à moins d'être domiciliée dans la province de Québec, ou dans celle d'Ontario, et d'avoir préalablement obtenu un permis du commissaire des terres de la couronne à cet effet, de tuer ou prendre vivants,

durant une saison de chasse, plus de deux *orignaux*, trois *chevreuils*, deux *caribous*.

6. Il est défendu de chasser, tuer ou prendre : — le *castor* jusqu'au 1er novembre 1900 ; l'*ours*, du 1er juillet au 20 août ; le *vison*, la *loutre*, la *marte*, le *pékan*, le *renard* ou *loup-cervier*, entre le 1er avril et le 1er novembre de chaque année ; le *lièvre*, entre le 1er février et le 1er novembre de chaque année ; le *rat-musqué*, entre le 1er mai de chaque année et le 1er janvier suivant.

7. Il est défendu de chasser, tuer ou prendre ;—*a*, la *bécasse*, la *bécassine*, du 1er février au 1er septembre ; les *perdrix* d'aucune espèce, entre le 1er février et le 15 septembre de chaque année ; *b*. les *macreuses*, les *sarcelles*, ou les *canards sauvages* d'aucune espèce, excepté les *harles* (*becs-scies*,) le *huard* et les *goélands*, entre le 1er mars et le 1er septembre de chaque année ; *c*. aucun des oiseaux précités—excepté la *perdrix*—en aucun temps, entre une heure après le coucher et une heure avant le lever du soleil ; et durant ces heures prohibées, il est également défendu de garder exposés, sous aucun prétexte, des leurres ou appelants, soit près d'une cache, d'une embarcation ou du rivage ; de déranger, endommager, cueillir ou enlever, en aucun temps, les œufs d'aucune espèce des oiseaux dont la chasse est prohibée par la présente section, ainsi que ceux du *cygne sauvage*, de l'*oie sauvage* ou l'*outarde* ; et les vaisseaux ou chaloupes employés à déranger, cueillir ou enlever les œufs d'aucune espèce des dits oiseaux, peuvent, ainsi que les œufs, être confisqués et vendus. Néanmoins, dans les parties de la province, à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et Montmorency, les habitants peuvent, en tout temps, mais pour leur nourriture seulement, chasser, tuer ou prendre les oiseaux mentionnés dans le paragraphe *b* de la présente section.

8. Il est défendu de prendre, en aucun temps, par le moyen de cordes, collets, ressorts, cages, filets, fosses ou trappes d'aucune espèce, aucun des animaux ou oiseaux dont la chasse est prohibée par les sections 6 et 7—excepté les *perdrix*—et de placer, construire, ériger ou tendre, entièrement ou en partie, un engin quelconque pour cet objet ; et quiconque trouve quelque engin ainsi placé, construit, érigé ou tendu, de quelque nature qu'il soit, peut s'en emparer et le détruire, ainsi que les pièges ou trappes, dressés ou tendus pour prendre les animaux à fourrure mentionnés dans la section 6 du présent acte, lorsque ces pièges ou trappes demeurent ainsi dressés ou tendus durant le temps où la chasse de ces animaux est prohibée.

Il est défendu de se servir, pour la chasse des oiseaux mentionnés dans la section 7, d'aucune arme à feu ayant plus que huit de calibre.

9. Il est défendu, entre le 1er mars et le 1er septembre de chaque année, de chasser, tuer ou prendre, au moyen de filets, trébuchets, pièges, collets, cages ou autrement, tous les oiseaux connus sous la dénomination d'oiseaux percheurs, tels que les *hirondelles*, le *tritri*, les *fauvettes*, les *moucherolles*, les *pics*, les *engoulevents*, les *pinsons* (*rossignol*), *oiseau-rouge*, *oiseau-bleu*, etc.,

les *mésanges*, les *chardonnerets*, les *grives*, *merles*, *flûtes-des-bois*, etc.), les *roitelets*, le *goglu*, les *mainates*, les *gros-becs*, l'*oiseau-mouche*, les *coucous*, les *hibous*, etc.—ou d'en enlever les nids ou les œufs —sauf et excepté les *aigles*, les *faucons*, les *éperviers*, et autres oiseaux de la famille des *falconides*, le *pigeon-voyageur* (*tourte*), le *martin-pêcheur*, le *corbeau*, la *corneille*, les *jaseurs* (*récollets*), les *pies-grièches*, les *geais*, la *pie*, le *moineau*, les *étourneaux ;* et quiconque trouve quelques filets, trébuchets, pièges, collets, cages, etc., ainsi placés ou tendus peut s'en emparer ou les détruire.

La présente section ne s'applique pas, toutefois, aux oiseaux de basse-cour.

Il est défendu en aucun temps de faire usage de strychnine, ni d'aucun autre poison délétère, soit minéral, soit végétal, ni de fusils tendus dans le but de chasser ou prendre, tuer ou détruire aucun des animaux mentionnés dans cet acte.

Mais tout tel animal ou partie d'icelui peut être acheté ou vendu, quand pris légalement, pendant dix jours à compter de l'expiration des différents temps respectivement fixés par le présent acte, pour en faire la chasse.

Toute personne n'ayant pas son domicile dans la province de Québec ou dans celle d'Ontario, ne peut en aucun temps faire en cette province la chasse, dans le sens du présent acte, sans y être autorisée par un permis à cet effet.

Ce permis peut, sur paiement d'un honoraire de vingt piastres, être accordé par le commissaire des terres de la couronne, à toute personne non domiciliée dans l'une des dites provinces, qui lui en fait la demande et est valable pour toute une saison de chasse, il doit être contresigné par le surintendant de la chasse, et ne peut être transféré.

Tout agent des terres ou des bois de la couronne, et tout garde-forestier, nommés par le commissaire des terres de la couronne, sont, pendant la durée de leurs fonctions comme tels, *ex-officio* garde-chasse pour la division confiée à leur surveillance respective.

N. B.—Chaque infraction aux prohibitions ci-dessus enumérées est passible d'une amende variant de *deux* à *cent dollars*, ou d'emprisonnement à défaut de paiement immédiat.

LA LOI DE PÊCHE.

Il est contre la loi de prendre : le *doré* du 15 avril au 1er mai ; le *maskinongé* du 25 mai au 1er juillet ; *l'achigan*, du 15 avril au 15 juin ; le *saumon* (avec des rêts), du 1er août au 1er mai ; le *saumon* (à la mouche) du 15 août au 1er février ; la *truite rouge*, de ruisseau ou de rivière, du 1er octobre au 1er mai ; la *truite grise* des lacs et la *truite saumonée*, du 15 octobre au 1er décembre ; la *ouananiche*, du 15 septembre au 1er décembre ; le *poisson blanc*, du 10 novembre au 1er décembre.

La pêche avec des filets et des seines, sans licence, est prohibée. Les filets doivent être levés le samedi soir jusqu'au lundi matin.

Il est, en tout temps, défendu de *barrer* les chenaux et les baies avec des seines ou des filets.

Cette loi s'applique aussi bien aux sauvages qu'aux blancs.

La pêche à la seine ou filet est prohibée dans les rivières suivantes, savoir : la rivière du Nord, comté d'Argenteuil, la rivière au Saumon, comté de Huntingdon, les rivières Magog et Massawippi, comté de Stanstead et de Sherbrooke. La limite de prohibition s'étend à un demi mille de chaque côté de l'embouchure de chacune de ces rivières, spécialement réservées pour la propagation naturelle ou artificielle du poisson.

Aucune personne ne pourra, durant le temps où il est défendu de pêcher, prendre, tuer, vendre, acheter ou avoir en sa possession aucune espèce de poissons mentionnés plus haut.

N. B.—Chaque infraction aux prohibitions ci-dessus énumérées est passible d'une amende variant de *cing* à *vingt dollars*, ou d'emprisonnement à défaut de paiement immédiat.

Quiconque poursuivra et obtiendra jugement contre aucune personne convaincue d'avoir agi en contravention avec la loi de Pêche et de Chasse, recevra du club une récompense de cinq à cinquante dollars, suivant le cas.

DÉFENSE D'EXPORTER LE GIBIER.

Par l'item 657 du tarif de 1884, et par l'item 748 du supplément de 1885, *l'exportation* des chevreuils, dindes sauvages, cailles, perdrix, poules de prairie, bécasses rouges (*woodcock*), est *prohibée*, soit en carcasse, soit en morceaux, et toute personne exportant ou cherchant à exporter tels articles, sera pour chaque offense passible d'une amende de *cent dollars*, et l'article qu'on aura tenté d'exporter ainsi sera *confisqué*, et pourra, s'il y a des raisons plausibles de supposer l'intention d'exportation, être saisi, par tout officier des Douanes, et si telle intention est prouvée elle sera punie comme infraction aux lois de Douane.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la chasse ou la pêche, au secrétaire du club de protection de la Chasse et de la Pêche de la Province de Québec.

P. O. Boîte 398
130 rue Saint-Jacques. } Montréal.

Une femme sanglotait à fendre l'âme dans la chambre où son mari se mourait.

Ses amis pensaient bien faire en l'entraînant dans la pièce voisine, pour l'arracher au spectacle qui semblait l'affliger tant.

Mais elle, redoublant ses sanglots, leur dit :

—Non, laissez-moi ici : on est toujours bien aise de voir mourir un mari !

La gaîté est la santé morale de l'âme de l'enfant : elle le maintient dans une quiétude bienfaisante. Plus son cœur est dilaté par la joie, plus il y a place pour la bonté. NICOLAY.

COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND

Exposition de Chicago, 1893

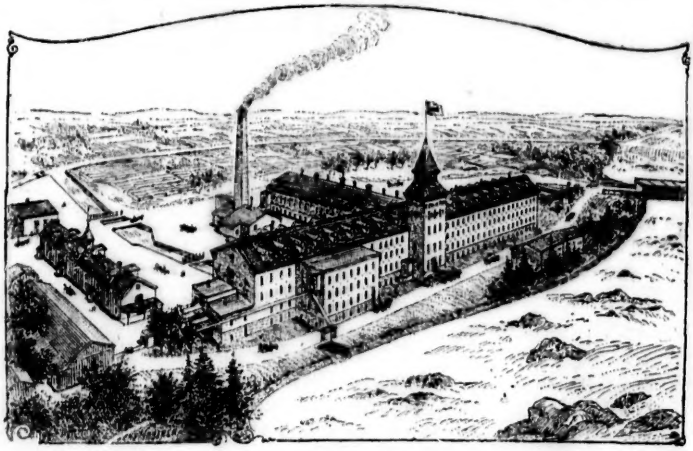

Exposition de la Jamaïque, 1891

Fabrique à Saint-Jérôme, P. Q.

J. B. ROLLAND & FILS

AGENTS ET DÉPOSITAIRES

6 à 14, RUE SAINT-VINCENT, MONTREAL

Succursale à Québec : Bâtisse Renaud, rue Saint-Paul

Récompenses accordées à la Compagnie de Papier Rolland pour ses divers Papiers :

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS, 1885 :
UNE MÉDAILLE D'ARGENT.

EXPOSITION DU DOMINION, A MONTRÉAL, 1884 :
UNE MÉDAILLE D'OR,
DEUX MÉDAILLES D'ARGENT,
QUATRE MÉDAILLES DE BRONZE.

EXPOSITION PROVINCIALE, A QUÉBEC, 1887 :
SIX MÉDAILLES D'OR,
DEUX MÉDAILLES DE BRONZE.

EXPOSITION DU DOMINION, A TORONTO, 1887 ;
UNE MÉDAILLE D'ARGENT.
(*La plus haute récompense.*)

Papier d'Impression, blanc et teinté. Papier-Ecolier. Papier Foolscap.

SEULE USINE EN CANADA qui fabrique les papiers EXTRA-FINS et FINS, PAPIER-TOILE pour registres de banques, etc., etc.

"CANADA" "DONNACONA" "STANDARD" "C. P. R." "EARNSCLIFFE" "LEDGER" et "RECORD".

Papiers à Lettres et Enveloppes dans tous les formats et de toutes les qualités.

Factures, États de Comptes, Mémorandums, En-têtes de Lettres, etc.

Fabrication d'enveloppes,— Réglage et façonnage des Papiers dans tous les genres exécutés à la Fabrique de la Compagnie.

Echantillons fournis sur demande.

ENTREPOT pour le Commerce de Gros seulement,
Coin des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice, Montréal.

PLUMES MÉTALLIQUES de

BLANZY POURE & CIE

USINE : BOULOGNE-SUR-MER (France)

MÉLINITE 889 — **NÉVA 742** — **NOUVEAU-MONDE 863** — **CADUCÉE 81**

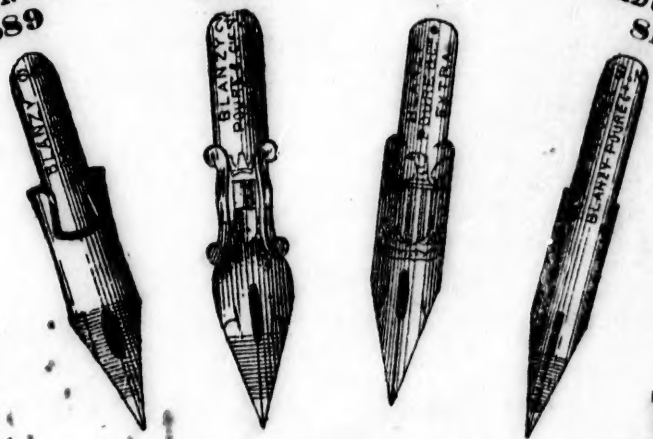

Pour la comptabilité, la correspondance, les écoles et les bureaux

EN BOITE DE 144 PLUMES

Plumes recommandées tout particulièrement,

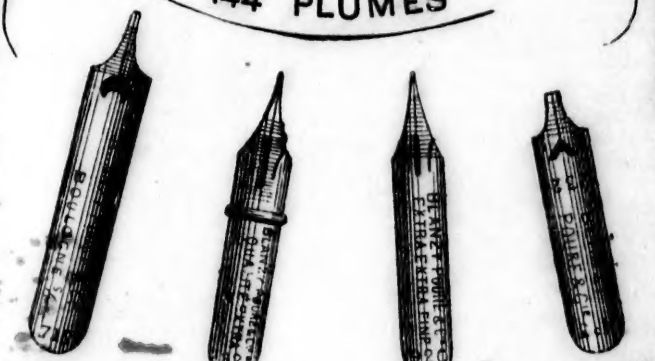

Pour la Ronde 717 — **LYNX 925** — **BENGALE 920** — **Pour la Ronde 242**

Essayez-les et demandez-les à votre Libraire.

Echantillons et Prix fournis sur demande.

J. B. ROLLAND & FILS

MONTREAL

(Seuls agents pour le Canada.)

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :

Almanach agricole, commercial et historique de J. B. Rolland et Fils. 1898. In-12 ..... 5 c.
Renseignements sur l'église du Canada, le gouvernement, etc.

Almanach des Cercles Agricoles, publié sous les auspices du Conseil de l'Agriculture et de la Colonisation de la Province de Québec. 1898. In-12, 96 pages ..... 5 c.

Bible illustrée (petite), ou récits tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, à l'usage de la jeunesse. In-12, cart ..... 40 c.

Calendrier de la Puissance du Canada, contenant le calendrier religieux et astronomique, les faits remarquables de l'histoire du Canada et la liste très complète et exacte du clergé catholique de toute la Puissance. 1 feuille de 24 sur 40 pouces. 1898 ..... 5 c.

Chansonnier des familles (le), lyre canadienne. 3e édition, revue et considérablement augmentée. Plusieurs des chansons de cette édition sont avec la musique. In-18 br. 30c.; cart. 40c.
Aux chansons populaires sont jointes dans ce recueil un choix de jolies romances, chansonnettes et chansons comiques.

Livres de Chant —GRADUEL ET VERPÉRAL ROMAINS, conformes, pour le chant, à l'édition publiée par ordre du premier concile provincial de Québec. 2 vol. in-12, reliure basane $3.00

Manuel de prières et de cantiques In-18 cart. toile ..... 30 c.
Ce volume contient aussi les évangiles de tous les dimanches, les hymnes et les psaumes qui se chantent dans le cours de l'année. Il est adopté par plusieurs maisons d'éducation comme manuel de piété à l'usage des élèves.

Originaux et Détraqués.—Douze types québecquois : *Oneille, —Grelot,—Drapeau,— Chouinard,— Colton,— Dupil,— Grosperrin,— Cardinal,— Marcel Aubin, — Dominique,— Burns,— George Lévesque,* par Louis Fréchette. In-12 ..... 35 c.

Parfait Patissier (le) —Recettes pour la ville et la campagne, par Emile Dumont. In-12, cart. toile ..... 50 c.
Entremets sucrés, Patisserie, Confiserie, Glaces, Liqueurs, Vins, Cidre, Poiré, etc., avec plus de 100 gravures dans le texte et une très belle chromolithographie en couleur, hors texte.

Une de perdue, deux de trouvées, roman canadien, par G. de Boucherville. Nouvelle édition, avec couverture illustrée. 2 volumes in-12 ..... $1.00

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

CADIEUX & DEROME

LIBRAIRES-ÉDITEURS

1603, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL

Livres de prières et de piété, livres classiques fournitures d'écoles et de bureaux articles religieux et de fantaisie, tapisseries, etc.